
JOURNAUX
DU
CONSEIL LEGISLATIF.
VOL. VIII.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC.

QUATRIÈME SESSION DU SECOND PARLEMENT.

VOLUME VIII.
Conseil législatif



SON EXCELLENCE
L'HONORABLE RENÉ ÉDOUARD CARON,
LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

QUEBEC :

1874-78

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

CANADA, Province de Québec.



CANADA,
Province de Québec. }
[L. S.]

R. E. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de Québec, le TRENTIÈME jour du mois de MARS, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatorze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature, ou Parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le TRENTIÈME jour du mois de MARS, mil huit cent soixante-et-quatorze, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents, en Notre Cité de Québec : SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps

susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, LUNDI, le ONZIÈME jour du mois de MAI prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

En l'oi DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Pateutes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-HUITIÈME jour de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatorze, et de Notre Règne la trente-septième.

Par Ordre,

H. CYRIAS PELLETIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.
QUÉBEC.

CANADA, Province de Québec.



CANADA,)
Province de Québec.)
[L. S.]

R. E. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc

A Nos très-amés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le ONZIÈME jour du mois de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatorze, et à chacun de vous—

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature, ou Parlement de la Province de *Québec*, ne trouve convoquée pour le ONZIÈME jour du mois de MAI mil-huit-cent-soixante-et-quatorze, auquel temps vous êtes tenus, et il vous était enjoint

d'être présents en Notre Cité de *Québec* : SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, LUNDI, le VINGT-DEUXIÈME jour du mois de JUIN prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans notre dite Province de *Québec*, ce NEUVIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatorze, et de Notre Règne la trente-septième.

Par Ordre,

H. CYRIAS PELLETIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA, Province de Québec.



CANADA, }
Province de Québec. }
[L. S.]

R. E. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-DEUXIÈME jour du mois de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatorze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le VINGT-DEUXIÈME jour du mois de JUIN mil huit cent soixante et quatorze, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint

d'être présents en Notre Cité de *Québec* : SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, LUNDI, le TROISIÈME jour du Mois d'AOUT prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce DIX-NEUVIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatorze, et de Notre Règne la trente-septième.

Par Ordre,
H. CYRIAS PELLENIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA, Province de Québec.



CANADA, }
Province de Québec. }
[L. S.]

R. E. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le TROISIÈME jour du mois d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatorze, et à chacun de vous—

SALET :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le TROISIÈME jour du mois d'AOUT mil huit

cent soixante-et-quatorze, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* : SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, LUNDI, le SEPTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ-ÉDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-QUATRIÈME jour du mois de JUILLET, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatorze, et de Notre Règne la trente-huitième.

'Par Ordre,

H. CYRIAS PELLETIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA, Province de Québec.



CANADA, }
Province de Québec. }
[L. S.]

R. E. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec* et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, LUNDI, le SEPTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatorze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le SEPTIÈME jour du mois SEPTEMBRE mil

huit cent soixante-et-quatorze, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* : SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, LUNDI, le DIX-NEUVIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

À Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatorze, et de Notre Règne la trente-huitième.

Par Ordre,

H. CYRIAS PELLETIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA, Province de Québec.



CANADA, }
Province de Québec. }
[L. S.]

R. E. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

À Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le DIX-NEUVIÈME jour du mois d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatorze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature, ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le DIX-NEUVIÈME jour du mois d'OCTOBRE,

mil huit cent soixante-et-quatorze, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* : SACHEZ MAINTENANT, que pour divers causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, LUNDI, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce DIX-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatorze, et de Notre Règne la trente-huitième.

Par Ordre,

H. CYRIAS PELLETIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA, Province de Québec.



CANADA. }
Province de *Québec*. }
[L. S.]

R. E. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de NOVEMBRE courant—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve prorogée au VINGT-TROISIÈME jour du mois de NOVEMBRE, mil huit cent

soixante-et quatorze ; NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à JEUDI, le TROISIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, de manière que vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre Cité de *Québec*, le dit VINGT-TROISIÈME jour de NOVEMBRE courant, et Nous VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de *Québec*, JEUDI, le TROISIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de *Québec*, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce TROISIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatorze, et de Notre Règne la trente-huitième.

Par Ordre,

H. CYRIAS PELLETIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

de la Province de Québec.

Jeudi, 3 Décembre 1874.

JEUDI, le TROISIÈME jour du mois de DÉCEMBRE, dans la trente-huitième année du Règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi, étant la quatrième Session du Second Parlement Provincial de Québec, tel que continué par diverses prorogations jusqu'à ce jour,

Les Honorables Membres présents dans la Salle du Conseil Législatif, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe Le Maire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Roy,
Ross,
Savage,
Starnes,
Wood.

A trois heures de l'après-midi, Son Excellence l'Honorable René Edouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable Orateur dit : « Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la Salle du Conseil Législatif, »

Laquelle étant venue,

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux chambres.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Je suis heureux de vous rencontrer de nouveau, et de pouvoir profiter de vos lumières et de votre expérience dans les mesures importantes qui vous seront soumises.

Depuis la dernière session, j'ai dû accepter la résignation de mon ministère et remettre en d'autres mains l'administration des affaires de cette Province.

Dans l'intérêt public, vous serez appelés à faire une enquête sur l'échange d'une propriété du gouvernement, près de Montréal.

Un projet de loi sévère contre la corruption et les menées électorales sera soumis à votre considération.

La politique libérale que vous avez adoptée à l'égard des chemins de fer a produit des résultats encourageants, et c'est l'intention du gouvernement de continuer cette politique en autant que les finances de la province et les règles de la prudence le permettront.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics seront soumis à votre examen, et les subsides nécessaires vous seront demandés.

Vous apprendrez avec plaisir que malgré l'augmentation de dépenses nécessitée par les besoins publics, l'état des finances accuse un surplus à ajouter à celui de l'an dernier.

Je crois devoir vous féliciter aussi sur la réussite de la mission en Angleterre de l'Honorable Trésorier de la Province : le résultat de cette mission vous sera communiqué en temps convenable.

*Honorables Messieurs
et Messieurs,*

Le retour d'un grand nombre de nos compatriotes, et le désir d'un nombre plus grand encore de suivre leur exemple, sera certainement pour vous un sujet de réjouissance, et je ne doute pas que vous ne donniez toute votre attention aux mesures qui vous seront proposées pour seconder ce rapatriement, ainsi que pour favoriser toute immigration saine qui nous viendra d'Europe.

Comptant sur votre loyauté à Notre Gracieuse Souveraine, et sur le patriotisme qui vous anime, j'ai toute confiance qu'avec l'aide de la Divine Providence, vos travaux procureront à cette province un accroissement de bonheur et de prospérité.

Alors l'Assemblée Législative s'en est allée, et il a plu à son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, de se retirer.

L'Honorable *John Sharples* se présente à la barre de la chambre et remet entre les mains du gentilhomme huissier de la Verge Noire, sa commission sous le grand sceau, l'appelant au Conseil Législatif de la Province de Québec.

Le Gentilhomme Huissier de la Verge Noire ayant remis cette commission entre les mains de l'Honorable Orateur, celui-ci dit :

« Faites entrer l'Honorable Conseiller. »

Alors le dit Honorable *John Sharples* s'avance près de la table, et l'Honorable Orateur ayant transmis la commission au greffier de cette chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit, savoir :

CANADA
Province de Québec }
(L. S.)

R. E. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé, L'Honorable John Sharples, membre du Conseil Législatif pour la Province de Québec,

SALUT :

SACHEZ que, tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous avons montrée en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'Etat et la Défense de Notre Province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de Notre dite Province, et Nous vous y appelons pour la Division Electorale de *Stadacona* dans Notre dite Province de Québec, et Nous enjoignons que vous, le dit Honorable John Sharples, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, soyez et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil Législatif de Notre dite Province, toutes les fois et en quelque lieu que Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province peut y être convoqué ou tenu : et à ceci vous ne devez en aucune manière manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec :
Témoin, Notre fidèle et bien-aimé L'Honorable René Edouard Caron,
Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil-huit-cent-soixante-quatorze et de Notre règne la trente-septième.

Par ordre

H. CYRIAS PELLETIER

Greffier de la Couronne en Chancellerie
QUÉBEC.

Après quoi, le dit Honorable John Sharples prête devant le greffier de cette honorable chambre en sa qualité de commissaire *per dedimus protestatem*, le serment requis et signe sa déclaration de qualification, puis s'avançant vers l'Honorable Orateur, celui-ci descend un degré, lui donne la main, et dit :

« Je vous félicite sur votre nomination. Veuillez prendre un siège. »

L'Honorable M. de Boucherville présente un Bill (A) intitulé : « Acte concernant l'agriculture. »

Le dit Bill est lu la première fois *pro formá*.

L'Honorable Orateur fait rapport du discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, prononcé du Trône ;
Il est alors lu par le greffier,

Puis, sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le conseil prenne en considération le discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, demain.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur soit
 imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que tous les Conseillers Législatifs présents durant la présente ses-
 sion, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes
 de ce conseil et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de
 s'assembler dans cette chambre, quand il le jugera nécessaire.

Alors, sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, la chambre s'ajourne à
 demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 4 Décembre 1874.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Panet,

Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Roy,
Ross,
Savage,
Sharples,
Starnes,
Wood.

L'Honorable M. *Richard* est introduit avec les mêmes formalités que celles
 suivies hier lors de l'introduction de l'Honorable M. *Sharples*.

La commission de l'Honorable M. *Richard* est lue par le greffier comme suit,
 savoir :

CANADA,
 Province de *Québec* }
 (L. S.)

R. E. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et
 d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé, L'Honorable *Louis Richard*,

SALUT :

SACHEZ que, tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous avons
 montrée en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans
 toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'Etat et la Défense
 de Notre Province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au

Conseil Législatif de Notre dite Province, et Nous vous y appelons pour la Division Electorale de *Kennebec* dans Notre dite Province de Québec, et Nous enjoignons que vous, le dit *Louis Richard*, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, soyez et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil Législatif de Notre dite Province, toutes les fois et en quelque lieu que Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province peut y être convoqué ou tenu : et à ceci vous ne devez en aucune manière manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentés, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec :
Témoin, Notre Fidèle et bien-aimé L'Honorable *René Edouard Caron*,
Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce CINQUIÈME jour de FÉVRIER, dans l'année de Notre Sigeur, mil huit cent soixante-quatorze, et de Notre règne la trente-septième.

Par ordre

H. CYRIAS PELLETIER

Greffier de la Couronne en Chancellerie
QUÉBEC.

Après quoi, le dit Honorable M. *Richard* prête devant le greffier de cette chambre en sa qualité de commissaire *per dedimus protestatem* le serment requis, signe sa déclaration de qualification et prend son siège.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de Romeo H. Stephens et *al.*, de St. Lambert,

Par le même, de la Conférence générale de l'Eglise Méthodiste du Canada,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, des Dames du Bon-Pasteur de Montréal,

Par le même, du Rév. V. Rousselot, de Montréal,

Par le même, du Rév. V. Rousselot, de Montréal,

Par le même, du Rév. V. Rousselot, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Starnes*, du Rév. Charland, curé de Beauharnais,

Par le même, des Modérateurs de l'Assemblée générale de l'Eglise Presbytérienne du Canada,

Par le même, de W. Darling *et al.*, de Montréal,

Par le même, de Robert Campbell *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Sharpley*, des Dames du Bon-Pasteur de Québec,

Par l'Honorable M. *de Boucherville*, de P. B. Benoit, de St. Hubert, *et al.*,

Par l'Honorable M. *Fraser*, des Sœurs de l'Hospice de Ste. Croix, de Ste. Marie de Monnoir,

Par l'Honorable M. Wood, de la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire,

Par l'Honorable M. Archambeault, de Thomas T. Nesbitt, Bachelier-en-Droit, de Québec.

L'Honorable Orateur présente à la chambre le rapport du Bibliothécaire, et il est comme suit :

A L'HONORABLE CONSEIL LÉGISLATIF DE LA PROVINCE DE QUÉBEC,

Le Bibliothécaire de la Législature de Québec, par son présent rapport sur l'état de la Bibliothèque, expose humblement :

Qu'il a complété autant qu'il a été possible de le faire, la collection des ouvrages de droit constitutionnel, soit en remplaçant par de nouveaux volumes les volumes perdus, soit en achetant des ouvrages que la Bibliothèque ne possédait pas encore.

Que le nombre de volumes dont la Bibliothèque s'est enrichie pendant l'année qui vient de finir est de 1168 volumes. Dans ce nombre se trouvent 52 volumes acquis par échange, 206 volumes de journaux et revues, et 70 volumes de brochures canadiennes, la plupart d'une haute valeur. Le nombre total de volumes est aujourd'hui de 14,352.

Votre Bibliothécaire reconnaît avec plaisir que l'on rend maintenant avec plus de fidélité les livres empruntés. Il lui est agréable aussi de déclarer qu'on lui a remis près de 50 volumes qu'il n'espérait plus retrouver.

Il croit cependant qu'il serait opportun de ne plus laisser sortir les ouvrages de droit constitutionnel, et spécialement les traités sur les élections contestées. On retient ces livres trop longtemps; le plus souvent ils sont perdus, et peu de personnes peuvent en faire leur profit; si au contraire, on les gardait sur les rayons, chacun à son tour pourrait les consulter.

Votre Bibliothécaire, dans son précédent rapport, a eu l'honneur de vous dire que le soir certaines parties de la Bibliothèque ne sont pas suffisamment éclairées. Il voit avec regret que l'on n'a pas obvié à cet inconvénient, et qu'il faudra encore se servir de chandelles ou de lampes pour chercher les livres qui se trouvent ainsi placés dans l'ombre.

Votre Bibliothécaire croit devoir signaler les dons suivants qui ont été faits à la Bibliothèque.

Par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur: « Coutumes du Pays et Duché de Brabant, Quartier d'Anvers, tome 4, par G. de Lonjé. » « English Consulate Reports 1872, 1873. »

Par l'Hon. J. G. Blanchet: « Gazetteer of the British North America, by Lovell. »

Par le Ministre de l'Instruction Publique, France: « Inscription de la France du 5e au 18e siècle, par F. de Guilhermy. » « Négociations de la France avec la Toscane, par A. Desjardins. » « Dictionnaire topographique de la France, Département de la Dordogne, par le Vte de Gourgues. »

Par D. G. Smith, N. B.: « Proceedings of the House of Assembly of New-Brunswick, 1874. »

Par le Dr. F. E. Roy: « Rapport de l'Asile d'Aliénés de Québec, 1872-73. » « Quebec Lunatic Asylum Report, 1872-73. »

Par MM. Duvernay, frères et Dansereau: « Souvenir de la Saint-Jean-Baptiste, 1874. »

Par l'Honorable W. C. Howell, consul des Etats-Unis: « Geological Survey of Ohio, 1870-1873, and Maps, 5 vols. »

Par le Recteur de l'Université-Laval: « Annuaire de l'Université-Laval, 1874-1875. »

Par la Société Littéraire et Historique de Québec : « Catalogue of the Library of the Literary and Historical Society. »

Par les auteurs respectifs : « Table of the Statutes of the Dominion, par R. J. Wicksteed, »

« McGill College Medals, par A. Sandham. »

« Public Debt of the United States, par W. A. Richardson.

Le tout respectueusement soumis

PAMPHILE LEMAY
Bibliothécaire.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente session, et,

Le discours étant lu par le greffier ;

L'Honorable M. *Beaudry*, secondé par l'Honorable M. *Sharples*, propose, qu'il soit résolu :

1^o Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, pour le remercier de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session, de la confiance qu'il exprime dans notre concours, et de plus pour assurer Son Excellence :

2^o Que nous remercions Son Excellence de l'information qu'elle nous a donnée sur le changement ministériel qui a eu lieu depuis la dernière session.

3^o Que nous concourons dans l'opinion de Son Excellence, qu'une enquête devrait être faite, dans l'intérêt public, sur l'échange d'une propriété du gouvernement, près de Montréal.

4^o Que nous apprenons avec satisfaction qu'un projet de loi sévère contre la corruption et les menées électorales sera soumis à notre considération.

5^o Que nous voyons avec plaisir que la politique libérale adoptée à l'égard des chemins de fer, a produit des résultats encourageants, et que c'est l'intention du gouvernement de continuer cette politique en autant que les finances de la Province et les règles de la prudence le permettront.

6^o Que le retour d'un grand nombre de nos compatriotes, et le désir d'un nombre plus grand encore de suivre leur exemple, sera certainement pour nous un sujet de réjouissance, et que nous assurons Son Excellence que les mesures qui nous seront proposées pour seconder ce rapatriement, ainsi que pour favoriser toute immigration saine qui nous viendra d'Europe, recevront toute notre attention.

7^o Que comptant sur notre loyauté à notre Gracieuse Souveraine et sur l'amour de notre pays, nous avons toute confiance, qu'avec l'aide de la Divine Providence, nos travaux procureront à cette Province un accroissement de bonheur et de prospérité.

Le premier paragraphe de la résolution étant lu de nouveau,

L'Honorable M. *Beaudry* propose, secondé par l'Honorable M. *Sharples*,
Qu'il soit adopté.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Les 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e paragraphes de la dite résolution, étant lus de nouveau, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils sont unanimement résolus dans l'affirmative.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que les Honorables MM. *Beaudry*, *Sharples* et le moteur, soient nom-
 més pour composer un comité chargé de préparer une adresse basée sur la dite
 résolution.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et
 L'Hon. M. de Boucherville fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité
 comme suit :

*A Son Excellence, l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de la
 Province de Québec,*

Nous, les fidèles et loyaux Sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif de
 Québec, réunis en Législature Provinciale, remercions humblement Votre Excel-
 lence de son gracieux discours du trône à l'ouverture de la présente session.

Nous recevons avec la plus grande satisfaction l'expression du plaisir avec
 lequel Votre Excellence s'est rencontrée avec nous, et nous sommes honorés de la
 confiance qu'elle exprime dans notre concours pour considérer les mesures impor-
 tantes qui nous seront soumises.

Nous remercions Votre Excellence de l'information qu'elle nous a donnée au
 sujet du changement ministériel qui a eu lieu depuis la dernière session.

Nous admettons avec Votre Excellence, que, dans l'intérêt public, une en-
 quête devrait être faite sur l'échange d'une propriété du gouvernement, près de
 la cité de Montréal.

Nous apprenons avec satisfaction qu'un projet de loi sévère contre la corrup-
 tion et les menées électorales sera soumis à notre considération.

Nous apprenons aussi avec plaisir que la politique libérale adoptée à l'égard
 des chemins de fer, a produit des résultats encourageants, et que c'est l'intention
 du gouvernement de continuer cette politique en autant que les finances de la
 Province et les règles de la prudence le permettront.

Nous reconnaissons avec Votre Excellence que le retour d'un grand nombre
 de nos compatriotes, et le désir d'un nombre plus grand encore de suivre leur
 exemple, doit être pour nous un sujet de réjouissance, et nous assurons Votre
 Excellence que nous porterons notre attention sérieuse aux mesures qui nous se-
 ront proposées pour seconder ce rapatriement, ainsi que pour favoriser toute im-
 migration saine qui nous viendra d'Europe.

Nous assurons Votre Excellence de notre dévouement envers notre Gracieuse
 Souveraine et du patriotisme qui nous anime, et nous avons toute confiance,
 qu'avec l'aide de la Divine Providence, nos travaux procureront à cette province
 un accroissement de bonheur et de prospérité.

Laquelle adresse étant lue par le greffier, est unanimement adoptée.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par l'Hono-
 rable Orateur de cette chambre.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-
 Gouverneur par les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que lorsque cette chambre s'ajournera, elle soit ajournée à jeudi
 prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, la chambre s'ajourne à
 jeudi, le dix décembre courant, à 3 heures P. M.

Jeudi, 10 Décembre 1874.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
Léry, de

Papet,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Rodier,
Ross,
Roy,
Savage,
Sharples,
Starnes,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, du conseil municipal du canton No. 2 de Chi-
 coutimi,

Par le même, des habitants de Ste. Julienne, comté de Chicoutimi,

Par le même, de la compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac St. Jean,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, des Dames de la Société Bienveillante de Montréal,

Par le même, de l'Eglise Baptiste de la rue Ste. Catherine, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, de Mgr. de Montréal *et al.*,

Par le même, des Dames de l'Hospice St. Julien, de St. Ferdinand d'Halifax,

Par l'Honorable M. *Savage*, des Sœurs de la Charité de Rimouski,

Par l'Honorable M. *Starnes*, des Révérends Pères Oblats, de Montréal,

Par le même, des Sœurs de l'Asile de la Providence, de Laprairie,

Par le même, des Sœurs de l'Asile de la Providence, de Montréal,

Par le même, des Sœurs de l'Asile de la Providence, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, du Révd. C. Loranger, de Lanoraie,

Par l'Honorable M. *Hale*, de la Faculté Médicale de l'Université de « Bishop's College, »

Par le même, des Dames de l'Orphelinat des garçons, de Québec,

Par l'Honorable M. *Bryson*, des habitants du village de Hull,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, de la compagnie du chemin de fer des Laurentides,

Par l'Honorable M. *Wood*, des habitants de Ste. Pudentienne de Roxton,

Par l'Honorable M. *Rodier*, des Sœurs de la Charité de la ville de St. Jean,

Par le même, des Sœurs de la Charité de la ville de St. Jean,

Par l'Honorable M. *Beaubien*, de E. W. Sewell *et al.*, de Québec.

L'Honorable Orateur présente à la chambre 371 rapports municipaux.

L'Honorable Orateur fait rapport à la chambre, qu'il s'est rendu avec ceux des membres de cette chambre qui sont membres du Conseil Exécutif, auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, avec l'adresse de cette chambre en réponse au discours de Son Excellence, prononcé du Trône, et qu'il avait plu à Son Excellence de faire la gracieuse réponse suivante :

R. E. CARON.

Honorables Messieurs,

Je reçois avec satisfaction l'adresse que vous avez loyalement votée en réponse au discours que j'ai prononcé à l'ouverture de cette session. Je compte avec confiance sur l'assurance que vous me donnez d'apporter toute votre attention aux différentes mesures qui vous seront soumises.

HOTEL DU GOUVERNEMENT
10 Décembre, 1874.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que la réponse de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur à l'adresse présentée par cette chambre soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs, *Beaubien, Beaudry, Dionne, Ferrier, de Léry, Prudhomme, Roy, Ross, Sharples, Starnes et Wood.*

Sur motion de l'Honorable Mr. *de Boucherville*, il est

Ordonné, qu'il soit nommé un comité des Ordres Permanents et Bills Privés, avec pouvoir de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Beaudry, Bryson, Dionne, Dostaler, Ferrier, Fraser, Gingras, Hale, de Léry, Panet, Proulx, Ross, Savage, Starnes et Wood.*

Sur motion de l'Honorable Mr. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour surveiller les impressions du Conseil Législatif, durant la présente session, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Beaubien, Beaudry, Ferrier, Hale, Richard, Ross, Roy, Sharples et Wood.*

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité spécial pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en temps que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault, de Boucherville, Dionne, Fraser, Hale, de Léry, Rodier et Starnes.*

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport au Conseil Législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées qui, d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1866, tombent dans les attributions de la Législature de la Province de Québec, et que le dit comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault, de Boucherville, Bryson, Dostaler, Gingras, Panet, Proulx, Prudhomme, Richard, Rodier, Savage et Sharples.*

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 11 Décembre 1874.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont:

L'Honorable *Félix Hyacinthe Le Maire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
Léry, de

Panct,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Rodier,
Ross,
Roy,
Savage,
Sharples,
Starnes,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, du Conseil de la Société d'Histoire Naturelle, de Montréal,

Par le même, de la Société de Tempérance, de Montréal,

Par l'Honorable M. *de Boucherville*, de la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel,

Par le même, de P. Bétournay, maire, *et al.*, de St. Lambert,

Par l'Honorable M. *Savage*, de l'Evêque de Rimouski, *et al.*,

Par l'Honorable M. *Starnes*, des Dames de l'asile des Orphelins Catholiques, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Bryson*, d'Edward Haycock, *et al.*, d'Ottawa,

Par l'Honorable M. *Panct*, du Préfet et du Conseil Municipal du comté de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et regues :

Des habitants de St. Lambert, s'opposant au projet de loi demandant l'annexion de la municipalité de St. Lambert à la paroisse de Longueuil ;

De l'Eglise Méthodiste du Canada, demandant des amendements à certains actes ;

Des Religieuses de N. D. de Charité du Bon-Pasteur de Montréal, demandant de l'aide ;

Du directeur de l'asile, rue Bonaventure, Montréal, demandant de l'aide ;
 Du directeur de l'Institution des aveugles, asile Nazareth, demandant de l'aide ;

Du directeur de l'asile Nazareth, Montréal, demandant de l'aide ;

Du curé de St. Clément de Beauharnois, demandant de l'aide pour l'Hôpital St. Joseph de Beauharnois ;

De Peter McGregor et autres, des Synodes de l'Eglise presbytérienne du Canada, demandant la passation d'un acte les autorisant à disposer de certaines propriétés ecclésiastiques ;

De W. Darling et autres, de Montréal, demandant la passation d'un certain acte ;

De Robert Campbell et autres, de Montréal, demandant la passation d'un certain acte ;

Des Dames de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants du comté de Chambly, se plaignant de la compagnie de chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel ;

Des Révérendes Sœurs de la Charité de l'Hospice de Ste. Croix, de Ste. Marie de Monnoir, demandant de l'aide ;

De la compagnie de chemin de fer de Missisquoi et de la Vallée de la Rivière-Noire, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De Thomas T. Nesbitt, Bachelier-en-Droit, Université-Laval, demandant la passation d'une loi autorisant le Barreau de Québec à l'admettre, après examen, au nombre de ses membres.

L'Honorable Orateur présente à la chambre le compte détaillé soumis par le greffier, des dépenses et déboursés faits par lui depuis la dernière session.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le compte détaillé, soumis par le greffier de cette chambre, soit référé au comité des contingents.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 14 Décembre 1874.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Haté,
Léry, de

Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Rodier,
Ross,
Roy,
Savage,
Sharples,
Wood.

Il est reçu des messages de l'Assemblée Législative, par l'Honorable M. *Malhiot*, et autres.

Les messagers se retirent.

Alors les messages sont lus comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Vendredi, 4 Décembre 1874

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que cette Chambre a nommé l'Honorable M. *Malhiot*, l'Honorable M. *Church*, l'Honorable M. *Angers*, l'Honorable M. *Ouimet*, l'Honorable M. *Trudel*, l'Honorable M. *Fortin* et MM. *Marchand*, *Gérin* et *Beauchesne*, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette chambre et pour agir comme membres du comité conjoint de la Bibliothèque.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Malhiot* porte le dit message au Conseil Législatif.

(Attesté)

G. M. MUIR

G. A. L.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Vendredi, 4 Décembre 1874.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif priant leurs Honneurs de vouloir se joindre à cette chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux chambres au sujet des impressions de la Législature, et pour informer leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir : l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Angers*, l'Honorable M. *Robertson*, M. *Bellingham*, M. *Gendron*, M. *Gérin*, M. *Johy*, M. *Marchand* et M. *Méthot*, agiront comme membres du dit comité.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Malhiot* porte le dit message au Conseil Législatif.

(Attesté)

G. M. MUIR

G. A. L.

Les messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messager.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants du canton de Ditchfield, comté de Beauce,

Par le même, du Conseil Municipal du canton de Shenley, comté de Beauce,

Par l'Honorable M. *Prudhomme*, des habitants de la ville de Lachine,

Par l'Honorable M. *Hale*, des habitants de la ville de Sherbrooke,

Par le même, de Mgr. l'Evêque de Sherbrooke, *et al.*,

Par le même, de la compagnie du chemin de fer de Sherbrooke, des townships de l'Est et Kennebec,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, des habitants de la paroisse de St. Paul l'Ermite,

Par l'Honorable M. *Savage*, des Sœurs de la Charité de Rimouski,

Par l'Honorable M. *Sharples*, de la Société Catholique Romaine des Dames Charitables de Québec,

Par le même, de l'Evêque Anglican *et al.*, de Québec,

Par le même, du comité d'administration de l'orphelinat protestant des filles de Québec,

Par le même, des citoyens de Québec,

Par l'Honorable M. *Rodier*, du curé et des notables de la paroisse St. Joseph de Montréal,

Par le même, des Sœurs de la Charité, de l'Hôpital-Général de Montréal.

L'Honorable Orateur fait rapport du rapport des affaires des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil municipal du canton No. 2 de Chicoutimi, demandant de l'aide pour la construction d'un pont sur la rivière Métabetchouan ;

Des habitants de Ste. Julienne, comté de Chicoutimi, demandant la construction d'un pont sur la rivière Ashuapmouchouan ;

De la compagnie de chemin de fer de Québec et du Lac St. Jean, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Du « Montreal Ladies Benevolent Society » demandant de l'aide ;

De l'église Baptiste de la rue Ste. Catherine de Montréal, demandant un acte d'incorporation ;

De Monseigneur l'Evêque de Montréal et autres, demandant de l'aide en faveur de l'établissement fondé à Montréal par les sœurs de la Providence pour l'instruction des sourdes-muettes ;

Des Dames Directrices de l'Hospice St. Julien de St. Ferdinand d'Halifax, comté de Mégantic, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de la Charité de Rimouski, demandant de l'aide ;

Des Révérends Pères Oblats de l'Immaculée-Conception de Marie, demandant des amendements à leur acte d'incorporation ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de La Prairie de la Magdeleine, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant de l'aide ;

Du Révérend M. Loranger, curé de Lanoraie, demandant de l'aide en faveur du couvent de la Providence de Lanoraie ;

De la Faculté Médicale de l'Université de Bishop's College, demandant de l'aide ;

Du Bureau de Direction de l'Asile des orphelins de Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants de Hull, demandant l'incorporation de la ville de Hull ;

De la compagnie du chemin de fer des Laurentides, demandant la passation

d'un acte l'autorisant à continuer son chemin de fer depuis St. Lin jusqu'à la ville de Joliette et St Gabriel de Brandon ;

Des habitants de Ste. Pudentienne de Roxton, demandant un acte d'incorporation ;

Des Dames religieuses, sœurs de la Charité, de St. Jean, demandant de l'aide ;

Des Dames religieuses, sœurs de la Charité, de St. Jean, demandant de l'aide ;

De E. Sewell et autres, demandant d'être entendus devant un comité, pour prouver la possibilité de la navigation du St. Laurent en hiver.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que la résolution passée par ce Conseil, nommant un comité spécial composé des Honorables Messieurs *Archambeault, de Boucherville, Dionne, Fraser, Hale, de Léry, Rodier* et *Starnes*, pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des maîtres en chancellerie.

L'Honorable M. de Boucherville propose

Que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette chambre durant la présente session, et composé des Honorables Messieurs *Beaubien, Beaudry, Ferrier, Hale, Richard, Ross, Roy, Sharples* et *Wood*, soit un comité pour agir au nom de cette chambre, comme membres du comité conjoint des deux chambres sur les impressions, tel que demandé par l'Assemblée Législative dans son message.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que la résolution précédente soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des maîtres en chancellerie.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Ross, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 15 Décembre 1874.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Léry, de
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Rodier,
Ross,
Roy,
Savage,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la Société de Numismatique et d'Archéologie, de Montréal,

Par le même, de Dame Eliza M. Hervey *et al.*, de Montréal,

Par le même, des officières de l'orphelinat protestant de Montréal,

Par le même, des pharmaciens de la Province de Québec,

Par l'Honorable M. *Gingras*, des Dames directrices de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus, de Québec,

Par le même, du conseil municipal de St. Sauveur, de Québec,

Par l'Honorable M. *Fraser*, des Filles de la Charité, de l'Ouvroir Ste. Geneviève, de St. Hyacinthe,

Par le même, des Filles de la Charité, de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe,

Par le même des Sœurs de Charité, de la ville de St. Hyacinthe,

Par l'Honorable M. *Rodier*, de Mgr. l'Evêque de Montréal, *et al.*

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil et des membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, demandant de l'aide ;

De la Ligue de Tempérance de Québec, demandant que l'Honorable Conseil Législatif veuille bien présenter au parlement du Canada une requête demandant la passation d'une loi de tempérance ;

De la compagnie de chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Lambert, demandant que leur acte d'incorporation soit annulé ;

Du Séminaire de Rimouski, demandant de l'aide ;

Des Dames Directrices de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de Montréal, demandant de l'aide ;

De « l'Ottawa Iron and Steel Manufacturing Company, » demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Du conseil municipal du comté de Québec, demandant des amendements à la 5e section de l'Acte 20 Victoria, chapitre 125.

L'Honorable M. *Beaudry*, du comité spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF

Chambre de Comité, No 3, 15 Décembre 1874.

Le comité spécial auquel ont été référés les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport.

Le greffier du Conseil Législatif soumet ses comptes, lesquels sont renvoyés à un sous-comité pour examen.

Le quorum du dit comité a été réduit à cinq de ses membres.

Le tout humblement soumis

J. L. BEAUDRY

Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable Orateur présente un message de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, il est lu, et il est comme suit :

R. E. CARON.

Le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, transmet au Conseil Législatif, le rapport de l'Imprimeur de la Reine, indiquant le nombre d'exemplaires des Actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux et en vertu de quelle autorisation ; et le nombre d'exemplaires des Actes de chaque session restant, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

Hôtel du Gouvernement

Québec, 9 Décembre 1874.

L'Honorable M. *Fraser* présente un Bill (B) intitulé : « Acte pour valider certaines ventes de meubles de succession ».

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures, P. M.

Mercredi, 16 Décembre 1874.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

<i>Archambeault,</i>	<i>Léry, de</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Rodier,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Fraser,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Hale,</i>	<i>Wood.</i>

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, des Dames du « Protestant Home » de Québec,

Par le même, de James Cruickshank, avocat, de l'Etat de Michigan,

Par le même, du Révérend E. Woods *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, de Dame Marie Louise Panet, veuve Arthur Lamothe, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Panet*, de George Wakeham, de Québec,

Par l'Honorable M. *Ross*, de George E. Hart, des Trois-Rivières,

Par le même, de William Ritchie, notaire, de Sherbrooke *et al.*,

Par l'Honorable M. *Dionne*, du Révd. J. D. Déziel, de Lévis,

Par l'Honorable M. *Sharples*, de la corporation de la cité de Québec,

Par le même, des officières de l'Hospice de St. Joseph de la Maternité de Québec,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, de l'Institut-Canadien de Québec,

Par l'Honorable M. de Boucherville, de G. L. Dick, N. P. *et al.*, du comté de Montmorency,

Par l'Honorable M. de Léry, du conseil municipal de Shenley, comté de Beauce,

Par l'Honorable M. Beaubien, de Daniel Saunders, de Lawrence, *et al.*

L'Honorable Orateur fait rapport du rapport des affaires de l'Union St. Henri, des Tanneries des Rollands.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants du canton de Ditchfield, comté de Beauce, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin ;

Du conseil municipal du canton de Shenley, comté de Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin, ainsi que la nomination de M. Anselme Buteau, comme conducteur des travaux du dit chemin ;

Des habitants de la ville de Lachine, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de la ville de Sherbrooke, demandant l'incorporation de la compagnie du gaz de Sherbrooke ;

De Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Sherbrooke et autres, demandant de l'aide, leur permettant d'établir un Hôpital et un orphelinat dans la ville de Sherbrooke ;

De la compagnie du chemin de fer de Sherbrooke, des cantons de l'Est et de Kennebec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de St. Paul l'Ermite, comté de l'Assomption, demandant l'annexion de l'Île Vaudry à la municipalité de St. Paul l'Ermite, pour toutes les fins municipales et scolaires ;

De Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Rimouski et des Sœurs de la Charité de St. Germain de Rimouski, demandant un acte incorporant « les Sœurs de la Charité de Rimouski » ;

De la société bienveillante des dames catholiques romaines de Québec, demandant de l'aide ;

De l'évêque anglican et du clergé protestant de Québec, demandant des amendements à l'acte d'éducation ;

Du bureau de direction de l'asile des orphelines protestantes de Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants de la cité de Québec, demandant de l'aide en faveur de l'asile des sourdes-muettes, de Montréal ;

Des habitants de la paroisse de St. Joseph de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'asile Bethléem ;

Des Sœurs de la Charité, administratrices de l'Hôpital-Général de Montréal, fondé le 3e jour de juin 1753, demandant de l'aide.

L'Honorable M. Beaudry, du comité spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF
Chambre de Comité No. 3
16 décembre 1874.

Le comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes con-

tingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité a fait l'examen des comptes du greffier depuis le 6 décembre 1873, au 27 novembre dernier.

Le greffier a eu en main depuis la date en premier lieu mentionnée vingt-et-un mille cent quatre-vingt-seize dollars et soizante et trois centins (21.196.63).

Le greffier, à la satisfaction de votre comité, a rendu un compte détaillé, appuyé sur pièces justificatives, numérotées depuis 2024 à 2245, et depuis 1 jusqu'à 149 inclusivement, de ses dépenses entre les deux époques ci-dessus mentionnées, s'élevant à la somme de trente-huit mille sept cent quatre-vingt-huit dollars et dix-sept centins, en sorte que votre honorable chambre doit au greffier la somme de dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-onze dollars et cinquante-quatre centins, de la quelle somme votre comité recommande que le greffier soit indemnisé.

Et afin de mettre le greffier en état de rencontrer les dépenses à être encourues pendant cette session, votre comité recommande qu'il soit demandé en outre à qui de droit une somme de quinze mille dollars. (15,000)

Le tout humblement soumis

J. L. BEAUDRY
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Fraser*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés présente son premier rapport :

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
Ce 16 décembre 1874.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport :

Votre comité a choisi l'Honorable M. *Louis Archambeault*, comme son président.

Votre comité prend sur lui de recommander que son quorum soit réduit à sept membres.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49e règle.

De Monseigneur l'Evêque de Montréal et autres, demandant de l'aide en faveur de l'établissement fondé à Montréal par les Sœurs de la Providence, pour l'instruction des sourdes-muettes ;

Des Religieuses de N. D. de Charité du Bon Pasteur, Montréal ;

Du Directeur de l'asile rue Bonaventure, Montréal ;

Du Directeur de l'Institution des aveugles, asile de Nazareth ;

Du Directeur de l'asile Nazareth ;

Des Dames de l'Asile du Bon Pasteur, de Québec ;

Des Révérendes Sœurs de la Charité de l'Hospice de Ste. Marie de Monnoir ;

Du conseil et des membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal ;

Du Séminaire de Rimouski ;

Des Dames Directrices de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de Montréal ;

Des Dames Religieuses, Sœurs de la Charité de St. Jean ;

Des Dames Religieuses, Sœurs de la Charité de St. Jean ;
 Des Dames Religieuses, Sœurs de la Charité de Rimouski ;
 De la Faculté Médicale de l'Université de Bishop's College ;
 Du « Montreal Ladies Benevolent Society » ;
 Des Dames directrices de l'Hospice St. Julien de St. Ferdinand d'Halifax,
 comté de Mégantic ;
 Des Sœurs de l'asile de la Providence de Montréal ;
 Du Bureau de direction de l'asile des orphelins de Québec ;
 Des Sœurs de l'asile de la Providence de La Prairie de la Magdeleine ;
 Des Sœurs de l'asile de la Providence de Montréal, demandant de l'aide ;
 De la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel, demandant
 de l'aide ;
 Des habitants du comté de Chambly, se plaignant de la compagnie du chemin
 de fer de Montréal, Chambly et Sorel ;
 Du curé de St. Clément de Beauharnois, demandant de l'aide pour l'Hôpital
 de St. Joseph de Beauharnois ;
 De la Ligue de Tempérance de Québec, demandant que l'Honorable Conseil
 Législatif veuille bien présenter au parlement du Canada une requête demandant
 la passation d'une loi de tempérance ;
 De E. Sewell et autres, demandant à être entendus devant un comité pour
 prouver la possibilité de la navigation du St. Laurent en hiver ;
 Du conseil municipal du canton No. 2 de Chicoutimi, demandant de l'aide
 pour la construction d'un pont sur la rivière Métabetchouan ;
 Des habitants de Ste. Julienne, comté de Chicoutimi, demandant la con-
 struction d'un pont sur la rivière Ashuapmouchouan ;
 Du Révd. M. Loranger, curé de Lanoraie, demandant de l'aide en faveur du
 couvent de la Providence de Lanoraie.

Le tout humblement soumis

JOHN FRASER DE BERRY
 Président *pro tem.*

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions pour Bills Privés soit pro-
 longé jusqu'à jeudi, le quatorze janvier prochain, que le délai pour présenter des
 Bills Privés soit prolongé jusqu'à jeudi, le vingt-et-un janvier prochain, et que
 celui pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un Bill
 privé soit prolongé jusqu'à jeudi, le onze février prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain
 à 3 heures, P. M.

Jeudi, 17 Décembre 1874.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Léry, de
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Rodier,
Ross,
Roy,
Savage,
Wood.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par l'Honorable M. *Church* et autres.

Les messagers se retirent.

Alors le message est lu comme suit, savoir

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Mercredi, 16 Décembre 1874.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre aux Honorables MM. *Archambeault, Starnes, Ross* et *Ferrier*, de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial nommé pour faire une enquête au sujet de l'échange de la propriété du gouvernement, située au village St. Henri des Tanneries, près de Montréal.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Church* porte le dit message au Conseil Législatif.

(Attesté)

E. SIMARD

D. G. A. L.

Les messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messenger.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de John Rankin *et al.*, de Montréal,

Par le même, de W. M. Hartley *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, de Alexis Sylvestre *et al.*, de St. Jean de Matha,

Par le même, de Charles Ayotte *et al.*, de St. Jean de Matha,

- Par le même, du Révd. A. Dupuis, de Ste. Elisabeth,
- Par le même, de la Supérieure de l'Hospice de la ville de Joliette,
- Par l'Honorable M. Roy, du Révd. H. Millier, de Sorel,
- Par le même, du Révd. H. Millier, de Sorel,
- Par le même, du Révd. H. Millier, de Sorel,
- Par l'Honorable M. Beaudry, de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, de Montréal,
- Par le même, de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, de Montréal,
- Par l'Honorable M. Ross, du conseil municipal de la paroisse du Cap-de-la-Magdeleine,
- Par le même, de Louis Dufresne, maire, *et al.*, de St. Maurice,
- Par le même, de Joseph Lamothe *et al.*, de Mont-Carmel,
- Par le même, d'Hypolite Montplaisir, maire, *et al.*, du Cap-de-la-Magdeleine,
- Par le même, du Révd. T. E. Hamel, Supérieur du Séminaire de Québec,
- Par l'Honorable M. Archambéault, du Révd. J. C. Daigneault *et al.*, du township Brassard,
- Par l'Honorable M. Prudhomme, de la Supérieure de l'asile de la Providence du Côteau-du-Lac.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

- De la Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal, demandant de l'aide ;
- De Eliza M. Hervey et autres, de Montréal, demandant l'incorporation de l'Institut Hervey ;
- De l'asile des orphelins Protestants de Montréal, demandant de l'aide ;
- De l'association des Pharmaciens de la Province de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;
- Des Dames Directrices de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus, Québec, demandant de l'aide ;
- Du conseil municipal de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, demandant la passation d'un certain bill privé ;
- Des Filles de la charité, Directrices de l'ouvroir Ste Geneviève, St Hyacinthe, demandant de l'aide ;
- Des Filles de la charité, Administratrices de l'Hôtel-Dieu de St Hyacinthe, demandant de l'aide ;
- Des Sœurs et des Dames de charité de la ville de St. Hyacinthe, demandant de l'aide en faveur de l'orphelinat de St. Hyacinthe ;

De S. G. Mgr. Bourget, évêque de Montréal, et autres, demandant de l'aide en faveur de l'Institution catholique des Sourds-Muets.

L'Honorable M. *Beaudry* propose,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien émettre son warrant en faveur du greffier de cette chambre, pour la somme de \$15.000, afin de mettre cet officier en état de rencontrer les dépenses contingentes de cette chambre, et dont il rendra compte ci-après.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, avec la dite adresse.

Sur motion de l'Honorable M. de *Boucherville*, il est

Résolu, Qu'il soit permis aux Honorables MM. *Archambeault*, *Starnes*, *Ross* et *Ferrier*, de comparaître et rendre témoignage, s'ils le jugent à propos, devant le comité spécial nommé pour faire une enquête au sujet de l'échange de la propriété du gouvernement, située au village de St. Henri des Tanneries, près de Montréal.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et communique à cette chambre la présente résolution.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que, lorsque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à midi.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à midi.

Vendredi, 18 Décembre 1874.

SÉANCE DE MIDI.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe Le Maire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville; de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,

Gingras,
Hale,
Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Roy,
Savage.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Dionne*, de *Joseph Labadie et al.*, de *Levis*.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

- Du refuge des Dames protestantes de Québec, demandant de l'aide ;
 De James Cruickshank, avocat de l'état de Michigan, Etats-Unis d'Amérique, demandant la passation d'un acte autorisant le barreau de la Province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres ;
 Du bureau des syndics de l'église de Saint-Jean, paroisse de Saint-Jean l'Évangéliste, Montréal, demandant la passation d'un acte leur permettant de disposer de certaines propriétés ;
 De Dame Marie Louise Panet, veuve Arthur Lamothe, demandant la passation d'une loi lui permettant de partager certains biens ;
 De George Wakeham, de Ste. Foye, demandant de l'aide en faveur de l'asile des Ivrognes ;
 De George E. Hart, notaire, de la ville des Trois-Rivières, demandant la passation d'une loi autorisant le barreau de la Province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres ;
 De William Ritchie et autres, demandant des amendements à la loi du notariat ;
 Du Révd. J. D. Déziel, de la ville de Lévis, demandant l'incorporation du collège de Lévis ;
 De la corporation de la ville de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;
 Des dames de l'Hospice de St. Joseph de la Maternité de Québec, demandant de l'aide ;
 De l'Institut-Canadien de Québec, demandant de l'aide ;
 Des électeurs du comté de Montmorency, côte de Beaupré, demandant la passation d'un acte conférant à Ferdinand Bacon, le privilège exclusif du pont de péage de la rivière Ste. Anne ;
 Du conseil municipal de Shenley, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;
 De Daniel Saunders et autres, demandant la passation d'un certain acte d'incorporation.

L'Honorable M. *Archambeault* présente un Bill (C) intitulé : « Acte pour annexer l'île Vaudry dans la rivière l'Assomption, à la paroisse de St. Paul l'Érmité ».

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois le quinze janvier prochain.

L'Honorable M. *Fraser*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son deuxième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 18 décembre 1874.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son second rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle.

De la Société bienveillante des dames catholiques romaines de Québec ;

Du bureau de direction de l'asile des orphelines protestantes de Québec ;

De l'asile des sourdes-muettes de Montréal ;

Des Sœurs de la charité, administratrices de l'hôpital général de Montréal, on^d le 3^{ème} jour de juin 1763, demandant de l'aide ;

De S. G. Monseigneur l'évêque de Sherbrooke et autres, demandant de l'aide pour leur permettre d'établir un hôpital et un orphelinat dans la ville de Sherbrooke ;

Du conseil municipal du canton de Shenley, comté de Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin, ainsi que la nomination de M. Anselme Buteau, comme conducteur des travaux du dit chemin ;

Des habitants de Ditchfield, comté de Beauce, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin ;

Des habitants de la paroisse de St. Joseph de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'asile Bethléem ;

Des filles de la charité, directrices de l'ouvroir Ste. Geneviève, St. Hyacinthe ;

Des filles de la charité, administratrices de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe ;

Des dames directrices de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus, Québec ;

De l'asile des orphelins protestants de Montréal ;

De la société de numismatique et d'archéologie de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Sœurs et des dames de la charité de la ville de St. Hyacinthe, demandant de l'aide en faveur de l'orphelinat de St. Hyacinthe ;

De S. G. Monseigneur Bourget, évêque de Montréal et autres, demandant de l'aide en faveur de l'institution catholique des sourds-muets ;

De l'évêque anglican et du clergé protestant de Québec, demandant des amendements à l'acte d'éducation ;

De S. G. Monseigneur l'évêque de Rimouski et des Sœurs de la charité de St. Germain de Rimouski, demandant un acte incorporant les Sœurs de la charité de Rimouski.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De l'église Baptiste de la rue Ste. Catherine de Montréal, demandant un acte d'incorporation ;

De Peter McGregor et autres, des Synodes de l'église presbytérienne du Canada, demandant la passation d'un acte les autorisant à disposer de certaines propriétés ;

De l'église Méthodiste du Canada, demandant des amendements à certains actes ;

De la compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac St. Jean, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de St. Paul l'Ermité, comté de l'Assomption, demandant l'annexion de l'île Vaudry à la municipalité de St. Paul l'Ermité, pour toutes les fins municipales et scolaires ;

De Thomas T. Nesbitt, bachelier-en-droit, Université-Laval, demandant la passation d'une loi autorisant le barreau de Québec à l'admettre, après examen, au nombre de ses membres.

Le tout humblement soumis

JOHN FRASER DE BERRY
Président *Pro. tem.*

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. Ferrier présente un bill (D) intitulé : « Acte concernant l'Église Méthodiste du Canada. »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois le quatorze janvier prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que lorsque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à jeudi, le
 quatorze janvier prochain.

L'Honorable M. *Beaubien* propose,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, demandant un extrait des rapports et notes d'arpentages et explorations suivants, en autant que ces rapports ont trait à la quantité et à la qualité du bois qui se trouve sur les territoires arpentés ou explorés.

Rapports et notes de Bignell, écr., A. P., sur l'exploration des rivières du Lièvre, Ruban et partie de la Gatineau, en 1874. Aussi le rapport et les notes du même sur l'exploration des rivières Saint-Maurice, Gatineau et Ottawa, en 1872.

Rapports de Lindsay Russell, H. Leber, E. B. Temple, et L. O. A. Arcand, écuers, Arpenteurs, sur la ligne d'exploitation de la rivière du Lièvre au Saint-Maurice.

Rapport d'exploration du haut de l'Ottawa, faite par Henry Symmes et Lindsay Russell, écuers, A. P.

Rapport de l'exploration de l'Ottawa supérieur, par Eugène Casgrain, écr., A. P.

Notes de J. J. Rooney, écr., A. P., sur l'arpentage de la branche Est de la Gatineau.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à jeudi, le 14 janvier prochain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 14 Janvier 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Fraser,
Gingras,
Hale,
Léry, de

Panet,
Proulx,
Richard,
Ross,
Savage,
Sharples,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Sharples*, de la chambre de commerce de Québec,

Par l'Honorable M. *Hale*, de John L. Johnston *et al.*, de Sherbrooke,

Par le même, de Dame Nancy P. Parsons *et al.*, de Stanstead,

Par le même, des habitants de Clifton-Est *et al.*,

Par l'Honorable M. de Boucherville, de la Directrice de l'Hospice La Jemmerais, de Varennes,

Par le même, de C. S. Rodier *et al.*, de Montréal,

Par le même, des citoyens de la paroisse de St. Benoît,

Par le même, de George Benson Hall, de Québec,

Par l'Honorable M. Ross, de D. Lorn MacDougall *et al.*, de la Côte Ste. Catherine, de Montréal,

Par le même, de Charles Côté, des Trois-Rivières,

Par l'Honorable M. Fraser, de Robert Archer *et al.*, de Montréal,

Par le même, du maire et du conseil municipal de Beauharnois,

Par l'Honorable M. Beaubien, de John Gilmour *et al.*, de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De P. Mitchell et autres demandant l'incorporation de la compagnie d'assurance de « l'Atlantique ; »

De Jackson Rae et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de l'hôtel Windsor ;

De Alexis Sylvestre et autres, de St. Jean de Matha, comté de Joliette, demandant de l'aide pour creuser la décharge du Lac Noir ;

Des habitants de St. Jean de Matha, comté de Joliette, demandant de l'aide pour un chemin ;

Du Révd. A. Dupuis, curé de Ste. Elisabeth, comté de Joliette, demandant de l'aide en faveur de l'Asile des insensées et des orphelines de la dite paroisse ;

De la supérieure de l'Hospice de la ville de Joliette, demandant de l'aide ;

De la corporation de l'Orphelinat de Sorel, demandant de l'aide ;

De la corporation de l'Hôpital-Général du district de Richelieu, demandant de l'aide ;

De la corporation du collège de Sorel, demandant de l'aide ;

De l'école de médecine et de chirurgie de Montréal, demandant de l'aide ;

De l'école de médecine et de chirurgie de Montréal, demandant un octroi supplémentaire ;

Du conseil municipal de la paroisse du Cap-de-la-Magdeleine, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la ville des Trois-Rivières ;

Du conseil municipal de St. Maurice, comté de Champlain, demandant la reconstruction des ponts du Saint-Maurice ;

Du conseil municipal de Mont-Carmel, comté de Champlain, demandant la reconstruction des ponts du Saint-Maurice ;

Du conseil municipal du Cap-de-la-Magdeleine, comté de Champlain, demandant la reconstruction des ponts du Saint-Maurice ;

Des habitants des cantons de Brassard et Prévost, demandant à être détachés du comté de Berthier et du district de Richelieu, pour être annexés au comté et district de Joliette ;

Du Supérieur du Séminaire de Québec et des habitants du comté de Montmorency, s'opposant à ce que le privilège exclusif de construire un pont sur la rivière Ste. Anne soit accordé à qui que ce soit ;

De la maison de la Providence de St. Ignace du Côteau-du-Lac, comté de Soulanges, demandant de l'aide.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : « Acte pour valider certaines ventes de meubles de succession, »

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D) intitulé : « Acte concernant l'Eglise Méthodiste du Canada, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 15 Janvier 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Léry, de
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Savage,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants du canton de Broughton,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de John Brown, de Montréal,

Par le même, de la compagnie du chemin de fer à passagers, de la cité de Montréal,

Par le même, de la compagnie du chemin de fer à passagers, de la cité de Montréal,

Par le même, de la Faculté Médicale de l'Université McGill, de Montréal,

Par le même, de Dame Catherine M. Bagg *et al.*, de Montréal,

Par le même, d'Ephrem Hudon, fils, de Montréal,

Par l'Honorable M. Panet, de la Corporation de l'Asile Finlay, de Québec,

Par l'Honorable M. Bryson, de David Moore *et al.*, de Hull,

Par le même, de Xavier Potvin *et al.*, du comté d'Outaouais,

Par l'Honorable M. Ross, des habitants de la cité de Trois-Rivières,

Par l'Honorable M. Roy, du Révd. H. Millier, de Sorel,

Par l'Honorable M. Dostaler, des habitants de St. Damien, comté de Berthier,

Par l'Honorable M. Beaubien, des habitants du canton Mailloux, comté de Bellechasse,

Par le même, des habitants des cantons Roux, Bellechasse et Daaquam, comté de Bellechasse,

Par l'Honorable M. Hale, des habitants de Sherbrooke,

Par le même, de l'Honorable Matthew H. Cochrane *et al.*, de Compton,

Par le même, de Samuel J. Foss *et al.*, de Sherbrooke,

Par l'Honorable M. Ross, des habitants de la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel,

Par le même, des habitants de la paroisse de Saint-Prosper,

Par le même, des habitants de la paroisse de Saint-Luc,

Par le même, du conseil municipal du comté de Champlain,

Par l'Honorable M. de Boucherville, de W. Marsden, M. D., *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. Proulx, de Francis Norman, *et al.*, de Pierreville,

Par le même, des habitants de St. Zéphirin *et al.*,

Par le même, de Pierre Mayrand, de Nicolet,

Par l'Honorable M. de Boucherville, de J. Bisailon, *et al.*, de Beauharnois,

Par le même, de U. J. Robillard, M. P., *et al.*, de Beauharnois,

Par l'Honorable M. de Léry, de Stanislas Drapeau, d'Ottawa.

La pétition suivante est lue et reçue :

Des habitants de la ville de Lévis, demandant l'incorporation de la société de bienfaisance mutuelle du Sacré-Cœur de Jésus, de la ville de Lévis.

Sur motion de l'Honorable M. de *Boucherville*, il est *Ordonné*, Que le délai pour recevoir des pétitions pour Bills privés soit prolongé jusqu'à jeudi, le vingt-et-un janvier courant, que le délai pour présenter des Bills privés soit prolongé jusqu'à jeudi, le vingt-huit janvier courant, et que celui pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un Bill privé soit prolongé jusqu'à jeudi, le dix-huit février prochain.

L'Honorable M. *Ross* propose, secondé par l'Honorable M. *Ferrier*,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général du Canada, lui représentant respectueusement :

Qu'une des idées qui ont présidé à l'Union Fédérale des Provinces Britanniques de ce Continent a été une idée de conciliation entre les différentes nationalités divisées de croyances, de sentiments et d'opinions, et que le premier devoir des hommes qui s'intéressent à la chose publique dans la Puissance doit être d'empêcher toutes causes de conflit de nature à produire et perpétuer des dissensions, des divisions et des rancunes religieuses ou nationales ;

Que les troubles survenus dans le ci-devant Etablissement de la Rivière Rouge, maintenant Province de Manitoba, en 1869 et 1870, ont malheureusement fait naître un de ces conflits, qui prit alors les proportions d'un soulèvement considérable ;

Que les chefs de ce mouvement se constituèrent alors en Gouvernement, et qu'un acte regrettable perpétré sous l'autorité assumée par ce Gouvernement, a été l'exécution d'un des sujets de Sa Majesté ;

Qu'après cette exécution, des représentants de cette population du Nord-Ouest furent reçus par le Gouvernement de la Puissance, qui négocia avec eux les conditions de l'entrée de ce territoire dans l'Union du Canada, et qu'un acte fédéral sanctionna leurs demandes ;

Que ces délégués et la population qu'ils avaient représentée à Ottawa crurent alors que le résultat de cette mission impliquait l'oubli complet du passé et des actes malheureux qui s'y étaient produits ;

Qu'après avoir vécu longtemps dans une sécurité complète au sujet de ces actes, une portion importante de la population de Manitoba vit avec surprise et douleur que des poursuites étaient dirigées contre quelques personnes impliquées dans ces troubles ;

Que ces poursuites ont amené, vers la fin du mois d'octobre dernier, le jugement et la condamnation à mort d'Ambroise Lépine, un de ceux qui étaient impliqués dans le mouvement de 1869-70, et un des officiers du gouvernement alors existant ;

Que, tout en s'inclinant devant le verdict rendu contre un des acteurs dans ce soulèvement, l'opinion publique dans cette province éloignée de Manitoba, comme dans les autres provinces de la Puissance, et jusqu'en Angleterre, s'est vivement émue à l'idée que cet acte de violence déplorable était tellement confondu avec les événements politiques de cette malheureuse époque qu'il est impossible de l'assimiler aux cas ordinaires d'homicide ;

Qu'un sentiment général de sympathie et de miséricorde s'est répandu dans la Puissance et dans tout l'Empire en faveur du malheureux prisonnier ;

Que, dans le but de satisfaire ce sentiment de miséricorde, et aussi dans le but de réaliser cette idée de conciliation, de paix et de tranquillité qui a présidé à l'établissement de la Confédération, et de faire disparaître toutes les causes de division et les sentiments hostiles qui pourraient se manifester entre les différentes populations de ce pays, et, en particulier, pour donner effet à la recommandation de clémence exprimée par le Jury dans son verdict, Son Excellence soit humblement priée de vouloir bien exercer, en faveur du condamné, Ambroise Lépine, la Royale Prérrogative de miséricorde, en lui octroyant grâce et pardon.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que les Honorables Messieurs *Beaudry*, *Ferrier* et le moteur soient nommés pour composer un comité chargé de préparer une adresse basée sur la dite résolution.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Beaudry* fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir Frédéric Temple, Comte de Dufferin Vicomte et Baron Clandeboye, de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de St. Patrice et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui ;

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Une des idées qui ont présidé à l'Union Fédérale des Provinces Britanniques de ce continent a été une idée de conciliation entre les différentes nationalités divisées de croyances, de sentiments et d'opinions, et le premier devoir des hommes qui s'intéressent à la chose publique dans la Puissance doit être d'empêcher toutes causes de conflit de nature à produire et perpétuer des dissensions, des divisions et des rancunes religieuses ou nationales ;

Les troubles survenus dans le ci-devant Etablissement de la Rivière Rouge, maintenant Province de Manitoba, en 1869 et 1870, ont malheureusement fait naître un de ces conflits, qui prit alors les proportions d'un soulèvement considérable ;

Les chefs de ce mouvement se constituèrent alors en Gouvernement, et un acte regrettable perpétré sous l'autorité assumée par ce Gouvernement, a été l'exécution d'un des sujets de Sa Majesté ;

Après cette exécution, des représentants de cette population du Nord-Ouest furent reçus par le Gouvernement de la Puissance, qui négocia avec eux les conditions de l'entrée de ce territoire dans l'Union du Canada, et un acte fédéral sanctionna leurs demandes ;

Ces délégués et la population qu'ils avaient représentée à Ottawa crurent alors que le résultat de cette mission impliquait l'oubli complet du passé et des actes malheureux qui s'y étaient produits ;

Après avoir vécu longtemps dans une sécurité complète au sujet de ces actes, une portion importante de la population de Manitoba vit avec surprise et douleur que des poursuites étaient dirigées contre quelques personnes impliquées dans ces troubles ;

Ces poursuites ont amené, vers la fin du mois d'octobre dernier, le jugement et la condamnation à mort d'Ambroise Lépine, un de ceux qui étaient impliqués dans le mouvement de 1869-70, et un des officiers du gouvernement alors existant ;

Tout en s'inclinant devant le verdict rendu contre un des acteurs dans ce soulèvement, l'opinion publique dans cette province éloignée de Manitoba, comme dans les autres provinces de la Puissance, et jusqu'en Angleterre, s'est vivement émue à l'idée que cet acte de violence déplorable était tellement confondu avec les événements politiques de cette malheureuse époque qu'il est impossible de l'assimiler aux cas ordinaires d'homicide ;

Un sentiment général de sympathie et de miséricorde s'est répandu dans la Puissance et dans tout l'Empire en faveur du malheureux prisonnier ;

Dans le but de satisfaire ce sentiment de miséricorde, et aussi dans le but de réaliser cette idée de conciliation, de paix et de tranquillité qui a présidé à l'établissement de la Confédération, et de faire disparaître toutes les causes de division et les sentiments hostiles qui pourraient se manifester entre les différentes populations de ce pays, et, en particulier, pour donner effet à la recommandation de clémence exprimée par le Jury dans son verdict, nous prions humblement Votre Excellence de vouloir bien exercer, en faveur du condamné, Ambroise Lépine, la Royale Prérrogative de miséricorde, en lui octroyant grâce et pardon.

Laquelle adresse étant lue une seconde fois, est unanimement adoptée.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par l'Honorable Orateur de cette chambre.

L'Honorable M. *Ross* propose

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, l'informant que cette chambre a voté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant d'exercer la Prérrogative Royale de pardon en faveur d'Ambroise Lépine, et priant Son Excellence de vouloir bien transmettre la dite adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur par les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : « Acte pour annexer l'Île Vaudry dans la rivière l'Assomption, à la paroisse de St. Paul l'Érmité, »

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D) intitulé : « Acte concernant l'Église Méthodiste du Canada, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Hale*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 18 Janvier 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorable Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Léry, de
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Savage,
Sharples,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Beaudry*, des habitants de Ste. Monique, comté de Terrebonne,

Par l'Honorable M. *Panet*, d'Adolphe P. Caron, écuyer, M. P., *et al.*, de Québec.

Par le même, des commissaires protestants du bureau des écoles de Québec

Par l'Honorable M. *de Boucherville*, des habitants de St. Hippolyte,

Par l'Honorable M. *Ross*, des habitants de St. Prosper,

Par le même, de Henry McVittie *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Fraser*, des Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge, le St. Paulin,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, des habitants du comté de Montcalm,

Par le même, des professeurs de l'École-Normale Laval, de Québec,

Par l'Honorable M. *de Léry*, du Révd. M. Faucher *et al.*, de Shenley, comté de Beauce;

Par le même, du conseil municipal du canton de Shenley, comté de Beauce,

Par le même, des habitants du canton de Jersey, comté de Beauce,

Par le même, du conseil municipal du canton de Shenley, comté de Beauce.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du bureau de la chambre de commerce de Québec, s'opposant à la passation de l'acte demandé par la compagnie du chemin de fer de Québec et de Gosford ;

De la compagnie canadienne de produits alimentaires, demandant un acte d'incorporation ;

De dame Nancy P. Parsons, femme de W. S. Hunter, de Stanstead, demandant la passation d'un acte l'autorisant à disposer de certaines propriétés foncières ;

Des habitants de Clifton-Est et de Ramville, comté de Compton, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

De la directrice de l'Hospice L'Émmerais, Varennes, demandant une nouvelle allocation ;

De l'Honorable F. X. A. Trudel, et autres, de Montréal, demandant l'incorporation de la compagnie d'emprunt des propriétaires fonciers du Canada ;

Des habitants de Saint-Benoit, comté des Deux-Montagnes, demandant de l'aide en faveur de l'hospice Youville ;

De George Benson Hall, demandant la permission de faire certains travaux sur la rivière Chaudière, et de percevoir un droit de péage pour l'usage d'iceux ;

Des habitants de la Côte Sainte-Catherine, comté d'Hochelaga, demandant la passation d'un acte érigeant la municipalité de Sainte-Catherine ;

De Charles Côté, commerçant de bois de Trois-Rivières, demandant la permission exclusive de faire des piliers, boîtes et autres constructions sur la rivière Bécancour ;

De R. Archer et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant le « Metropolitan Club ; »

Du maire et du conseil municipal de la ville de Beauharnois, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de la ville de Québec, demandant des amendements à l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer de jonction de la Pointe-Lévis et de l'Anse-aux-Sauvages.

L'Honorable M. Fraser, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
Ce 18 janvier 1875.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

D'Alexis Sylvestre et autres de St. Jean de Matha, comté de Joliette, demandant de l'aide pour creuser la décharge du Lac Noir ;

Des habitants de St. Jean de Matha, comté de Joliette, demandant de l'aide pour un chemin ;

Du Révd. A. Dupuis, curé de Ste. Elisabeth, comté de Joliette, demandant de l'aide en faveur de l'Asile des insensées et des orphelines de la dite paroisse ;

Du conseil municipal de St. Maurice, comté de Champlain, du conseil municipal de Mont-Carmel, comté de Champlain, et du conseil municipal du Cap de la Magdeleine, comté de Champlain, demandant la reconstruction des ponts du St. Maurice ;

De l'Institut-Canadien de Québec ;

Des Dames de l'Hospice de St. Joseph de la Maternité de Québec ;

Du refuge des dames protestantes de Québec ;

De la maison de la Providence de St. Ignace du Coteau-du-Lac, comté de Soulanges ;

De l'École de médecine et de chirurgie de Montréal ;

De la corporation du collège de Sorel ;

De la corporation de l'Hôpital-Général du district de Richelieu ;

De la corporation de l'Orphelinat de Sorel ;

De la Supérieure de l'Hospice de la ville de Joliette, demandant de l'aide ;

Du conseil municipal de Shenley, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

De George Wakeham, de Ste. Foye, demandant de l'aide en faveur de l'asile des ivrognes ;

Des habitants de Saint-Lambert, s'opposant au projet de loi, demandant l'annexion de la municipalité de St. Lambert à la paroisse de Longueuil ;

De l'École de médecine et de chirurgie de Montréal, demandant un octroi supplémentaire.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par la 49e règle, avaient été donnés dans chaque cas :

De l'Association des Pharmaciens de la Province de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De E. M. Hervey, de Montréal, demandant l'incorporation de l'Institut Hervey ;

Des habitants de la ville de Sherbrooke, demandant l'incorporation de la compagnie de gaz de Sherbrooke ;

Des habitants de Hull, demandant l'incorporation de la ville de Hull ;

Des habitants de Ste. Pudentienne de Roxton, demandant un acte d'incorporation ;

De la compagnie du chemin de fer des Laurentides, demandant la passation d'un acte, l'autorisant à continuer son chemin de fer depuis St. Lin jusqu'à la ville de Joliette et St. Gabriel de Brandon ;

Des Révérends Pères Oblats de l'Immaculée Conception de Marie, demandant des amendements à leur acte d'incorporation ;

Du conseil municipal du comté de Québec, demandant des amendements à la 5e section de l'acte 20 Vict. chapitre 25 ;

De certains habitants de St. Lambert, demandant que leur acte d'incorporation soit annulé ;

De W. Darling et autres de Montréal, directeurs du fonds des biens temporels de l'Eglise presbytérienne du Canada en connexion avec l'Eglise d'Ecosse, demandant des amendements à l'Acte 22 Vict. chapitre 66 ;

De James Cruickshank, avocat de l'Etat du Michigan, Etats-Unis d'Amérique, demandant la passation d'un acte autorisant le barreau de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres ;

Du bureau des syndics de l'Eglise de St. Jean, paroisse de St. Jean L'Evangeliste, demandant la passation d'un acte leur permettant de disposer de certaines propriétés ;

De Dame Marie-Louise Panet, veuve d'Arthur Lamothe, demandant la passation d'une loi lui permettant de partager certains biens ;

De George E. Hart, notaire, de la ville de Trois-Rivières, demandant la passation d'une loi autorisant le barreau de la Province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres ;

Du Révd. J. D. Déziel, de la ville de Lévis, demandant l'incorporation du collège de Lévis ;

De la corporation de la cité de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la compagnie du chemin de fer de Missisquoi et de la vallée de la Rivière Noire, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De R. Campbell et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte demandant des amendements à l'acte incorporant le bureau de direction du fonds de secours destiné aux veuves et aux orphelins des ministres du Synode de l'Eglise presbytérienne du Canada.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé qu'elle n'était pas de nature à exiger les avis requis par la 49e règle :

De William Ritchie et autres, demandant des amendements à la loi du notariat.

Le tout humblement soumis

JOHN FRASER DE BERRY
Président *pro. tem.*

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Fraser*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (D) intitulé : « Acte concernant l'Eglise Méthodiste du Canada, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : « Acte pour valider certaines ventes de meubles de succession, »

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : « Acte pour annexer l'Ile Vaudry dans la rivière l'Assomption, à la paroisse de St. Paul l'Ermite, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 19 Janvier 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Halc,
Léry, de
Panet,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Beaudry*, de la compagnie des Consommateurs de Gaz, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de Dame Anne Molson *et al.*, de Montréal,

Par le même, de la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, des habitants de St. Jean de Matha,

Par l'Honorable M. *Starnes*, des habitants de la ville de Beauharnois.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants francs-tenanciers d'une partie des second et troisième rangs du canton de Broughton, comté de Beauce, demandant à être annexés pour toutes les fins civiles, à la paroisse de St. Victor de Tring ;

De John Brown, écr., de Montréal, demandant la passation d'un acte l'autorisant à porter le nom de John Stevenson Brown ;

Du « Montreal City Passenger Railway Company » s'opposant à la passation de l'acte amendant l'acte d'incorporation de la cité de Montréal ;

De la Faculté médicale de l'Université McGill, demandant de l'aide ;

De Dame Catherine Mitcheson Bagg et autres, demandant la passation d'un acte les autorisant à disposer de certaines propriétés ;

De Ephrem Hudon, junior, de Montréal, demandant la passation d'un acte lui permettant de changer le cadastre d'un certain lot sis en la paroisse de Montréal ;

De la corporation de l'asile Finlay, Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants de la partie ouest du canton de Hull, demandant l'insertion d'une certaine clause dans l'acte d'incorporation de la ville de Hull ;

De l'Union St. Joseph de St. François de Sales, demandant un acte d'incorporation ;

Des habitants de la cité de Trois-Rivières, demandant une aide pour la construction des ponts du St. Maurice ;

Des administrateurs de l'Hôpital-Général du district de Richelieu, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de St. Damien, comté de Berthier, demandant un octroi de deux mille (2,000) piastres pour la construction d'un chemin ;

Des habitants du canton Mailloux, comté de Bellechasse, demandant de l'aide pour la construction d'un pont et le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants des cantons Roux, Bellechasse et Daaquam, demandant de l'aide pour le parachèvement de certaines routes ;

Des habitants de Sherbrooke, demandant de l'aide en faveur de l'Hôpital de Sherbrooke établi par S. G. Mgr. Racine ;

De l'Honorable M. Cochrane et autres, de Sherbrooke et de Compton, demandant l'incorporation de la « Eastern Townships Land and Improvement Company ; »

De Charles King et autres, de Sherbrooke, demandant l'incorporation de la compagnie manufacturière de Sherbrooke ;

Du conseil municipal de Notre-Dame de Mont-Carmel, demandant un amendement à l'acte incorporant la cité de Trois-Rivières ;

Du conseil municipal de St. Prosper, comté de Champlain, demandant de l'aide pour la reconstruction des ponts du Saint-Maurice ;

Du conseil municipal de Saint-Luc, comté de Champlain, demandant un amendement à l'acte incorporant la cité de Trois-Rivières ;

Du conseil du comté de Champlain, demandant un amendement à l'acte incorporant la cité de Trois-Rivières ;

De W. Marsden, M. D., et autres de Québec, demandant l'incorporation de la Société Protectrice des Animaux ;

Des habitants de l'Augmentation de Wendover, comté d'Yamaska, demandant une ligne d'arpentage entre l'Augmentation de Wendover et la partie de la Seigneurie de Courval qui l'avoiisine ;

Des habitants de St. Zéphirin, Ste. Monique, Ste. Brigitte, Ste. Perpétue et du canton de Wendover, demandant de l'aide pour la construction d'un pont ;

De Pierre Mayrand, commerçant de bois, de Gentilly, comté de Nicolet, demandant la permission de construire des piliers, boîtes, moulins, etc., dans la baie de Bécancour ;

Des manufacturiers, francs-tenanciers et électeurs de St. Clément, s'opposant à l'extension des limites de la ville de Beauharnois ;

Des propriétaires et électeurs de la ville de Beauharnois, s'opposant à l'extension des limites de la dite ville de Beauharnois ;

De Stanislas Drapeau, Ottawa, demandant de l'aide en faveur d'une histoire des Institutions publiques des provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Dostaler, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 20 Janvier 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

<i>Archambeault,</i> <i>Beaubien,</i> <i>Beaudry,</i> <i>Boucherville, de</i> <i>Bryson,</i> <i>Dionne,</i> <i>Dostaler,</i> <i>Ferrier,</i> <i>Fraser,</i> <i>Gingras,</i> <i>Hale,</i>	<i>Léry, de</i> <i>Panet,</i> <i>Prudhomme,</i> <i>Richard,</i> <i>Ross,</i> <i>Roy,</i> <i>Savage,</i> <i>Sharples,</i> <i>Starnes,</i> <i>Wood.</i>
--	--

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la faculté Médicale de l'Université de Bishop's College,»

Par l'Honorable M. *Ross*, du conseil municipal du comté de Nicolet,

Par le même, des habitants du canton de Blandford,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, des habitants de St. Jérôme, comté de Terrebonne,

Par le même, des habitants de la paroisse de St. Sauveur, comté de Terrebonne,

Par le même, des citoyens de Montréal,

Par l'Honorable M. *Starnes*, de la compagnie des Omnibus et de transport de Montréal,

Par l'Honorable M. *Sharples*, des Syndics de l'asile Ste Brigitte, de Québec,

Par le même, du Barreau de la province de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de Ste. Monique, comté de Terrebonne, demandant que les limites de la dite paroisse de Ste. Monique actuellement situées dans le comté de Terrebonne, fassent partie à l'avenir du comté des Deux-Montagnes ;

De G. E. Humphrey, junior et autres de Québec, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la rive Nord et du Cap-Rouge ;

Des commissaires protestants du bureau des Ecoles, Québec, s'opposant à la requête du Lord Evêque de Québec ;

Des habitants de St. Hippolyte, demandant de l'aide pour la construction du chemin de St. Hippolyte jusqu'au Lac Masson ;

Du conseil municipal de St. Prosper, comté de Champlain, demandant l'annulation de la 12^{ème} clause de l'acte d'incorporation de la cité de Trois-Rivières ;

De Henry McVittie et autres de la cité de Montréal, demandant l'incorporation du Club Royal ;

Des Sœurs de l'Assomption de la Ste. Vierge, demandant de l'aide en faveur du couvent de St. Paulin de Maskinongé ;

Des habitants du comté de Montcalm, en faveur de la requête présentée à l'Honorable Conseil Législatif, par la compagnie du chemin de fer des Laurentides, demandant la continuation du dit chemin de fer, depuis le village de St. Lin, jusqu'à la ville de Joliette ;

Des professeurs de l'Ecole Normale-Laval de Québec, demandant un bonus et une augmentation ;

Du conseil municipal du canton de Shenley, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Du conseil municipal du canton de Shenley, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des habitants du canton de Jersey, comté de Beauce, demandant de l'aide le parachèvement d'un chemin ;

Du conseil municipal du canton de Shenley, comté de Beauce, demandant de l'aide pour l'ouverture d'une route.

L'Honorable M. *Beaudry* présente un Bill (F) intitulé : « Acte pour déclarer l'existence de l'Edit du Roi Louis XV, de 1743, enregistré au Conseil Supérieur comme loi de cette province. »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'Honorable M. *Brasor* présente un Bill (G) intitulé : « Acte pour valider certains testaments. »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Brasor*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'Honorable *Orateur* présente un message de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur.

Le dit message est lu par le greffier, et il est comme suit :

R. E. CARON

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, informe le Conseil Législatif qu'il a récemment transmis à Son Excellence le Gouverneur-Général, l'adresse votée par cette Chambre le 15 janvier 1875, priant Son Excellence de vouloir bien exercer la prérogative royale de pardon en faveur d'Ambroise Lépine, maintenant sous sentence de mort.

Hôtel du Gouvernement

Québec, 19 janvier 1875.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 21 Janvier 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe Leblanc*, Secrétaire,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, &c
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Lévy, &c
...
...
...
...
...
...
...
...
...

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Beaudry*, des habitants de Ste Anne, comté de Terrebonne,

Par le même, des habitants de Ste Agathe des Monts de Dorchester,

Par l'Honorable M. *Starnes*, de L. A. Senécal *et al.* de Sorel,

Par l'Honorable M. *Bryson*, de la compagnie du chemin de fer de la frontière de Québec,

Par l'Honorable M. *Hale*, des habitants du canton de Clifton, dans le comté de Compton,

Par l'Honorable M. *Starnes*, de William Rose *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, de J. A. Leprohon *et al.*, de Ste. Emmélie de l'Énergie,

Par l'Honorable M. *Sharples*, de A. L. Light *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Beaubien*, de la corporation du village d'Hochelaga,

Par l'Honorable M. *Ross*, des habitants de Ste Geneviève, comté de Champlain

Par le même, des habitants de Batiscan, comté de Champlain,

Par le même, des habitants de St. Maurice, comté de Champlain,

Par l'Honorable M. *Richard*, de George Hall *et al.*

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie des consommateurs de gaz de la ville de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation :

Du « University-Lying-in-Hospital, » demandant de l'aide ;

De la compagnie du « Montreal City passenger railway, » s'opposant à la demande du « Montreal omnibus and transfer company ; »

Des habitants de St. Jean de Matha, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de la ville de Beauharnois, s'opposant à la passation d'un bill intitulé : « Acte pour amender l'acte 27 Victoria, cap. 24. »

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 21 janvier 1875.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

De la Directrice de l'Hospice La Jemmerais, Varennes, demandant une nouvelle allocation ;

Des habitants de Saint-Benoit, comté des Deux-Montagnes, demandant de l'aide en faveur de l'Hospice Youville ;

Des habitants de Clifton-Est et de Ramville, comté de Compton, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de l'« Augmentation de Wendover, » comté d'Yamaska, demandant une ligne d'arpentage entre l'Augmentation de Wendover et la partie de la seigneurie de Courval qui l'avoisine ;

Des habitants des cantons Roux, Bellechasse et Daquam, demandant de l'aide pour le parachèvement de certaines routes ;

De Stanislas Drapeau, Ottawa, demandant de l'aide en faveur d'une histoire des institutions publiques des provinces de l'Amérique Britannique du Nord ;

Des habitants de Saint-Zéphirin, Sainte-Monique, Sainte-Brigitte, Sainte-Perpétue, et du canton de Wendover, demandant de l'aide pour la construction d'un pont ;

De la Faculté Médicale de l'Université McGill, demandant de l'aide ;

De la corporation de l'asile Finlay, Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Damien, comté de Berthier, demandant un octroi de deux mille piastres pour la continuation d'un chemin ;

Des habitants du canton Mailloux, comté de Bellechasse, demandant de l'aide pour la construction d'un pont et le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de Sherbrooke, demandant de l'aide en faveur de l'Hôpital de Sherbrooke, établi par S. G. Mgr. Racine ;

Du « Montreal City Passenger Railway Company, » s'opposant à la passation de l'acte amendement l'acte d'incorporation de la cité de Montréal ;

Des manufacturiers francs-tenanciers et électeurs de St. Clément, ainsi que des propriétaires et électeurs de la ville de Beauharnois, s'opposant à l'extension des limites de la dite ville de Beauharnois ;

Du bureau de la chambre de commerce de Québec, s'opposant à la passation de l'acte demandé par la compagnie du chemin de fer de Québec et de Gosford ;

Des habitants de la cité de Trois-Rivières, et du conseil municipal de St. Prosper, comté de Champlain, demandant de l'aide pour la reconstruction des ponts du St. Maurice ;

Du conseil municipal du canton de Shenley, comté de Beauce, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin ;

Des habitants du canton de Jersey, comté de Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Du conseil municipal du canton de Shenley, demandant de l'aide pour un chemin ;

Du conseil municipal du canton de Shenley, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des professeurs de l'École Normale-Laval de Québec, demandant un bonus et une augmentation ;

Des habitants du comté de Montcalm, en faveur de la requête présentée à l'Honorable Conseil Législatif par la compagnie de chemin de fer des Laurentides, demandant la continuation du dit chemin de fer depuis le village de St. Lin jusqu'à la ville de Joliette ;

Des Sœurs de l'Assomption de la Ste. Vierge, demandant de l'aide en faveur du couvent de St. Paulin, de Maskinongé ;

Des habitants de St. Hippolyte, demandant de l'aide pour la continuation du chemin de St. Hippolyte jusqu'au Lac Masson ;

Des commissaires protestants du bureau des écoles, Québec, s'opposant à la requête du Lord Evêque de Québec.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De P. Mitchell et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'assurance de l'« Atlantique » ;

De Jackson Rae et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de l'Hôtel Windsor ;

De Willis Russell et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'Hôtel de Québec ;

Des administrateurs de l'Hôpital-Général du District de Richelieu, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De l'Honorable M. Cochrane et autres, de Sherbrooke et de Compton, demandant l'incorporation du « Eastern Township Land and Improvement Company » ;

De Charles King et autres, de Sherbrooke, demandant l'incorporation de la compagnie manufacturière de Sherbrooke ;

De l'Union St. Joseph de St. François de Salles, demandant un acte d'incorporation ;

De W. Marsden et autres, de Québec, demandant l'incorporation de la société protectrice des animaux ;

De Ephrem Hudon, junior, de Montréal, demandant la passation d'un acte lui permettant de changer le cadastre d'un lot sis en la paroisse de Montréal ;

De John Brown, de Montréal, demandant la passation d'un acte l'autorisant à porter le nom de John Stevenson Brown ;

De Dame Nancy P. Parsons, femme de W. S. Hunter, de Stanstead, demandant la passation d'un acte l'autorisant à disposer de certaines propriétés foncières ;

De la compagnie canadienne de produits alimentaires, demandant un acte d'incorporation ;

De George Benson Hall, demandant la permission de faire certains travaux sur la rivière Chaudière et de percevoir un droit de péage pour l'usage d'iceux ;

De Charles Côté, commerçant de bois de Trois-Rivières demandant la permission exclusive de faire des piliers, boîtes, et autres constructions sur la rivière Bécancour ;

Des habitants de la ville de Québec, demandant des amendements à l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer de jonction de la Pointe-Lévis et de l'Anse-aux-Sauvages ;

Du maire et du conseil municipal de la ville de Beauharnois, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De R. Archer et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant le « Metropolitan Club ; »

De l'Honorable F. X. A. Trudel et autres, de Montréal, demandant l'incorporation de la compagnie des propriétaires fonciers du Canada ;

De Henry McVittie et autres, de Montréal, demandant l'incorporation du « Club Royal ; »

Des habitants de Lévis, demandant l'incorporation de la société de Bienfaisance mutuelle de Sacré-Cœur de Jésus, de la ville de Lévis ;

Du conseil municipal de la paroisse de St. Sauveur de Québec, demandant la passation d'un certain bill privé.

Votre comité, après avoir examiné en entier la requête suivante, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés :

Des habitants francs-tenanciers d'une partie des second et troisième rangs du canton de Broughton, comté de Beauce, demandant à être annexés pour toutes les fins civiles, à la paroisse de St. Victor de Tring.

Néanmoins votre comité recommande, dans ce cas, la suspension de la 49ème règle, vu qu'il pourra, comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout humblement soumis

LOUIS ARCHAMBEAULT

Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Beaubien*, du comité conjoint des impressions, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF

Chambre de Comité No. 3.

Lundi, 18 janvier 1875.

Comité conjoint des Impressions pour les deux chambres.

Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a élu l'Honorable J. O. *Beaubien*, président.

Votre comité recommande respectueusement que son quorum soit réduit à sept membres.

Que l'Honorable M. *Hale* et MM. *Gérin* et *Gendron* forment un sous-comité, avec instruction d'examiner les comptes d'impressions qui leur sont soumis, et les autres documents qui pourront leur être renvoyés par rapport aux impressions.

Le tout respectueusement soumis

J. O. BEAUBIEN

Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés soit prolongé jusqu'à jeudi, le vingt-huit janvier courant, que le délai pour présenter des bills privés soit prolongé jusqu'à jeudi, le quatre février prochain et que celui pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un bill privé soit prolongé jusqu'à jeudi le vingt-cinq février prochain.

L'Honorable M. *Starnes* présente un Bill (E) intitulé : « Acte pour incorporer le club métropolitain de Montréal. »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son greffier, avec un Bill (No. 18) intitulé : « Acte pour amender les articles 945 et 1336 du code civil au sujet des substitutions et de la communauté entre époux, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 22 Janvier 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Léry, de
Panet,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de Dame Philo D. Brown *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Starnes*, du Révd. Gavin Lang *et al.*, de Montréal,

Par le même, d'Edwin McMullin *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. Hale, du conseil municipal du canton de Dudswell, comté de Wolfe,

Par le même, des habitants du canton de Melbourne, comté de Richmond,

Par l'Honorable M. de Boucherville, de M. A. Hearn *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. Richard, de Cyrille Brassard *et al.*, de Wendover et Simpson,

Par le même, de Charles Church *et al.*, du canton de Durham, comté de Drummond,

Par le même, du Rév. M. G. Proulx *et al.*, de St. Cyrille de Wendover.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la faculté médicale de l'Université de Bishop's College, demandant l'incorporation de l'Hôpital de la maternité ;

Du conseil municipal du comté de Nicolet, demandant l'annulation de la 12^{me} clause de l'acte d'incorporation de la cité de Trois-Rivières ;

Des habitants du canton de Blandford, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de St. Jérôme, comté de Terrebonne, demandant de l'aide en faveur du collège de St. Jérôme ;

Des habitants de la paroisse de St. Sauveur, demandant de l'aide en faveur du chemin de Colonisation du Nord de Montréal ;

Des habitants de la cité de Montréal, demandant le rappel de l'acte 24 Victoria, Cap. 24, pour rendre plus générale la pratique de la vaccine ;

Du « Montreal Omnibus and Transfer Company, » demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des Directeurs de l'asile de Ste. Brigitte, demandant de l'aide ;

Du bâtonnier du barreau de Québec, demandant de l'aide pour la publication des rapports mensuels de jurisprudence.

L'Honorable M. Ross, du comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF

Chambre de comité No. 3

22 janvier 1875.

Le comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents de cette honorable chambre pour la présente session, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a fait l'examen des comptes du greffier depuis le 1^{er} décembre dernier au 31 du même mois.

Le greffier a reçu, le 19 décembre dernier, par warrant obtenu sur l'adresse de cette honorable chambre, le somme de quinze mille dollars (\$15,000.00).

Le greffier, à la satisfaction de votre comité, a rendu un compte détaillé, appuyé sur pièces justificatives numérotées 2114, 26, 96 et depuis 150 à 234 de ses déboursés entre les dites deux époques ci-dessus mentionnées, et montrant que les dits déboursés se sont élevés entre les dites deux époques à la somme de \$6,732.42, laissant entre les mains du greffier une somme de \$8,267.58, dont il aura à rendre compte ci-après.

Et afin de mettre le greffier en état de rencontrer les dépenses à être encourues, votre comité recommande qu'il soit demandé à qui de droit, une somme de \$10,000 dix mille piastres dont il rendra compte ci-après.

Votre comité recommande aussi à qui de droit que le salaire des employés dont les noms suivent : J. A. Jodoin, B. Globensky, N. Faucher et A. A. Labelle, soit augmenté de la somme de deux cents dollars (\$200.00) par année, à commencer, la dite augmentation, du premier Décembre dernier (1874.)

Le tout respectueusement soumis

JOHN J. ROSS
Président *pro tem*.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération lundi prochain.

L'Honorable M. Fraser présente un Bill (H) intitulé : « Acte pour valider certains actes notariés. »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : « Acte pour valider certaines ventes de meubles de succession. »

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Richard, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M

Lundi, 25 Janvier 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe Le Maire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Léry, de
Panet,
Prudhomme,
Richard,
Roy,
Savage,
Sharples,
Starnes,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, du Révd. Charles Baucroft, D. D., et L. L. D.,
et al., de Montréal,

Par l'Honorable M. *Fraser de Berry*, de la corporation du collège Masson,
Terrebonne ;

Par l'Honorable M. *de Boucherville*, de la Société Historique de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de Ste. Adèle, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de Ste. Agathe des Monts de Beresford, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

De L. A. Sénécal et autres, demandant l'incorporation de la compagnie des quais de Sorel ;

Du « Quebec Frontier Railway Company, » demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants du canton de Clifton, comté de Compton, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

De William H. Hingston, écr., M. D., et autres, de Montréal, demandant l'incorporation de la compagnie de « l'Opéra Victoria » ;

Des habitants de Ste. Emmélie de l'Energie, comté de Joliette, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

De Alexander L. Light et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de chemin de fer de la Mattawan et de Québec ;

De la corporation du village d'Hochelaga, demandant la passation d'un acte lui permettant de faire un emprunt de \$125,000 ;

Des habitants de Ste. Geneviève, comté de Champlain, demandant de l'aide pour la reconstruction des ponts du St. Maurice ;

Des habitants de Batiscan, comté de Champlain, demandant de l'aide pour la reconstruction des ponts du St. Maurice ;

Des habitants de St. Maurice, comté de Champlain, demandant de l'aide pour la reconstruction des ponts du St. Maurice ;

De George Hall et autres, demandant l'incorporation de la compagnie minière de Mégantic.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : « Acte pour annexer l'Isle Vaudry, dans la rivière l'Assomption, à la paroisse de St. Paul l'Ermite, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé : « Acte pour valider certains testaments, »

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (E) intitulé : « Acte pour incorporer le club métropolitain de Montréal, »

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 18) intitulé : « Acte pour amender les articles 945 et 1336 du code civil au sujet des substitutions et de la communauté entre époux, »

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : « Acte pour valider certaines ventes de meubles par succession, »

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial, composé des Honorables Messieurs *Archambeault*, *Dionne*, *de Léry*, *Panet*, *Sharpley* et le moteur.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du troisième rapport du comité des contingents,

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à jeudi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 7) intitulé : « Acte autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Thomas Thaddée Nesbitt, bachelier-en-droit, au nombre de ses membres, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 19) intitulé : « Acte pour incorporer le collège de Lévis, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 26) intitulé : « Acte incorporant l'Institut de Hervey, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Bery*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 26 Janvier 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
Léry, de
Panet,
Prudhomme,
Richard,
Roy,
Savage,
Starnés,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, du conseil de la corporation de la cité de Trois-Rivières,

Par le même, de Joseph Hickson, de Montréal, *et al.*,

Par l'Honorable M. *Fraser de Berry*, du Révd. T. Laberge *et al.*, de l'Ancienne Lorrette,

Par l'Honorable M. *Starnes*, de Dugald J. Bannatyne *et al.* de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Mesdames Philo. D. Brown et autres, de Montréal, demandant un acte d'incorporation pour le « Montreal Young Womens' Christian Association : »

Du Révd. William Simpson et autres, de Montréal, s'opposant à la passation de certains bills privés concernant l'église presbytérienne du Canada, en connexion avec l'église d'Ecosse ;

De Edwin McMullin et autres, de Montréal, demandant l'incorporation de la compagnie du « Pont Canadien » ;

Des conseillers municipaux du canton de Dudswell, comté de Wolfe, demandant de l'aide pour la construction d'un pont ;

Des habitants du canton de Melbourne, comté de Richmond, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

De la congrégation des catholiques de Québec, parlant la langue anglaise, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de la municipalité du canton de Wendover et Simpson, comté de Drummond, demandant à être érigés en municipalité séparée ;

De Charles Church et autres, du canton de Durham, comté de Drummond, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de Saint Cyrille de Wendover, s'opposant à ce que les cantons de Wendover et de Simpson soient érigés en municipalité séparée.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son cinquième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 26 janvier 1875.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

Des habitants du canton de Blandford, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de St. Jérôme, comté de Terrebonne, demandant de l'aide en faveur du collège de St. Jérôme ;

Des habitants de Saint-Sauveur, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Colonisation du Nord, de Montréal ;

Des directeurs de l'asile de Sainte-Brigitte, demandant de l'aide ;

Du bâtonnier du Barreau de Québec, demandant de l'aide pour la publication des rapports mensuels de jurisprudence ;

Du « Universit., Lying-in-Hospital » de Montréal, demandant de l'aide ;

De la compagnie du « Montreal City Passenger Railway, » s'opposant à la demande du « Montreal Omnibus and Transfer Company ; »

Des habitants de Saint-Jean de Matha, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de la ville de Montréal, demandant le rappel de l'Acte 24 Vict., Chap. 24, pour rendre plus générale la pratique de la vaccine ;

Des habitants de Sainte-Adèle, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de Sainte-Agathe des Monts de Beresford, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants du canton de Clifton, comté de Compton, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de Sainte-Emmélie de l'Energie, comté de Joliette, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de Ste. Geneviève ;

Des habitants de Batiscan, et des habitants de Saint-Maurice, comté de Champlain, demandant de l'aide pour la reconstruction des ponts du Saint-Maurice.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

Des habitants de la ville de Lachine, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De Dame Catherine Mitcheson Bagg et autres, demandant la passation d'un acte l'autorisant à disposer de certaines propriétés ;

Des habitants de la côte Ste. Catherine, comté d'Hochelega, demandant la passation d'un acte érigeant la municipalité de Ste. Catherine ;

De la compagnie des consommateurs de gaz de la ville de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De George Hall et autres, demandant l'incorporation de la compagnie minière de Mégantic ;

Du « Montreal Omnibus Transfer Company », demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Votre comité, après avoir examiné en entier la requête suivante, a trouvé que les avis requis par la 49ème règle n'avaient pas été donnés :

De « l'Ottawa Iron and Steel Manufacturing Company, » demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Néanmoins, votre comité recommande dans ce cas, la suspension de la 49ème règle, vu qu'il pourra comme comité des Bills Privés veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par la 49ème règle n'avaient pas été donnés dans chaque cas :

De Adolphe P. Caron, Ecr., M. P., et autres, de Québec, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et du Cap Rouge ;

De Alexander L. Light, Adolphe P. Caron, écr., M. P., et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de chemin de fer de la Mattawan et de Québec.

Le tout humblement soumis

LOUIS ARCHAMBEAULT

Président.

Sur motion de l'Honorable Mr. Archambeault, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Archangeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (E) intitulé : «Acte pour incorporer le Club Métropolitain de Montréal,» fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable Orateur fait rapport du rapport des affaires de l'Union St. Joseph Farnham et de la Société de l'Union St. Pierre du Village de Bienville.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (F) intitulé : «Acte pour déclarer l'existence de l'Edit du Roi Louis XV, de 1743, enregistré au Conseil Supérieur comme loi de cette province,»

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : «Acte pour annexer l'Isle Vaudry dans la rivière l'Assomption, à la paroisse de St. Paul l'Ermite,»

Sur motion de l'Honorable M. *Archangeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archangeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 26) intitulé : «Acte incorporant l'Institut de Hervey,»

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 2) intitulé : «Acte amendant l'acte 12 Victoria, chapitre 143,» auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 3) intitulé : « Acte pour rendre saisissable une partie des salaires des officiers et employés publics, » auquel elle demande le concours de cette chambre. Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 6) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 76 des Statuts Refondus du Canada, concernant la pratique de la médecine et de la chirurgie, et l'étude de l'anatomie, en ce qui a rapport à la nomination d'un inspecteur d'anatomie, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 22) intitulé : « Acte pour amender l'acte intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie manufacturière de fer et d'acier d'Ottawa, (limitée), » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 50) intitulé : « Acte pour remédier à certaines informalités dans des titres de ventes d'immeubles donnés par Philip Vibert, ex-shérif de Gaspé, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Savage*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 65) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 18 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 27 Janvier 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable Félix Hyacinthe LeMaire, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,

Panet,
Pudhomme,
Richard,
Roy,
Savage,
Sharples,
Starnes,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. Fraser de Berry, de G. B. Hall *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. Starnes, de C. S. Cherrier *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. Wood, de James Duncan *et al.*, du canton d'Upton,

Par l'Honorable M. de Baucherville, du curé et des notables de la paroisse de St. Joseph de Chambly.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du recteur du « Trinity Church » et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte leur permettant d'emprunter une certaine somme d'argent ;

De la corporation du collège Masson, Terrebonne, demandant de l'aide pour la reconstruction de son collège, détruit par l'incendie ;

De la Société Historique de Montréal, demandant de l'aide.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne le Bill (No. 7) intitulé : « Acte autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Thomas T. Nesbitt, Bachelier-en-Droit, au nombre de ses membres, » et le Bill (C) intitulé : « Acte pour annexer l'Isle Vaudry, dans la rivière l'Assomption, à la paroisse de Saint-Paul l'Ermite. »

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (H) intitulé : « Acte pour valider certains actes notariés, »

Sur motion de l'Honorable M. Fraser de Berry, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mardi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 18) intitulé : « Acte pour amender les articles 945 et 1336 du code civil au sujet des substitutions et de la communauté entre époux, »

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 7) intitulé :
 « Acte autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre Thomas Thaddée
 Nesbitt, Bachelier-en-Droit, au nombre de ses membres, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 19) intitulé :
 « Acte pour incorporer le Collège de Lévis, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 22) intitulé :
 « Acte passé pour amender l'acte intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie
 manufacturière de fer et d'acier d'Ottawa, (limitée), »

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 30) intitulé :
 « Acte pour remédier à certaines informalités dans des titres de ventes d'im-
 meubles donnés par Philip Vibert, ex-shérif de Gaspé, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le
 Bill (D) intitulé : « Acte concernant « l'Église Méthodiste du Canada, » informant
 cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec certains amende-
 ments auxquels elle demande le concours de cette chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que les dits amendements soient pris en considération mardi pro-
 chain

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 65) intitulé :
« Acte pour amender le chapitre 18 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Wood*, la chambre s'ajourne à demain, à
3 heures P. M.

Jedi, 28 Janvier 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

<i>Archangeault,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Richard,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Fraser,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Léry, de</i>	<i>Wood.</i>

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de Ste. Germaine du Lac Etchemin,

Par le même, des habitants de St. Malachie, comté de Dorchester,

Par le même, des habitants du canton de Standon,

Par le même, des habitants du canton de Buckland, comté de Dorchester,

Par le même, des habitants de la concession St. Jean, canton de Buckland,
comté de Dorchester,

Par le même, des habitants de St. Malachie, comté de Dorchester,

Par le même, des habitants du canton de Langevin, comté de Dorchester,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, de Monseigneur l'Évêque de Montréal, *et al.*,

Par l'Honorable M. *Archangeault*, de l'Institut Fraser, de Montréal,

Par le même, de A. Lacoste, écrivain, avocat de l'Institut Fraser, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Starnes*, de Sir Hugh Allan, *et al.*, de Montréal.

Par l'Honorable M. *Sharples*, de John Lane, *et al.*, de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil de la corporation de la cité de Trois-Rivières, demandant la passation d'un acte refondant son acte d'incorporation ;

De plusieurs compagnies de chemin de fer, demandant que l'acte de chemin de fer de 1869 soit amendé ;

Des habitants de l'Ancienne Lorette, comté de Québec, demandant de l'aide pour la réparation d'un chemin ;

De Dugald T. Bannantyne et autres, de la ville de Montréal, demandant l'incorporation du « St. Pierre land and manufacturing Company. »

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son sixième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
Ce 28 janvier 1875.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

Du Révd. William Simpson et autres, de Montréal, s'opposant à la passation de certains Bills Privés concernant l'église presbytérienne du Canada, en connexion avec l'église d'Ecosse ;

Des conseillers municipaux du canton de Dudswell, comté de Wolfe, demandant de l'aide pour la construction d'un pont ;

Des habitants du canton de Melbourne, comté de Richmond, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de Saint-Cyrille de Wendover, s'opposant à ce que les cantons Wendover et de Simpson soient érigés en municipalité séparée ;

De Charles Church et autres, du canton de Durham, comté de Drummond, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

De la Société Historique de Montréal, demandant de l'aide ;

De la corporation du collège Masson, comté de Terrebonne, demandant de l'aide pour la reconstruction de son collège, détruit par l'incendie ;

De la faculté médicale de l'Université de « Bishop's College, » demandant l'incorporation de l'Hôpital de la maternité ;

Des habitants de Ste. Monique, comté de Terrebonne, demandant que les limites de la dite paroisse de Ste. Monique actuellement situées dans le comté de Terrebonne, fassent partie à l'avenir du comté des Deux-Montagnes.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

Du recteur du « Trinity Church » et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte leur permettant d'emprunter une certaine somme d'argent ;

De Pierre Mayrand, commerçant de bois, de Gentilly, comté de Nicolet, demandant la permission de construire des piliers, boîtes, moulins, etc., dans la baie de Bécancour ;

De Edwin McMullin et autres, de Montréal, demandant l'incorporation de la compagnie du « Pont Canadien » ;

De Mesdames P. D. Brown et autres de Montréal, demandant un acte d'incorporation pour le « Montreal Young Women's Christian Association ; »

De William H. Hingston, écrivain, M. D., et autres, de Montréal, demandant l'incorporation de la compagnie de « l'Opéra Victoria » ;

De la corporation du village d'Hochelaga, demandant la passation d'un acte lui permettant de faire un emprunt de \$125,000.

Votre comité, après avoir examiné en entier la requête suivante, a trouvé que les avis requis par la 49^{ème} règle n'avaient pas été donnés :

De la congrégation des catholiques de Québec, parlant la langue anglaise, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Néanmoins, votre comité recommande, dans ce cas, la suspension de la 49^{ème} règle, vû qu'il pourra comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS ARCHAMBEAULT
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 26) intitulé : « Acte incorporant l'institut Hervey, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

L'Honorable M. *Fraser de Berry* propose

Que ce rapport ne soit pas maintenant adopté, mais renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, pour amender ce Bill en y ajoutant la clause que cette corporation soit obligée de faire rapport aux trois branches de la Législature.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans la négative.

Ordonné en conséquence,

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 7) intitulé : « Acte autorisant le Barreau de

la Province de Québec, à admettre Thomas Thaddée Nesbitt, Bachelier en-Droit, au nombre de ses membres,» fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (C) intitulé : « Acte pour annexer l'île Vaudry, dans la rivière l'Assomption, à la paroisse de St. Paul l'Ermitte, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que lorsque la chambre s'ajournera, demain, elle soit ajournée à mardi prochain, à 3 heures P. M.

L'Honorable M. *Beaudry* propose

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre le rapport ou les rapports faits par ordre du Gouvernement sur les défalcons du greffe de Montréal, par le ci-devant greffier, M. Monk.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé : « Acte pour valider certains testaments, »

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mardi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du troisième rapport du comité des contingents,

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté, moins la dernière clause dont la considération est continuée à jeudi prochain.

L'Honorable M. *Beaudry* propose

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien émettre son warrant en faveur du greffier de cette chambre, pour la somme de dix mille dollars, afin de mettre cet officier en état de rencontrer les dépenses contingentes de cette chambre, et dont il rendra compte ci-après, et

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (F) intitulé : « Acte pour déclarer l'existence de l'Edit du Roi Louis XV, de 1743, enregistré au Conseil Supérieur, comme loi de cette province, »

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité spécial composé des Honorables Messieurs *Archangeault*, *Beaubien*, *Dionne*, *Hale*, *Panet*, *Ross* et le moteur, avec instruction de s'enquérir et faire rapport à cette honorable chambre sur le dit Bill.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 2) intitulé : « Acte amendant l'acte 12 Victoria, chapitre 143, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 18) intitulé : « Acte pour amender les articles 945 et 1336 du code civil au sujet des substitutions et de la communauté entre époux, »

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, secondé par l'Honorable M. *Archangeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 19) intitulé : « Acte pour incorporer le collège de Lévis, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 50) intitulé : « Acte pour remédier à certaines informalités dans des titres de ventes d'immeubles donnés par Philip Vibert, ex-shérif de Gaspé, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 65) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 18 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 29 Janvier 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Léry, de

Panel,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Beaudry*, de la corporation de la cité de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De G. B. Hall et autres, marchands de bois, de Québec, s'opposant à la requête de Pierre Mayrand, commerçant de bois, de Gentilly, qui demande la permission de construire des piliers, boîtes, moulins etc., etc., dans la rivière Béancour ;

De C. S. Cherrier et autres, de la ville de Montréal, demandant l'incorporation de « l'Institution Nationale des beaux-arts, sciences, arts, métiers et industrie ; »

Des habitants du canton de Grantham, comté de Drummond, demandant l'annexion d'une partie du canton d'Upton au canton de Grantham ;

Du curé et des habitants de la paroisse St. Joseph de Chambly, demandant de l'aide pour l'Hôpital St. Joseph de Chambly, dirigé par les sœurs de la charité.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 22) intitulé : « Acte pour amender l'acte intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie manufacturière de fer et d'acier d'Ottawa, (limitée), » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 3) intitulé : « Acte pour rendre saisissable une partie des salaires des officiers et employés publics, »

L'Honorable M. *Starnes* propose
Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

L'Honorable M. *Fraser de Berry* propose en amendement.
Que le dit Bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il le soit
d' hui en trois mois.

Après débats,
La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, elle
elle est résolue dans la négative, sur division.
Ordonné en conséquence,

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue
dans l'affirmative, et
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
pour mercredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 6) intitulé :
« Acte pour amender le chapitre 76 des Statuts Refondus du Canada, concernant la
pratique de la médecine et de la chirurgie et l'étude de l'anatomie, en ce qui a
rapport à la nomination d'un inspecteur d'anatomie, »

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
pour mercredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général
pour la prise en considération du Bill (No. 18) intitulé : « Acte pour amender les
articles 945 et 1336 du code civil au sujet des substitutions et de la communauté
entre époux, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été
examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans
amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il?
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général
pour la prise en considération du Bill (No. 65) intitulé : « Acte pour amender le
Chapitre 18 des Statuts Refondus pour le Bas Canada, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Fraser de Berry*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est *Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ? Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, la chambre s'ajourne à mardi, à 3 heures P. M.

Mardi, 2 Février 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

<i>Archangeault,</i>	<i>Léry, de</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Panel,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Fraser,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Wood.</i>

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Beaudry*, des Sœurs du Bon-Pasteur de Montréal, rue Fullum,

Par le même, de Joseph D. Molson, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Proulx*, des habitants de Ste. Monique et de St. Zéphirin de Courval,

Par l'Honorable M. Ferrier, des citoyens de Montréal,

Par le même, des citoyens de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de la paroisse de Ste. Germaine du lac Etchemin, demandant un aide de \$700 pour le parachèvement de certains chemins ;

Des habitants de Saint Malachie, comté de Dorchester, demandant un aide de \$200 pour la continuation du chemin de la Nouvelle-Ecosse ;

Des habitants du canton de Standon, demandant un aide de \$400 pour l'ouverture d'un chemin ;

Des habitants du canton de Buckland, comté de Dorchester, demandant un aide de \$500 pour l'ouverture d'une route de concession ;

Des habitants de la concession St. Jean, canton de Buckland, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de Saint-Malachie, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants du canton de Langevin, comté de Dorchester, demandant un aide de \$1,600 pour le parachèvement de certains chemins ;

Des habitants de la ville de Montréal, demandant de l'aide en faveur du dispensaire établi par M. Edouard Desjardins, M. D., pour le traitement gratuit des maladies d'yeux ;

De l'Institut Fraser, s'opposant à la passation de l'acte pour déclarer l'existence de l'édit du Roi Louis XV, de 1743, enregistré au conseil supérieur, comme loi de cette province ;

De A. Lacoste, écr., avocat, Procureur de l'Institut Fraser, demandant à être entendu devant un comité général ou spécial à l'encontre du Bill intitulé : Acte pour déclarer l'existence de l'édit du Roi Louis XV de 1743 enregistré au Conseil Supérieur, comme loi de cette province ;

De Sir H. Allan et autres, demandant la passation d'un acte incorporant la compagnie du pont du St. Laurent de Montréal ;

Des locataires de bancs de l'Eglise St. Patrice de Québec, s'opposant à la requête de Messrs Hearn, Maloney et Henchey.

L'Honorable M. Fraser de Berry, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 19) intitulé : « Acte pour incorporer le collège de Lévis, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Fraser de Berry, du comité spécial auquel a été référé le Bill (B) intitulé : « Acte pour valider certaines ventes de meubles de succession, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser de Berry, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, secondé par l'Honorable M. Ferrier, il est

Ordonné, Que l'Honorable *E. Hale*, soit exempté d'assister aux séances de cette chambre jusqu'à la fin de la présente session, pour cause de maladie.

Sur motion de l'Honorable *M. Beaudry*, il est

Ordonné, Que le nom de l'Honorable *M. Ferrier* soit substitué à celui de l'Honorable *M. Hale* sur le comité spécial auquel a été renvoyé le Bill (F) intitulé : « Acte pour déclarer l'existence de l'Edit du Roi Louis XV, de 1743, enregistré au Conseil Supérieur, comme loi de cette province. »

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (H) intitulé : « Acte pour valider certains actes notariés, »

L'Honorable *M. Fraser de Berry* propose
Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

L'Honorable *M. Beaudry* propose en amendement
Que le dit Bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais d'hui à trois mois.

Et la question de concours étant mise sur la motion en amendement, elle est résolue dans la négative.

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable *M. Fraser de Berry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération des amendements faits par l'Assemblée Législative au Bill (D) intitulé : « Acte concernant l'Eglise Méthodiste du Canada, »

Les dits amendements sont lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé : « Acte pour valider certains testaments, »

Sur motion de l'Honorable *M. Fraser de Berry*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mardi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 8) intitulé : « Acte concernant l'élection des membres de l'Assemblée Législative de la province de Québec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour 8 heures, ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 23) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte passé le vingt-quatrième jour de décembre 1870, intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la vallée des Rivières Missisquoi et Noire, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 24) intitulé : « Acte incorporant la compagnie de Gaz de Sherbrooke, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 13) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer des Laurentides, » laquelle elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 12) intitulé : « Acte incorporant la compagnie de l'Hôtel Russell, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 31) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'Association Pharmaceutique de la Province de Québec, et pour régler la vente des poisons, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 58) intitulé : « Acte pour amender l'article 69 du code de Procédure Civile, relativement à la signification de certaines actions, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 29) intitulé : « Acte autorisant le Barreau du Bas-Canada, province de Québec, à admettre James Cruickshank à la pratique de la profession de procureur et d'avocat, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 65) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 18 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

A six heures, l'Honorable *Orateur* laisse le fauteuil.
 A huit heures, l'Honorable *Orateur* reprend le fauteuil, et

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 8) intitulé : « Acte concernant l'élection des membres de l'Assemblée Législative de la province de Québec, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Beaudry*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 3 Février 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, *Orateur*,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, *de*
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Léry, *de*
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Savage,
Sharples,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table

Par l'Honorable M. *de Boucherville*, de la corporation du collège de Chambly,

Par l'Honorable M. *Ross*, des habitants de la ville de Trois-Rivières.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (B) intitulé : « Acte pour valider certaines ventes de meubles de succession, »

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 8) intitulé : « Acte concernant l'élection des membres de l'Assemblée Législative de la province de Québec, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 3) intitulé : « Acte pour rendre saisissable une partie des salaires des officiers et employés publics, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Proulx*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 6) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 76 des Statuts Refondus du Canada, concernant la pratique de la médecine et de la chirurgie et l'étude de l'anatomie, en ce qui a rapport à la nomination d'un inspecteur d'anatomie, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Roy*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (H) intitulé : « Acte pour valider certains actes notariés, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. Dionne, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser de Berry, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 23) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte passé le vingt-quatrième jour de décembre mil huit cent soixante-et-dix, intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire, »

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 24) intitulé : « Acte incorporant la compagnie de gaz de Sherbrooke, »

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 13) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer des Laurentides, »

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 12) intitulé :
 « Acte incorporant la compagnie de l'Hôtel Russell, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 31) intitulé :
 « Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'Association Pharmaceutique de la province de Québec, et pour régler la vente des poisons, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 29) intitulé :
 « Acte autorisant le Barreau du Bas-Canada, province de Québec, à admettre James Cruickshank à la pratique de la profession de procureur et d'avocat, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 9) intitulé : « Acte incorporant la cité de Hull, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 15) intitulé : « Acte pour établir de meilleures dispositions relativement à la décision des élections contestées des membres de l'Assemblée Législative de la province de Québec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 4 Février 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,

Gingras,
Panct,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Savage,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la chambre de commerce de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, rue Fullum, faubourg Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants de Sainte-Monique et de Saint-Zéphirin de Courval, s'opposant à une certaine requête demandant de l'argent pour la construction d'un pont sur la rivière sud-ouest de Nicolet, au lieu appelé Châtillon ;

Des habitants de la cité de Montréal et des environs, s'opposant à la requête du « Montreal Omnibus and Transfer Company ; »

Des habitants de la cité de Montréal et des environs, s'opposant à la requête du « Montreal Omnibus and Transfer Company. »

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son septième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
ce 4 février 1875.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

Des habitants de la paroisse de Sainte-Germaine du lac Etchemin, demandant un aide de \$700 pour le parachèvement de certains chemins ;

Des habitants de Saint-Malachie, comté de Dorchester, demandant un aide de \$200 pour la continuation du chemin désigné sous le nom de la « Nouvelle-Ecosse » ;

Des habitants du canton de Langevin, comté de Dorchester, demandant un aide de \$1600 pour le parachèvement de certains chemins ;

Des habitants de Saint-Malachie, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de la concession St. Jean, canton de Buckland, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants du canton de Buckland, comté de Dorchester, demandant un aide de \$500 pour l'ouverture d'une route de concession ;

Des habitants du canton de Standon, demandant un aide de \$400 pour l'ouverture d'un chemin ;

Du curé et des habitants de la paroisse de St. Joseph de Chambly, demandant de l'aide pour l'hôpital de St. Joseph de Chambly, dirigé par les Sœurs de la Charité ;

Des habitants de l'Ancienne-Lorette, comté de Québec, demandant de l'aide pour la réparation d'un chemin ;

De l'Institut Fraser, s'opposant à la passation de l'acte pour déclarer l'existence de l'édit du Roi Louis XV, de 1743, enregistré au conseil supérieur, comme loi de cette province ;

Des habitants de la cité de Montréal, demandant de l'aide en faveur du dispensaire établi par M. Edouard Desjardins, M. D., pour le traitement gratuit des maladies d'yeux ;

De Alexandre Lacoste, Ecr., avocat, procureur de l'Institut Fraser, demandant à être entendu devant un comité général ou spécial à l'encontre du Bill intitulé : « Acte pour déclarer l'existence de l'édit du Roi Louis XV, de 1743, enregistré au conseil supérieur, comme loi de cette province » ;

Des locataires de bancs dans l'église Saint-Patrice de Québec, s'opposant à la requête de MM. Hearn, Maloney et Henchey ;

De G. B. Hall et autres, marchands de bois de Québec, s'opposant à la requête de Pierre Maïrand, commerçant de bois de Gentilly, qui demande la permission de construire des piliers, boîtes, moulins, etc., dans la baie de Bécancour ;

De plusieurs compagnies de chemin de fer, demandant que l'acte des chemins de fer de 1869 soit amendé.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De la compagnie de chemin de fer de Sherbrooke, des cantons de l'Est et de Kennebec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De L. A. Senécal et autres, demandant l'incorporation de la compagnie des quais de Sorel ;

Des habitants de la municipalité des cantons de Wendover et de Simpson, comté de Drummond, demandant à être érigés en municipalité séparée ;

De Dugald J. Bannantyne et autres, de la ville de Montréal, demandant l'incorporation du « St. Pierre land and manufacturing company » ;

Du conseil de la corporation de la cité de Trois-Rivières, demandant la passation d'un acte refondant son acte d'incorporation ;

Des habitants du canton de Grantham, comté de Drummond, demandant l'annexion d'une partie du canton d'Upton au canton de Grantham ;

De Sir Hugh Allan et autres, demandant la passation d'un acte incorporant la compagnie du pont du St. Laurent, de Montréal.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle :

Des habitants de la partie ouest du canton de Hull, demandant l'insertion d'une certaine clause dans l'acte d'incorporation de la ville de Hull ;

De C. S. Cherrier et autres, de la ville de Montréal, demandant l'incorporation de l'institution nationale des beaux-arts, sciences, arts, métiers et industrie.

Votre comité, après avoir examiné en entier la requête suivante, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés :

Des électeurs du comté de Montmorency, côte de Beaupré, demandant la passation d'un acte conférant à Ferdinand Bacon le privilège exclusif du pont de péage de la rivière Ste. Anne.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'Honorable M. Archambéault, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est
Ordonné, Que la 47ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne la pétition de Joseph D. Molson, ci-devant de la cité de Montréal et maintenant de Lennoxville, demandant la passation d'un acte autorisant la vente d'un certain immeuble, et celle du maire, des échévins et des citoyens de la cité de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation, et

Les dites pétitions sont en conséquence lues et reçues.

Sur motion de l'Honorable M. Bryson, il est
Ordonné, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne le Bill (No. 9) intitulé : « Acte incorporant la cité de Hull. »

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (H) intitulé : « Acte pour valider certains actes notariés, »

Sur motion de l'Honorable M. Fraser de Berry, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération de la dernière clause du troisième rapport du comité des contingents,

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que la dite clause soit adoptée.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 58) intitulé :
« Acte pour amender l'article 69 du code de Procédure Civile, relativement à la
signification de certaines actions, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archangeault*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 15) intitulé :
« Acte pour établir de meilleures dispositions relativement à la décision des élec-
tions contestées des membres de l'Assemblée Législative de la province de Québec, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
pour demain.

La chambre s'ajourne à loisir.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, la chambre s'ajourne à demain,
à 3 heures P. M.

Vendredi, 5 Février 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archangeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Léry, de
Panel,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, du conseil municipal du comté de Beauce,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de l'évêque Anglican de Québec, *et al.*

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la corporation du collège de Chambly, demandant de l'aide ;

Des habitants de la cité de Trois-Rivières, demandant la passation de l'acte autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre George E. Hart au nombre de ses membres,

L'Honorable M. *Fraser de Berry*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 2) intitulé : « Acte amendant l'Acte 12 Victoria, Chap. 143, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Fraser de Berry*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 9) intitulé : « Acte incorporant la cité de Hull, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 23) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte passé le vingt-quatrième jour de décembre mil huit cent soixante-et-dix, intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 24) intitulé : « Acte incorporant la « compagnie de Gaz de Sherbrooke, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 31) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'Association Pharmaceutique de la province de Québec, et pour régler la vente des poisons, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 29) intitulé : « Acte autorisant le Barreau du Bas-Canada, province de Québec, à admettre James Cruickshank à la pratique de la profession de procureur et d'avocat, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 52) intitulé : « Acte pour donner effet immédiat à la proclamation érigeant la ville de St. Henri, » auquel elle demande la concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Proulx*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Beaubien* présente un Bill (I) intitulé : « Acte pour amender de nouveau le code municipal. »
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 43) intitulé : « Acte passé pour autoriser Charles Côté à construire des piliers et des estacades flottantes sur la rivière Bécancour, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 44) intitulé : « Acte passé pour incorporer « l'hospice des Sœurs de la Charité de Rimouski, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 66) intitulé : « Acte pour rendre valides certains actes et documents exécutés dans le district de Gaspé, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 56) intitulé : « Acte pour autoriser Dame Nancy P. Parsons, épouse de William S. Hunter, à vendre un certain bien-fonds et à en disposer, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (E) intitulé : « Acte pour incorporer le club métropolitain de Montréal, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec certains amendements auxquels elle demande le concours de cette chambre.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements sans amendement.

L'Honorable M. *Archangeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 13) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer des Laurentides, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archangeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ? Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 58) intitulé : « Acte pour amender l'article 69 du code de Procédure Civile, relativement à la signification de certaines actions, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archangeault*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 15) intitulé : « Acte pour établir de meilleures dispositions relativement à la décision des élections contestées des membres de l'Assemblée Législative de la province de Québec, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité-général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Prudhomme*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Richard*, la chambre s'ajourne à lundi,
à 3 heures P. M.

Lundi, 8 Février 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe Le Maire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Léry, de
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Ross,
Roy,
Sharples,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Hon. M. *Ross*, des citoyens de la cité de Trois-Rivières,

Par l'Hon. M. *Ferrier*, des citoyens de la cité de Montréal.

La pétition suivante est lue et reçue :

Du conseil de direction du bureau de commerce de Montréal, s'opposant à
un certain amendement demandé à l'acte d'incorporation de la ville de Montréal.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Pri-
vés, présente son huitième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
ce 8 février 1875.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous pré-
senter ce qui suit comme son huitième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle :

Des habitants de la ville de Montréal et des environs, s'opposant à la requête du « Montreal omnibus and transfer company » ;

Des habitants de Ste. Monique et de St. Zéphirin de Courval, s'opposant à une certaine requête demandant de l'argent pour la construction d'un pont sur la Rivière sud-ouest de Nicolet, au lieu appelé Châtillon ;

Des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur de Montréal, rue Fullum, faubourg Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants de la ville de Montréal et de ses environs, s'opposant à la requête du « Montreal omnibus and transfer company » ;

De la corporation du collège de Chambly, demandant de l'aide ;

Des habitants de la ville de Trois-Rivières, demandant la passation de l'acte autorisant le barreau de la province de Québec à admettre George E. Hart au nombre de ses membres ;

De plusieurs compagnies de chemins de fer, demandant que l'acte des chemins de fer de 1869 soit amendé ;

Du conseil municipal de la paroisse de St. Luc, comté de Champlain, demandant la reconstruction des ponts du St. Maurice.

Votre comité, après avoir examiné en entier la requête suivante, a trouvé que les avis requis avaient été donnés :

Du maire, des échevins et des citoyens de la ville de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par la 49ème règle n'avaient pas été donnés :

Du conseil municipal de la paroisse du Cap de la Magdeleine ;

Du conseil municipal de St. Prosper, comté de Champlain ;

Du conseil municipal de Notre-Dame du Mont-Carmel ;

Du conseil municipal de comté de Champlain ;

Du conseil municipal du comté de Nicolet, demandant l'annulation de la 12ème clause de l'acte d'incorporation de la cité de Trois-Rivières.

Néanmoins, votre comité recommande, dans ces cas, la suspension de la 49ème règle, vù qu'il pourra, comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS ARCHAMBEAULT
Président.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. Archambeault, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 12) intitulé : « Acte incorporant la « compagnie de l'Hotel Russell, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, et

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que les dits amendements soient lus la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 31) intitulé :
« Acte passé pour amender l'acte d'incorporation de l'Association Pharmaceutique
de la province de Québec, et pour régler la vente des poisons, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (1) intitulé :
« Acte pour amender de nouveau le code municipal, »

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 43) intitulé :
« Acte passé pour autoriser Charles Côté à construire des piliers et des estacades
flottantes sur la rivière Bécancour, »

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills
Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 44) intitulé :
« Acte passé pour incorporer « l'Hospice des Sœurs de la Charité de Rimouski, »

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills
Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 66) intitulé :
« Acte pour rendre valides certains actes et documents exécutés dans le district de
Gaspé, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 56) intitulé :
« Acte pour autoriser Dame Nancy P. Parsons, épouse de William S. Hunter à
vendre un certain bien fonds et à en disposer, »

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 58) intitulé :
 « Acte pour amender l'article 69 du code de Procédure Civile, relativement à la
 signification de certaines actions, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill
 (No. 34) intitulé : « Acte pour amender l'acte intitulé : « Acte pour incorporer le
 bureau d'administration des biens temporels de l'église presbytérienne du Canada,
 en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, » auquel elle demande le concours de cette
 chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 45) intitulé : « Acte pour autoriser Dame Marie Louise Panel, veuve
 Arthur Lamothe, à vendre certaines propriétés qui sont substituées à ses enfants, »
 auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 42) intitulé : « Acte pour incorporer « la compagnie manufacturière de
 Sherbrooke, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 40) intitulé : « Acte pour incorporer la société de Québec pour prévenir
 les cruautés contre les animaux, » auquel elle demande le concours de cette
 chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panel*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un

Bill (No. 46) intitulé : « Acte pour incorporer la « Windsor Hotel Company of Montreal, (limitée), » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 54) intitulé : « Acte passé pour incorporer l'Eglise Baptiste de la rue Ste. Catherine à Montréal, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 63) intitulé : « Acte pour annexer une partie du canton de Broughton à la paroisse de Saint-Victor de Tring, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 53) intitulé : « Acte pour autoriser le retrait du plan particulier et du livre de renvoi du lot No. soixante-et-un de la paroisse de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 48) intitulé : « Acte passé pour amender l'acte intitulé : « Acte pour incorporer l'Hôpital-Général du district de Richelieu, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 32) intitulé : « Acte concernant l'union de certaines Eglises presbytériennes y mentionnées, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 28) intitulé : « Acte pour incorporer la « compagnie canadienne de viande et de produits alimentaires, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 27) intitulé : « Acte pour amender l'acte vingt-sept Victoria, chapitre vingt-quatre, intitulé : « Acte pour ériger le village de Beauharnois en ville, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 20) intitulé : Acte incorporant la Société de Bienfaisance Mutuelle du Sacré-Cœur, de Jésus de la ville de Lévis, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 36) intitulé : « Acte passé pour incorporer la compagnie d'Assurance Atlantique de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 39) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie des terres et des améliorations des cantons de l'Est, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 9 Février 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMoine*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

<i>Archambeault,</i>	<i>Léry, de</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Panel,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Fraser,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Wood.</i>

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*; des habitants de la cité de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil municipal du comté de Beauce, demandant un amendement à la loi qui oblige les municipalités locales de ce comté à payer certaines sommes pour couvrir les dépenses encourues pour le maintien des Jurés dans le district de Beauce ;

Du clergé protestant et autres, de la cité de Québec, demandant la création d'un asile destiné aux aliénés de la religion protestante.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 31) intitulé : « Acte passé pour amender l'acte d'incorporation de l'association pharmaceutique de la province de Québec, et pour régler la vente des poisons. »

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit amendé en en retranchant la troisième clause et en y substituant la suivante :

« 3^e Toutes personnes dans les affaires pour leur propre compte comme chimistes ou apothicaires avant la passation du présent acte auront le droit d'être inscrites sur le registre et d'obtenir un certificat de licenciés en pharmacie. »

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, aux quels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé : « Acte pour valider certains testaments, »

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mardi, le vingt-trois février
 courant.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture des amendements faits
 par le comité des Bills Privés au Bill (No. 12) intitulé : « Acte incorporant la com-
 pagnie de l'Hôtel Russell, »

Les dits amendements sont lus par le greffier une seconde fois, et la ques-
 tion de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
 chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, aux-
 quels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (I) intitulé : « Acte
 pour amender de nouveau le code municipal, »

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour jendi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général
 pour la prise en considération du Bill (No. 66) intitulé : « Acte pour rendre valides
 certains actes et documents exécutés dans le district de Gaspé, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Roy*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été
 examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amen-
 dement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
 chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général
 pour la prise en considération du Bill (No. 58) intitulé : « Acte pour amender
 l'article 69 du code de Procédure Civile, relativement à la signification de certaines
 actions, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. Ross, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 34) intitulé : « Acte pour amender l'acte intitulé : « Acte pour incorporer le bureau d'administration des biens temporels de l'église presbytérienne du Canada, en rapport avec l'église d'Ecosse, »

Sur motion de l'Honorable M. Bryson, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Bryson, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 45) intitulé : « Acte pour autoriser Dame Marie Louise Panet, veuve Arthur Lamothe, à vendre certaines propriétés qui sont substituées à ses enfants, »

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 42) intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie manufacturière de Sherbrooke, »

Sur motion de l'Honorable M. Bryson, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Bryson, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 40) intitulé : « Acte pour incorporer la société de Québec pour prévenir les cruautés contre les animaux »

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 46) intitulé :
 « Acte pour incorporer la « Windsor Hotel Company of Montreal. (limitée),»

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 54) intitulé :
 « Acte passé pour incorporer l'église Baptiste de la rue Ste. Catherine à Mont-
 réal,»

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills
 Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 63) intitulé :
 « Acte pour annexer une partie du canton de Broughton à la paroisse de Saint-
 Victor de Tring,»

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 53) intitulé :
 « Acte pour autoriser le retrait du plan particulier et du livre de renvoi du lot
 No. soixante-et-un de la paroisse de Montréal,»

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 18) intitulé : « Acte passé pour amender l'acte intitulé : « Acte pour incorporer l'Hôpital-Général du district de Richelieu, »

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 32) intitulé : « Acte concernant l'union de certaines églises presbytériennes y mentionnées, »

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 28) intitulé : « Acte pour incorporer « la compagnie canadienne de viande et de produits alimentaires, »

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 27) intitulé : « Acte pour amender l'acte vingt-sept Victoria, chapitre vingt-quatre, intitulé : « Acte pour ériger le village de Beauharnois en ville, »

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 20) intitulé : « Acte incorporant la Société de Bienfaisance Mutuelle du Sacré-Cœur de Jésus de la ville de Lévis, »

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills
 Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 36) intitulé :
 « Acte passé pour incorporer la compagnie d'assurance atlantique de Montréal, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills
 Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 39) intitulé :
 « Acte pour incorporer la compagnie des terres et des améliorations des cantons de
 l'Est, »

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills
 Privés.

L'Honorable *Orateur*, du comité conjoint de la Bibliothèque, présente son
 premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

A l'Honorable Conseil Législatif de la province de Québec,

Le comité conjoint de la Bibliothèque a l'honneur de faire rapport :

Qu'il a fait l'audition des comptes de la Bibliothèque et les a trouvés parfaite-
 ment exacts. Il a pris connaissance de toutes les pièces justificatives, il a examiné
 les listes des ouvrages achetés, et se déclare satisfait de la manière dont cet im-
 portant département est administré.

Votre comité croit qu'il est de l'intérêt de la Législature de Québec et de la
 province en général de fonder en une seule bibliothèque les deux importantes
 bibliothèques de l'Instruction Publique et de la Législature. Il est heureux de
 déclarer que l'Honorable Ministre de l'Instruction Publique s'est montré tout à
 fait favorable à ce projet.

Votre comité en conséquence a l'honneur de vous prier de permettre à M. le
 Bibliothécaire de s'entendre avec l'Honorable Ministre de l'Instruction Publique
 et les Honorables Orateurs, pour prendre possession de cette bibliothèque du
 département de l'Instruction Publique et la faire transporter dans le local occupé
 par la vôtre, aussitôt qu'il sera possible de le faire.

Le tout respectueusement soumis

J. G. BLANCHET

Orateur A. L.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (C) intitulé : « Acte pour annexer l'Isle Vaudry, dans la rivière l'Assomption à la paroisse de St. Paul l'Ermitte, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 11) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses de Sherbrooke, des townships de l'Est et Kennebec, (32 Vict. ch. 57), » auquel elle demande le concours de cette chambre. »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 30) intitulé : « Acte pour amender « l'acte d'incorporation des directeurs du fonds destiné aux veuves et aux orphelins des ministres du synode de l'église presbytérienne du Canada, en rapport avec l'église d'Ecosse, » et ses amendements, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Bryson, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 62) intitulé : « Acte pour incorporer la société appelée « l'Union Saint-Joseph de St. François de Sales, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser de Berry, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Ferrier, la chambre s'ajourne à jeudi prochain, à 3 heures P. M.

Jeu*di*, 11 Fév*ri*er 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Diome,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Ross,
Roy,
Sharples,
Starnes,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, des citoyens de la cité de Montréal,

Par le même, des citoyens de la cité de Montréal,

Par l'Honorable M. *de Léry*, de N. C. Faucher, éc*ri*ain, grand-con*se*ntable de Québec,

Par l'Honorable M. *Ross*, des citoyens de la cité de Trois-Rivières.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de la cité de Trois-Rivières, demandant qu'il soit voté un octroi d'argent suffisant pour assurer la reconstruction immédiate des ponts du St. Maurice ;

Des habitants de la cité de Montréal, s'opposant à la passation d'un certain amendement à l'acte incorporant la ville de Montréal, qui autorise le conseil municipal de la dite ville à ne pas percevoir les taxes ordinaires sur les églises.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 45) intitulé : « Acte pour autoriser Dame Marie Louise Panet, veuve Arthur Lamothe, à vendre certaines propriétés qui sont substituées à ses enfants, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 53) intitulé : « Acte pour autoriser le retrait du

plan particulier et du livre de renvoi du lot No. soixante-et-un de la paroisse de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 46) intitulé : « Acte pour incorporer la « Windsor Hotel Company » de Montréal, (limitée,) » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 63) intitulé : « Acte pour annexer une partie du canton de Broughton à la paroisse de Saint-Victor de Tring, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 42) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie manufacturière de Sherbrooke, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 43) intitulé : « Acte passé pour autoriser Charles Côté à construire des piliers et des estacades flottantes sur la rivière Bécanc

cour,» fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements. qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archebeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 48) intitulé : « Acte passé pour amender l'acte intitulé : « Acte pour incorporer l'Hôpital-Général du district de Richelieu, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archebeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 20) intitulé : « Acte incorporant la Société de Bienfaisance Mutuelle du Sacré-Cœur de Jésus, de la ville de Lévis, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archebeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 28) intitulé : « Acte pour incorporer la « compagnie canadienne de viande et de produits alimentaires, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 14) intitulé : « Acte passé pour incorporer l'Hospice des Sœurs de la Charité de Rimouski, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 36) intitulé : « Acte passé pour incorporer la compagnie d'Assurance Atlantique de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 54) intitulé : « Acte passé pour incorporer l'église Baptiste de la rue Ste. Catherine, à Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (I) intitulé : « Acte pour amender de nouveau le code municipal, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Wood*, de la part du comité, rapporte progrès et demande la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, Que le dit Bill soit pris de nouveau en considération en comité général de toute la chambre, demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 11) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses de Sherbrooke, des townships de l'Est et Kennebec (32 Vict., chap. 57.) »

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'Honorable M. *Starnes* présente une pétition du Révérend Gavin Lang *et al.*
Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que la dite pétition soit reçue, et lue au long.
La dite pétition est en conséquence reçue, et lue au long.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture de Bill (No. 30) intitulé : « Acte pour amender « l'acte d'incorporation des directeurs du fonds destiné aux veuves et aux orphelins des ministres du synode de l'église presbytérienne du Canada, en rapport avec l'église d'Écosse » et ses amendements. »

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que la 38^e règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 62) intitulé : « Act pour incorporer la société appelée l'Union St. Joseph de St. François de Sales, »

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 70) intitulé : « Acte pour amender l'acte intitulé : « Acte incorporant la compagnie d'omnibus et de transport de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 37) intitulé : « Acte pour mettre le ministre et les marguilliers de l'Eglise St. Jean de la paroisse de St. Jean l'Evangeliste, dans le diocèse de Montréal, en possession d'un certain bien-fonds, avec pouvoir de le vendre et d'en appliquer le prix au paiement d'autres terrains, ou à la construction d'une nouvelle église, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 75) intitulé : « Acte pour constituer la paroisse de Ste. Pudentienne en municipalité pour les fins municipales, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 92) intitulé : « Acte pour incorporer l'Institut National des beaux-arts, sciences, arts, métiers et industrie, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 16) intitulé : « Acte pour annexer une certaine partie de la municipalité de Saint-Lambert, dans le comté de Chambly, à la municipalité de la paroisse de Longueuil, dans le même comté, pour toutes fins municipales et scolaires, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 14) intitulé : « Acte concernant les ventes, cessions et transports volontaires des rentes constituées représentant les droits seigneuriaux créés en vertu des cadastres seigneuriaux, et la signification des dites ventes, cessions et transports, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 57) intitulé : « Acte pour changer le nom de John Brown, de la cité de Montréal, commis voyageur, en celui de John Stevenson Brown, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 68) intitulé : « Acte passé pour incorporer l'hospice de la maternité de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 83) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte des chemins de fer de Québec, 1869, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Roy, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 10) intitulé : « Acte amendant les articles relatifs à la compagnie du chemin de fer de Québec et Gosford, qui sera à l'avenir nommée « la compagnie du chemin de fer de Québec et du lac St. Jean, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un

Bill (No. 69), intitulé : « Acte relatif aux avis et déclarations à être donnés aux registrateurs, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 38) intitulé : « Acte amendant l'acte 35 Victoria, chap. 27, intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de la Pointe-Lévis et l'Anse des Sauvages, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 12 Février 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Léry, de

Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Sharples,
Starnes,
Wood.

La pétition suivante est lue et reçue :

Des habitants de la cité de Montréal, s'opposant à la requête du conseil des Arts et Manufactures.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que lorsque la chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 3 heures P. M.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 27) intitulé : « Acte pour amender l'acte vingt-sept Victoria, chapitre vingt-quatre, intitulé : « Acte pour ériger le village de Beauharnois en ville, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 39) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie des terres et des améliorations des cantons de l'Est, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 37) intitulé : « Acte pour mettre le ministre et les marguilliers de l'Eglise Saint-Jean de la paroisse de St. Jean l'Evangéliste, dans le diocèse de Montréal, en possession d'un certain bien-fonds, avec pouvoir de le vendre, et d'en appliquer le prix au paiement d'autres terrains, ou à la construction d'une nouvelle église, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que les honoraires sur le Bill (E) intitulé : « Acte pour incorporer le club Métropolitain de Montréal, » par lui déposés entre les mains du greffier des Bills Privés, lui soient remis.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme de nouveau en comité général pour la prise en considération du Bill (I) intitulé : « Acte pour amender de nouveau le code municipal, » il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit suspendu.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 70) intitulé :

« Acte pour amender l'acte intitulé : « Acte incorporant la compagnie d'omnibus et de transport de Montréal, »

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills

Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme de nouveau en comité général pour la prise en considération du Bill (I) intitulé : « Acte pour amender de nouveau le code municipal, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met de nouveau en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Wood*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 14) intitulé : « Acte concernant les ventes, cessions et transports volontaires des rentes constituées représentant les droits seigneuriaux créés en vertu des cadastres seigneuriaux, et la signification des dites ventes, cessions et transports, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 57) intitulé « Acte pour changer le nom de John Brown, de la cité de Montréal, commissaire, en celui de John Stevenson Brown, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 40) intitulé : « Acte pour incorporer la société de Québec, pour prévenir les cruautés contre les animaux, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 68) intitulé : « Acte passé pour incorporer l'hospice de la maternité de Montréal, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 83) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte des chemins de fer de Québec, 1869, »

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 10) intitulé : « Acte amendant les actes relatifs à la compagnie du chemin de fer de Québec à Gosford, qui sera à l'avenir nommée « la compagnie du chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 69) intitulé : « Acte relatif aux avis et déclarations à être donnés aux registrateurs, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit lu la seconde fois, au long.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois, au long.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 38) intitulé : « Acte amendant l'acte 35 Vict., chap. 27, intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de la Pointe-Lévis et l'Anse des Sauvages. »

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 90) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 71 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant la profession médicale, et la vente des médicaments, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 84) intitulé : « Acte pour amender « l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser de Berry, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 29) intitulé : « Acte autorisant le barreau du Bas-Canada, province de Québec, à admettre James Cruickshank à la pratique de la profession de procureur et d'avocat, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 13) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer des Laurentides, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 3) intitulé : « Acte pour rendre saisissable une partie des salaires des officiers et employés publics, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Ferrier, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Samedi, 13 Février 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe Le Maire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Léry, de
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Sharples,
Starnes,
Wool.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants du canton de Frampton, comté de Dorchester,

Par le même, des habitants de St. Isidore, comté de Dorchester,

Par le même, des habitants de la paroisse de St. Edouard, canton de Frampton,

Par le même, des habitants de la paroisse de Sainte Marguerite, comté de Dorchester.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de la cité de Montréal, s'opposant à la requête du conseil des arts et manufactures ;

Des habitants de la cité de Montréal, s'opposant à la passation d'un certain amendement à l'acte incorporant la cité de Montréal qui autorise le conseil municipal de la dite cité à ne pas percevoir les taxes ordinaires sur les églises ;

Du grand connétable de Québec, demandant une indemnité pour les pertes qu'il a subies lors de l'incendie du palais-de-justice ;

Des habitants de la cité de Trois Rivières s'opposant à la passation d'un Bill intitulé : « Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la cité de Trois-Rivières et les divers actes qui l'amendent. »

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 69) intitulé : « Acte relatif aux avis et déclarations à être donnés aux registrateurs, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 14) intitulé : « Acte concernant les ventes, cessions et transports volontaires des rentes constituées représentant les droits seigneuriaux créés en vertu des cadastres seigneuriaux, et la signification des dites ventes, cessions et transports, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Starnes*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 83) intitulé : « Acte pour amender de nouveau « l'acte des chemins de fer de Québec, 1869, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 90) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 71 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant la profession médicale, et la vente des médicaments, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 84) intitulé : « Acte pour amender « l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, »

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le
 Bill (No. 12) intitulé : « Acte incorporant la compagnie de l'hôtel Russell, » infor-
 mant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans
 amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le
 Bill (No. 43) intitulé : « Acte passe pour autoriser Charles Côté à construire des
 piliers et des estacades flottantes sur la rivière Bécancour, » informant cette cham-
 bre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le
 Bill (No. 2) intitulé : « Acte amendant l'acte 12 Victoria, Chap. 143, » informant
 cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le
 Bill (No. 31) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'association
 Pharmaceutique de la province de Québec, et pour régler la vente des poisons, »
 informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements
 sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le
 Bill (No. 9) intitulé : « Acte incorporant la cité de Hull, » informant cette chambre
 que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill
 (No. 89) intitulé : Acte passé pour changer le nom du chef-lieu du district de
 Bedford de Nelsonville en celui de Sweetsburg, » auquel il demande le concours
 de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, la chambre s'ajourne à
 lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 15 Février 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur.

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser.

Gingras,
Léry, de
Panet,
Pruithomme,
Ross,
Roy,
Sharples,
Starnes,
Wood.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son neuvième rapport.

Or lonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier, comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
ce 15 février 1875.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son neuvième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle :

Du révérend M. Gavin Lang et autres, de Montréal, s'opposant à la passation des Bills Nos. 30, 32, et 34 ;

Du clergé protestant et autres, de la cité de Québec, demandant la création d'un asile destiné aux aliénés de la religion protestante ;

Du conseil municipal du comte de Beauce, demandant un amendement à la loi qui oblige les municipalités locales de ce comté à payer certaines sommes pour couvrir les dépenses encourues pour le maintien des jurés dans le district de Beauce ;

Des habitants de la cité de Trois-Rivières, demandant qu'il soit voté un octroi d'argent suffisant pour assurer la reconstruction immédiate des ponts du Saint-Maurice ;

Des habitants de la cité de Montréal, s'opposant à la requête du conseil des arts et manufactures ;

Des habitants de la cité de Montréal, s'opposant à la passation d'un certain amendement à l'acte incorporant la cité de Montréal, qui autorise le conseil municipal de la dite cité à ne pas percevoir les taxes ordinaires sur les églises ;

Des habitants de la cité de Trois-Rivières, s'opposant à la passation du Bill intitulé : « Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la cité de Trois-Rivières et les divers actes qui l'amendent ;

Du grand connétable de Québec, demandant une indemnité pour les pertes qu'il a subies lors de l'incendie du palais-de-justice ;

Des habitants de la cité de Montréal, s'opposant à la passation d'un certain amendement à l'acte incorporant la cité de Montréal, qui autorise le conseil municipal de la dite cité à ne pas percevoir les taxes ordinaires sur les églises ;

Des habitants de la cité de Montréal, s'opposant à la requête du conseil des arts et manufactures ;

Du conseil de direction du bureau de commerce de Montréal, s'opposant à un certain amendement demandé à l'acte d'incorporation de la cité de Montréal.

Le tout humblement soumis

LOUIS ARCHAMBEAULT
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill No. (63) intitulé : « Acte passé pour incorporer l'hospice de la maternité de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 16) intitulé : « Acte pour annexer une certaine partie de la municipalité de St. Lambert, dans le comté de Chambly, à la municipalité de la paroisse de Longueuil, dans le même comté, pour toutes fins municipales et scolaires, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur ceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit amendé de nouveau en y ajoutant les mots suivants à la fin de la troisième clause : « sauf en ce qui est incompatible avec la section suivante. »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 38) intitulé : « Acte amendant l'acte 35 Vict., chap. 27, intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de la Pointe-Lévis et l'Anse des Sauvages, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 56) intitulé : « Acte pour autoriser Dame Nancy P. Parsons, épouse de William S. Hunter à vendre un certain bien fonds et à en disposer, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 10) intitulé : « Acte amendant les actes relatifs à la compagnie du chemin de fer de Québec à Gosford, qui sera à l'avenir nommée « la compagnie du chemin de fer de Québec et du lac St. Jean, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 11) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses de Sherbrooke, des Townships de l'Est et Kennebec (32 Vict., chap. 57,) » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 57) intitulé : « Acte pour changer le nom de John

Brown, de la cité de Montréal, commis-voyageur, en celui de John Stevenson Brown, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 34) intitulé : « Acte pour amender l'acte intitulé : « Acte pour incorporer le bureau d'administration des biens temporels de l'église presbytérienne du Canada, en rapport avec l'église d'Ecosse, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et rapporte à cette chambre que le préambule n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

L'Honorable M. *Archambeault* propose,
Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Bryson*, secondé par l'Honorable M. *Ross*, propose en amendement,

Que le dit rapport ne soit pas adopté, mais que le dit Bill soit de nouveau renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés avec instruction de le reconsidérer.

Et la question de concours étant mise sur la motion en amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné en conséquence.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 32) intitulé : « Acte concernant l'union de certaines églises presbytériennes y mentionnées, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et rapporte à cette chambre que la préambule n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

L'Honorable M. *Archambeault* propose,
Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Bryson*, secondé par l'Honorable M. *Ross*, propose en amendement,

Que le dit rapport ne soit pas adopté, mais que le dit Bill soit de nouveau renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés avec instruction de le reconsidérer.

Et la question de concours étant mise sur la motion en amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné en conséquence.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 30) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation des directeurs du fonds destiné aux veuves et aux orphelins des ministres du synode de l'église presbytérienne du Canada, en rapport avec l'église d'Ecosse, » et ses amendements, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en

entier et rapporte à cette chambre que le préambule n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

L'Honorable M. *Archambeault* propose,
Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Bryson*, secondé par l'Honorable M. *Ross*, propose en amendement,

Que le dit rapport ne soit pas adopté, mais que le dit Bill soit de nouveau renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés avec instruction de le reconsidérer.

Et la question de concours étant mise sur la motion en amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le Bill (No. 75) intitulé : « Acte pour autoriser la paroisse de Sainte-Pudentienne en municipalité pour les fins municipales, » soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le Bill (No. 92) intitulé : « Acte pour incorporer l'Institut national des beaux-arts, sciences, arts, métiers et industrie, » soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 14) intitulé : « Acte concernant les ventes, cessions et transports volontaires des rentes constituées représentant les droits seigneuriaux créés en vertu des cadastres seigneuriaux, et la signification des dites ventes, cessions et transports, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé en ajoutant après le mot « rentes » dans la huitième ligne de la sixième clause, les mots « pendant deux dimanches consécutifs. »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général

pour la prise en considération du Bill (No. 84) intitulé : « Acte pour amender « l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Beaudry*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 89) intitulé « Acte passé pour changer le nom du chef-lieu du district de Bedford de Nelsonville en celui de Sweetsburg, »

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 17) intitulé : « Acte pour amender l'article 718 du code municipal, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 79) intitulé : « Acte pour incorporer « la compagnie de terrains et de manufactures de Saint-Pierre, » (Saint-Pierre Land and manufacturing Company,) auquel elle demande le concours de cette chambre.
Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 61) intitulé : « Acte pour autoriser la corporation du village d'Hochelaga à faire un emprunt, et autres fins, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 80) intitulé : « Acte passé pour autoriser les exécuteurs testamentaires

Stanley C. Bagg, écuier, ci-devant de la cité de Montréal, à vendre, échanger, aliéner, et transporter certains bien-fonds grevés d'une substitution dans le dit testament, et à placer les produits de la vente des dites propriétés,» auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 87) intitulé : « Acte pour mieux régulariser les inhumations,» auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 98) intitulé : « Acte passé pour incorporer l'association chrétienne des jeunes femmes de Montréal,» auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 104) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 68 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les compagnies d'assurance mutuelle,» auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 103) intitulé : « Acte pour encourager les canadiens des Etats-Unis, les immigrants européens et les habitants de la province, à se fixer sur les terres incultes de la couronne, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 109) intitulé : « Acte pour partager la division d'enregistrement de Montréal en trois divisions d'enregistrement, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 111) intitulé : « Acte pour autoriser Joseph Dinham Molson et William Hastings Kerr, *és-qualité*, à vendre un certain immeuble affecté de substitution, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 124) intitulé : « Acte pour encourager la fabrication du sucre de betterave dans la province de Québec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 122) intitulé : « Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 115) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant la procédure civile dans les cours supérieure et de circuit sur la manière de rendre jugement et d'ajourner la cour, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 10) intitulé : « Acte passé pour incorporer la société de Québec, pour prévenir les cruautés contre les animaux, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 16 Février 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

<i>Archambeault,</i>	<i>Gingras,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Léry, de</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Fraser,</i>	

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Starnes*, du Révd. John Jenkins, D. D., *et al.*, de Montréal,

Par le même, du Révd. Robt. F. Burns, D. D., *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Bryson*, de William Darling *et al.*, de Montréal,

Par le même, de Robert Campbell *et al.*, de Montréal,

Par le même, d'Andrew J. Dawes *et al.*, de Lachine,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, du Révd. John Cook, D.D., de Québec *et al.*,

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que la dite pétition soit reçue et lue.
La dite pétition est en conséquence reçue et lue.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants du canton de Frampton, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de St. Isidore, comté de Dorchester, demandant un aide de \$500. pour l'amélioration d'une route ;

Des habitants de la paroisse de St. Edouard, canton de Frampton, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de la paroisse de Sainte Marguerite, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 70) intitulé : « Acte passé pour amender l'acte intitulé : « Acte incorporant la compagnie d'omnibus et de transport de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault* présente un Bill (J) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte concernant le département de l'Agriculture et des Travaux Publics, (32 Vict. ch. 15.) »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 68) intitulé : « Acte passé pour incorporer l'hospice de la maternité de Montréal, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé en ajoutant les mots « George Wilkins, J. B. McConnell » après le mot « Perrigo » dans la troisième ligne de la première clause.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 84) intitulé : « Acte pour amender « l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, »

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 17) intitulé : « Acte pour amender l'article 718 du code municipal, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 79) intitulé :
« Acte pour incorporer « la compagnie de terrains et de manufactures de St. Pierre, »
(Saint Pierre Land and manufacturing Company,) »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills
Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 61) intitulé :
« Acte pour autoriser la corporation du village d'Hochelaga à faire un emprunt, et
autres fins, »

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 80) intitulé :
« Acte passé pour autoriser les exécuteurs testamentaires de Stanley C. Bagg,
écuyer, ci-devant de la cité de Montréal, à vendre, échanger, aliéner et transporter
certains biens-fonds grevés d'une substitution dans le dit testament, et à placer les
produits de la vente des dites propriétés, »

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que la 58e règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne
ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills
Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 87) intitulé :
« Acte pour mieux régulariser les inhumations, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 98) intitulé :
 « Acte passé pour incorporer l'association chrétienne des jeunes femmes de Montréal, »

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture de Bill (No. 104) intitulé :
 « Acte pour amender le chapitre 68 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les compagnies d'assurance mutuelle, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 103) intitulé :
 « Acte pour encourager les Canadiens des Etats-Unis, les immigrants européens et les habitants de la province à se fixer sur les terres incultes de la couronne, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. Starnes, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 109) intitulé :
« Acte pour partager la division d'enregistrement de Montréal en trois divisions
d'enregistrement, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 111) intitulé :
« Acte pour autoriser Joseph Dinham Molson et William Hastings Kerr, *ès-qualité*,
à vendre un certain immeuble affecté de substitution, »

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 124) intitulé :
« Acte pour encourager la fabrication du sucre de betterave dans la province de
Québec, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, au long.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois, au long.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui con-
cerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit amendé en ajoutant les mots « de sucre » après le
mot « manufacture » dans la troisième ligne de la première clause.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il
demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 122) intitulé :
« Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 115) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant la procédure civile dans les cours supérieure et de circuit sur la manière de rendre jugement et d'ajourner la cour, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 121) intitulé : « Acte pour pourvoir à l'octroi d'un aide additionnel à certaines compagnies de chemins de fer et pour d'autres fins, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 35) intitulé : « Acte pour amender le chapitre dix-neuf des statuts réformés pour le Bas-Canada, concernant les terrains possédés par des congrégations religieuses, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 77) intitulé : « Acte ré-incorporant la compagnie des mines de Mégantic, et lui continuant tous les droits de propriété et autres qu'elle possédait auparavant, en vertu des dispositions de l'acte 18 Vict., chap. 49, qui est maintenant expiré, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est
Ordonné, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 110) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant la qualification des jurés dans le comté de Bonaventure, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 85) intitulé : « Acte passé pour incorporer la compagnie de l'académie de musique de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est

Ordonné, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 74) intitulé : « Acte pour amender l'acte qui incorpore la congrégation des catholiques de Québec, parlant la langue anglaise, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 16) intitulé : « Acte pour annexer une certaine partie de la municipalité de St. Lambert, dans le comté de Chambly, à la municipalité de la paroisse de Longueuil, dans le même comté, pour toutes fins municipales et scolaires, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Ferrier, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 17 Février 1875.

SÉANCE DE 3 HEURES P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archangeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,

Gingras,
Léry, de
Prudhomme,
Ross,
Roy,
Sharples,
Starnes,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de St. Malachie, comté de Dorchester,

Par le même, des habitants de St. Léon de Standon, comté de Dorchester,

Par le même, des habitants de Humphreyville, paroisse de St. Malachie,

Par le même, des habitants du canton de Buckland, comté de Dorchester.

L'Honorable M. *Archangeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 62) intitulé : « Acte pour incorporer la société appelée l'*Union Saint Joseph de Saint François de Sales*, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archangeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 75) intitulé : « Acte pour constituer la paroisse de Sainte Pudentienne en municipalité pour les fins municipales, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 92) intitulé : « Acte passé pour incorporer l'Institut national des beaux-arts, sciences, arts, métiers et industrie, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 85) intitulé : « Acte passé pour incorporer la « compagnie de l'académie de musique de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 77) intitulé : « Acte ré-incorporant la compagnie des mines de Mégantic et lui continuant tous les droits de propriété et autres qu'elle possédait auparavant en vertu des dispositions de l'acte 18 Vict., chap. 49, qui est maintenant expiré, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 80) intitulé : « Acte passé pour autoriser les exécuteurs testamentaires de Stanley C. Bagg, écuier, ci-devant de la cité de Montréal, à vendre, échanger, aliéner et transporter certains biens-fonds grevés d'une substitution dans le dit testament, et à placer les produits de la vente des dites propriétés, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de cette chambre.

L'Honorable M. *Archangeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 89) intitulé : « Acte passer pour changer le nom du chef-lieu du district de Bedford de Nelsonville en celui de Sweetsburg, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre en recommandant qu'il soit considéré comme Bill public.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que d'ici à la fin de la session, il y ait deux séances par jour, l'une à 3 heures et l'autre à 7½ heures P. M.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (J) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte concernant le département de l'agriculture et des travaux publics, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archangeault*, il est
Ordonné, Qu'il lui soit permis de retirer le dit Bill.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 17) intitulé : « Acte pour amender l'article 718 du code municipal, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Fraser de Berry*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 87) intitulé : « Acte pour mieux régulariser les inhumations, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Roy*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 104) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 68 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les compagnies d'assurance mutuelle, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 109) intitulé : « Acte pour partager la division d'enregistrement de Montréal en trois divisions d'enregistrement, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Bryson*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 122) intitulé : « Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 115) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant la procédure civile dans les cours supérieure et de circuit sur la manière de rendre jugement et d'ajourner la cour, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Gingras*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 121) intitulé « Acte pour pourvoir à l'octroi d'un aide additionnel à certaines compagnies de chemin de fer, et pour d'autres fins, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 35) intitulé : « Acte pour amender le chapitre dix-neuf des statuts refondus du Bas-Canada, concernant les terrains possédés par des congrégations religieuses, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour ce soir.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 110) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant la qualification des jurés dans le comté de Bonaventure, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Pruithomme*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 74) intitulé : « Acte pour amender l'acte qui incorpore la congrégation des catholiques de Québec, parlant la langue anglaise, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 58^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 88) intitulé : « Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, et les divers actes qui l'amendent, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 99) intitulé : « Acte concernant la ligne de division entre les provinces de Québec et d'Ontario, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 108) intitulé : « Acte pour détacher du comté de Terrebonne, la partie de la paroisse de Ste. Monique située dans ce comté, et l'annexer au comté des Deux-Montagnes, pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 60) intitulé : « Acte pour incorporer « la compagnie d'emprunt des propriétaires fonciers du Canada, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 72) intitulé : « Acte pour diviser le comté de Bonaventure en deux divisions d'enregistrement, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable Mr. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 59) intitulé : « Acte pour mieux définir et étendre certains pouvoirs concernant la municipalité de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 105) intitulé : « Acte pour remédier à certaines illégalités et irrégularités commises dans les bureaux des shérifs des districts d'Ottawa et de Rimouski, et dans les bureaux d'enregistrement des comtés de Bonaventure et d'Ottawa, et du deuxième district d'enregistrement du comté de Rimouski, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill No. 33) intitulé : « Acte passé pour permettre au Lord Evêque de Montréal, du consentement du « Ministre et des Marguilliers de l'église de la Trinité, » Montréal, d'emprunter une somme d'argent, et d'hypothéquer à cette fin la propriété de la dite église, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 25) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 53 de la 36ème Victoria, intitulé : « Acte pour incorporer la corporation de la ville de Lachine, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 93) intitulé : « Acte pour amender la charte de la cité de Montréal, 37 Victoria, chap. 51, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 56) intitulé : « Acte pour autoriser Dame Nancy P. Parsons, épouse de William S. Hunter, à vendre un certain bien-fonds et à en disposer, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 70) intitulé : « Acte pour amender l'acte intitulé : « Acte incorporant la compagnie d'omnibus et de transport de Montréal, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à ce soir à 7½ heures P. M.

Mercredi, 17 Février 1875.

SEANCE DE 7½ HEURES, P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe Le Maire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,

Fraser,
Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Ross,
Roy,
Starnes,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Roy*, de D. et J. *McCarthy et al.*, de Sorel.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 35) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 19 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les terrains possédés par des congrégations religieuses, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Proulx*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est *Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 88) intitulé : « Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, et les divers actes qui l'amendent, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 99) intitulé : « Acte concernant la ligne de division entre les provinces de Québec et d'Ontario, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Prudhomme*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 72) intitulé : « Acte pour diviser le comté de Bonaventure en deux divisions d'enregistrement, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Ferrier*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 105) intitulé : « Acte pour remédier à certaines illégalités et irrégularités commises dans les bureaux des shérifs des districts d'Ottawa et de Rimouski et dans les bureaux d'enregistrement des comtés de Bonaventure et d'Ottawa, et du deuxième district d'enregistrement du comté de Rimouski, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est *Ordonné*, Que le dit soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Judi, 18 Février 1875.

SÉANCE DE 3 HEURES, P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Léry, de
Panet,
Prudhomme,
Ross,
Roy,
Sharples,
Starnes,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, du conseil municipal de St. Edouard de Frampton.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la « Kirk Session » de l'Eglise St. Paul, en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, demandant la passation des Bills Nos. 30, 32, 34 ;

D'un certain nombre de membres de l'église presbytérienne du Canada, demandant la passation des Bills Nos. 30, 32, 34 ;

Des syndics de l'église de St. Gabriel, demandant la passation des Bills Nos. 30, 32, 34 ;

De la « Kirk Session » de l'église St. Gabriel, en rapport avec l'église d'Ecosse, demandant la passation des Bills Nos. 30, 32, 34 ;

D'un certain nombre de membres de l'église presbytérienne du Canada, en rapport avec l'église d'Ecosse, demandant la passation des Bills Nos. 30, 32, 34.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 30) intitulé : « Acte pour amender « l'acte d'incorporation des directeurs du fonds destiné aux veuves et aux orphelins des ministres du Synode de l'église presbytérienne du Canada, en rapport avec l'église d'Ecosse. » et ses amendements, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

L'Honorable M. *Fraser* produit et dépose une protestation.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements aux quels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 32) intitulé : « Acte concernant l'union de certaines églises presbytériennes y mentionnées, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

L'Honorable M. *Fraser* produit et dépose une protestation.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements aux quels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 34) intitulé : « Acte pour amender l'acte intitulé : Acte pour incorporer le bureau d'administration des biens temporels de l'église presbytérienne du Canada, en rapport avec l'église d'Ecosse, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

L'Honorable M. *Fraser* produit et dépose une protestation.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archembeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 61) intitulé : « Acte pour autoriser la corporation du village d'Hochelaga à faire un emprunt, et autres fins, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Beaubien*, du comité conjoint des impressions, présente son deuxième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF

Chambre de comité No. 3

Québec, 18 février 1875.

Deuxième rapport du comité conjoint des impressions pour les deux chambres.

Votre comité a l'honneur de recommander que les documents suivants soient imprimés comme documents sessionnels.

No. 15.—Réponse à une adresse en date du 18 décembre 1874, demandant un rapport des noms de toutes les compagnies incorporées par lettres-patentes depuis le premier janvier 1869, avec la date de telles lettres patentes.

No. 23.—Réponse à une adresse du 18 décembre 1874, demandant copie de tous rapports concernant les Ecoles d'Industrie et de Réforme établies en cette province.

No. 26.—Rapport sur le service de l'asile d'Aliénés de Québec pour 1874.

Votre comité recommande aussi que le document No. 24, Réponse à une adresse en date du 18 décembre 1874, demandant copie des ordres en conseil au sujet de l'immigration en cette province, et aussi copie de la correspondance entre le Gouvernement Fédéral et le Gouvernement Local pour encourager l'émigration en Canada, soit imprimé pour l'usage des membres.

Votre comité recommande aussi : Que le Gouvernement soit autorisé durant la vacance de la Législature, à demander des soumissions pour les impressions des deux chambres et qu'il soit autorisé à contracter avec les personnes dont les propositions lui paraîtront les plus favorables, avec l'approbation du comité conjoint des impressions à la prochaine session de la Législature.

Que le greffier du comité des impressions prépare un état des différentes espèces d'impressions requises, l'espèce de papier, et la qualité de l'ouvrage, etc., etc., etc., et qu'il examine et certifie la valeur de l'ouvrage à mesure que les comptes seront présentés de temps à autre et que ces derniers soient payés seule-

ment sur son certificat. On devra exiger de bonnes garanties pour l'accomplissement convenable de tout contrat. Les chefs de département pourront publier leurs rapports annuels avant les sessions de la Législature, quand ils le jugeront convenable, pourvu que les prix payés n'excèdent pas le contrat ordinaire. Le prix de ces ouvrages sera soumis à l'inspection du greffier du comité des impressions.

Votre comité recommande de plus, que l'enquête faite par le comité chargé de s'enquérir de l'échange du terrain des Tanneries ne soit pas entrée dans les journaux de la chambre, afin d'épargner les frais d'impression.

Votre comité recommande de plus, que l'avis concernant les Bills Privés, publié dans les différents journaux de cette province, soit augmenté de 8 à 10 centins pour la première insertion et de 2 à 3 centins pour les insertions subséquentes.

Le tout respectueusement soumis

J. G. ROBERTSON

Président *pro tem.*

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 35) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 19 des statuts refondus du Bas-Canada, concernant les terrains possédés par des congrégations religieuses, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit amendé en ajoutant à la fin de la troisième section les mots suivants qui deviennent la section quatrième.

« 4o Le présent acte n'aura pas l'effet d'affecter les causes pendantes. »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (I) intitulé : « Acte pour amender de nouveau le code municipal, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 14) intitulé : « Acte concernant les ventes, cessions et transports volontaires des rentes constituées représentant les droits seigneuriaux créés en vertu des cadastres seigneuriaux, et la signification des dites rentes, cessions et transports, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 23) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte passé le vingt-quatrième jour de décembre mil huit cent soixante et dix, intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 117) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 65 des statuts refondus du Canada, concernant les compagnies à fonds social pour fournir le gaz et l'eau aux cités, villes ou villages, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 41) intitulé : « Acte autorisant George Benson Hall à faire certains ouvrages sur la rivière Chaudière et à exiger des droits de péage de ceux qui en feront usage, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Sharples*, il est
Ordonné, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Sharples*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Sharples*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 125) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte des Licences de Québec (34 Vict. ch. 2), et les actes qui l'amendent, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Wood*, la chambre s'ajourne à ce soir, à 7½ heures P. M.

Jeu*di*, 18 Fév*ri*er 1875.

SÉANCE DE 7½ HEURES, P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archangeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Fraser,

Gingras,
Proulx,
Prudhomme,
Ross,
Roy,
Starnes,
• *Wood.*

L'Honorable M. *Archangeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 74) intitulé : « Acte pour amender l'acte qui incorpore la congrégation des catholiques de Québec, parlant la langue anglaise, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 117) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 65 des statuts refondus du Canada, concernant les compagnies à fonds social pour fournir le gaz et l'eau aux cités, villes ou villages, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 125) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte des Licences de Québec, (34 Vict., ch 2,) et les actes qui l'amendent, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que la 4^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 84) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 80) intitulé : « Acte passé pour autoriser les exécuteurs testamentaires de Stanley C. Bagg, écuyer, ci-devant de la cité de Montréal, à vendre, échanger, aliéner et transporter certains biens-fonds grevés d'une substitution dans le dit testament, et à placer les produits de la vente des dites propriétés, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 68) intitulé : « Acte passé pour incorporer l'Hospice de la Maternité de Montréal, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 123) intitulé : « Acte pour autoriser le tracé et l'entretien d'un chemin d'hiver entre les villes de Sorel et Berthier, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Roy, il est

Ordonné, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Roy, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Roy, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 73) intitulé : « Acte passé pour incorporer la municipalité du village d'Outre-Mont, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est

Ordonné, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés,
 auquel a été référé le Bill (No. 93) intitulé : « Acte pour amender la charte de la
 cité de Montréal, 37 Vict., ch. 51, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en
 entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il sou-
 mettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de
 concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, la chambre s'ajourne à demain,
 à 3 heures P. M.

Vendredi, 19 Février 1875.

SÉANCE DE 3 HEURES, P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

<i>Archambeault,</i>	<i>Gingras,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Richard</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Fraser,</i>	

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. Malachie, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour
 le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de St. Léon de Standon, comté de Dorchester, demandant de
 l'aide pour certains chemins ;

Des habitants de Humphreyville, paroisse de St. Malachie, demandant de
 l'aide pour un chemin ;

Des habitants du canton de Buckland, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour un chemin ;

De certains propriétaires de lots de grève dans le fleuve St Laurent et la rivière Richelieu, vis-à-vis la ville de Sorel, demandant un certain amendement à l'acte incorporant la compagnie des quais de Sorel.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son dixième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
ce 19 février 1875.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son dixième rapport.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis requis par la 49ème règle n'avaient pas été donnés :

Des habitants des cantons de Brassard et Provost, demandant à être détachés du comté de Berthier et du district de Richelieu, pour être annexés au comté et district de Joliette.

Votre comité, après avoir examiné en entier la requête suivante, a trouvé que les avis requis par la 49ème règle n'avaient pas été donnés :

De Joseph D. Molson, ci-devant de la cité de Montréal, maintenant de Lennoxville, demandant la passation d'un acte autorisant la vente d'un certain immeuble.

Néanmoins, votre comité recommande dans ce dernier cas, la suspension de la 49ème règle, vu qu'il pourra, comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout humblement soumis

LOUIS ARCHAMBEAULT
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 88) intitulé : « Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, et les divers actes qui l'amendent, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 59) intitulé : « Acte pour mieux définir et étendre certains pouvoirs concernant la municipalité de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 25) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 53 de la 36ème Victoria, intitulé : « Acte pour incorporer la corporation de la ville de Lachine, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 33) intitulé : « Acte passé pour permettre au Lord évêque de Montréal, du consentement du « ministre et des marguilliers de l'église de la Trinité, » Montréal, d'emprunter une somme d'argent, et d'hypothéquer à cette fin la propriété de la dite église, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 98) intitulé : « Acte passé pour incorporer l'association chrétienne des jeunes femmes de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 124) intitulé : « Acte pour encourager la fabrication du sucre de betterave dans la province de Québec, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 93) intitulé : « Acte pour amender la charte de la cité de Montréal, 37 Vict., chap. 51, »

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé de nouveau le Bill (No. 93) intitulé : « Acte pour amender la charte de la cité de Montréal, 37 Vic., ch. 51, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans autre amendement que ceux déjà rapportés.

L'Honorable M. *Beaudry* propose,

Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'Honorable M. *Fraser de Berry* propose en amendement,

Que le dit Bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé en insérant au lieu de la section 10 b du dit Bill, les mots suivants :

« 10 b. — Le premier paragraphe de la quatrième section du chap. 51 de la 37 Vict., est abrogé, et le suivant lui est substitué :

4. Sec. 4: Le conseil de la dite cité pourra par un vote des trois quarts de ses membres, faire des règlements pour étendre les limites de la dite cité en y annexant, pour toutes fins municipales, toute municipalité voisine ou partie de municipalité, et par tel règlement, telle municipalité ou partie de municipalité annexée en formera un nouveau quartier avec le droit d'élire un échevin comme les autres quartiers de la cité, ou pourra être ajoutée à tout quartier existant de la dite cité, et tel règlement sera avant sa troisième lecture, et son adoption finale, soumis à l'approbation de la majorité des électeurs de telle municipalité de la manière suivante : »

Et des débats s'étant élevés, il est

Ordonné, Que les débats sur la dite motion en amendement soient ajournés à ce soir.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 41) intitulé : « Acte autorisant George Benson Hall à faire certains ouvrages sur la rivière Chaudière et à exiger des droits de péage de ceux qui en feront usage, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

PROTESTATION.—Je proteste contre la passation du Bill (No. 30) intitulé : « Acte pour amender « l'acte d'incorporation des directeurs du fonds destiné aux veuves et aux orphelins des ministres du synode de l'église presbytérienne du Canada, en rapport avec l'église d'Ecosse, » et ses amendements, » pour entr'autres raisons, les suivantes :

1^o Parce que le comité des Bills Privés ne pouvait pas reconsidérer ce Bill dont il n'avait jamais considéré et fait rapport que sur le préambule.

2^o Parce que l'église à laquelle on se propose de transférer les dits fonds destinés aux veuves et aux orphelins des ministres ainsi que les autres biens et les propriétés de la dite église presbytérienne du Canada en rapport avec l'église d'Ecosse, n'a maintenant et peut ne jamais avoir aucune existence.

3^o Parce qu'il a été démontré au comité des Bills Privés de ce Conseil que les procédures de l'église presbytérienne du Canada en rapport avec l'église d'Ecosse, qui ont été faites et adoptées dans le but d'amener l'union projetée, ont été faites et adoptées en contravention directe à la constitution, aux usages et aux lois de la dite église.

4^o Parce que toutes les procédures se rapportant à l'origine et au développement du projet d'union en vue ont été et sont, vû les raisons ci-haut et d'autres raisons, illégales et inconstitutionnelles, et par conséquent, nulles et de nul effet.

CONSEIL LÉGISLATIF,
Québec, 18 février 1875.

JOHN FRASER
M. C. L.

PROTESTATION.—Je proteste contre la passation du Bill (No. 32) intitulé : « Acte concernant l'union de certaines églises presbytériennes y mentionnées, » pour entr'autres raisons, les suivantes :

1^o Parce que le comité des Bills Privés de ce Conseil a procédé illégalement à la considération de ce Bill contre lequel j'ai protesté le seize février courant dans les termes suivants : « PROTESTATION. Je proteste contre la prise en considération du Bill (No. 32) intitulé : « Acte concernant l'union de certaines églises presbytériennes y mentionnées, » parce que le Conseil Législatif n'a pas donné l'ordre, dans le but de rapporter le préambule et la preuve et les raisons en détail d'après lesquelles le comité en était venu à la décision que le préambule n'avait pas été prouvé, mais a ordonné la reconsidération du Bill, ce qui n'autorise pas le comité des Bills Privés à prendre le préambule en considération, et que le rapport du comité doit rester comme il est et ne peut être changé. »

2^o Parce que le comité des Bills Privés de ce Conseil ne pouvait pas reconsidérer ce Bill dont il n'avait jamais considéré et fait rapport que sur le préambule.

3^o Parce que ce Bill tend à disposer des biens temporels et des autres fonds et des propriétés de l'église presbytérienne du Canada en rapport avec l'église d'Ecosse, qui appartiennent exclusivement à la dite église et ne peuvent lui être enlevés, et ce, dans le but de les transporter illégalement.

4^o Parce que l'église à laquelle on se propose de transporter les dits biens temporels et les autres fonds et les propriétés de l'église presbytérienne du Canada en rapport avec l'église d'Ecosse n'a maintenant et peut ne jamais avoir aucune existence.

5^o Parce qu'il a été démontré au comité des Bills Privés de ce Conseil que les procédures de l'église presbytérienne du Canada en rapport avec l'église d'Ecosse,

qui ont été faites et adoptées dans le but d'amener l'union projetée, ont été faites et adoptées en contravention directe à la constitution, aux usages et aux lois de la dite église.

6^o Parce que toutes les procédures se rapportant à l'origine et au développement du projet d'union en vue, ont été et sont, vû les raisons précédentes et d'autres raisons, illégales et inconstitutionnelles, et par conséquent, nulles et de nul effet.

7^o Parce que ce Bill n'a été passé par le comité des Bills Privés de ce Conseil qu'après plusieurs divisions consécutives.

JOHN FRASER
M. C. L.

CONSEIL LÉGISLATIF
Québec, 18 février 1875.

PROTESTATION.—Je proteste contre la passation du Bill (No. 34) intitulé : « Acte pour amender l'acte intitulé : « Acte pour incorporer le bureau d'administration des biens temporels de l'église presbytérienne du Canada, en rapport avec l'église d'Ecosse, » pour entr'autres raisons, les suivantes :

1^o Parce que le comité des Bills Privés ne pouvait pas reconsidérer ce Bill dont il n'avait jamais considéré et fait rapport que sur le préambule.

2^o Parce que ce Bill tend à disposer des biens temporels de l'église presbytérienne du Canada en rapport avec l'église d'Ecosse, que ces biens lui sont originellement venus du Gouvernement Impérial ou d'autres sources, pour la seule raison que la dite église représente l'une des deux églises nationales de l'empire, les bénéfices devant en être exclusivement réservés pour les ministres de l'église presbytérienne du Canada en rapport avec l'église d'Ecosse, dont les droits aux bénéfices des dits biens doivent cesser lorsqu'ils cesseront d'être ministres de la dite église.

3^o Parce que l'église à laquelle on se propose de transférer les dits biens temporels ainsi que les autres fonds et les propriétés de la dite église presbytérienne du Canada en rapport avec l'église d'Ecosse, n'a maintenant et peut ne jamais avoir aucune existence.

4^o Parce qu'il a été démontré au comité des Bills Privés de ce Conseil que les procédures de l'église presbytérienne du Canada en rapport avec l'église d'Ecosse, qui ont été faites et adoptées dans le but d'amener l'union projetée, ont été faites et adoptées en contravention directe aux lois et usages constitutionnels de la dite église.

5^o Parce que toutes les procédures se rapportant à l'origine et au développement du projet d'union en vue ont été et sont, vû les raisons ci-haut et d'autres raisons, illégales et inconstitutionnelles, et par conséquent, nulles et de nul effet.

6^o Parce que les actes qu'on cherche à amender par ce Bill n'ont pas été cités dans le Bill même.

7^o Parce que ce Bill n'a été passé par le comité des Bills Privés de ce Conseil qu'après plusieurs divisions consécutives.

JOHN FRASER
M. C. L.

CONSEIL LÉGISLATIF
Québec, 18 février 1875.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Beaudry, la chambre s'ajourne à ce soir, à 7½ heures P. M.

Vendredi, 19 Février 1875.

SÉANCE DE 7½ HEURES, P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur.

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,

Proulx,
Prud'homme,
Richard,
Ross,
Roy,
Sharples,
Starnes,
Wood,

L'ordre du jour étant appelé pour la reprise des débats sur la motion en amendement proposée par l'Honorable M. *Fraser de Berry*, à la motion de l'Honorable M. *Beaudry*, que le Bill (No. 93) intitulé : « Acte pour amender la charte de la cité de Montréal, 37 Vict., ch. 51, » tel qu'amendé, soit lu la troisième fois,

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Qu'il lui soit permis de retirer la dite motion.

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 111) intitulé : « Acte pour autoriser Joseph Dinham Molson et William Hastings Kerr, *ès-qualité*, à vendre un certain immeuble affecté de substitution, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Conseil Législatif

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 79) intitulé : « Acte pour incorporer « la compagnie de terrains et de manufactures de Saint-Pierre, » (St.-Pierre Land and Manufacturing company,) fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 73) intitulé : « Acte passé pour incorporer la municipalité du village d'Outre-Mont, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 123) intitulé : « Acte pour autoriser le tracé et l'entretien d'un chemin d'hiver entre les villes de Sorel et Berthier, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il rapporte à cette chambre qu'il n'est pas fondé sur une pétition et que le préambule n'a pas été prouvé.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Samedi, 20 Février 1875.

SÉANCE DE 3 HEURES, P. M.

Les Honorables Conseillers Législatif présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,

Panct,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Starnes,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Roy*, de M. Mathieu, de Sorel.

La pétition suivante est lue et reçue.

Du conseil municipal de St. Edouard de Frampton, demandant un octroi de 300 piastres pour l'achat de grains de semence.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 108) intitulé : » Acte pour détacher du comté de Terrebonne, la partie de la paroisse de Sainte-Monique située dans ce comté, et l'annexer au comté des Deux-Montagnes, pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires,» fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et rapporté à cette chambre que le préambule n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 101) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie des quais de Sorel,» auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est
Ordonné, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 71) intitulé : « Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 88) intitulé : « Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, et les divers actes qui l'amendent, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 35) intitulé : « Acte pour amender le chapitre dix-neuf des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les terrains possédés par des congrégations religieuses, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

Alors, sur motion de l'Honorable M. de *Boucherville*, la chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures, P. M.

Samedi, 20 Février 1875.

SÉANCE DE 8 HEURES, P.M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

<i>Beaudry,</i>	<i>Gingras,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Fraser,</i>	

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 126) intitulé : « Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour les années fiscales expirant le trente de juin 1875 et le trente de juin 1876, et pour d'autres fins du ressort du service public, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier reporte ce Bill à l'Assemblée Législative et l'informe que le Conseil Législatif l'a passé sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 102) intitulé : « Acte passé pour incorporer la compagnie du pont Saint-Laurent, » (The St. Lawrence bridge company), auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable *M. Starnes*, il est
Ordonné, Que les 41^{ème} et 58^{ème} règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable *M. Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le
 Bill (No. 30) intitulé : « Acte pour amender « l'acte d'incorporation des directeurs
 du fond destiné aux veuves et aux orphelins des ministres du synode de l'église
 presbytérienne du Canada, en rapport avec l'église d'Ecosse, » et ses amendements, »
 informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements
 sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le
 Bill (No. 32) intitulé : « Acte concernant l'union de certaines églises presbyté-
 riennes y mentionnées, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative
 a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le
 Bill (No. 41) intitulé : « Acte autorisant George Benson Hall à faire certains ou-
 vrages sur la rivière Chaudière et à exiger des droits de péage de ceux qui en fe-
 ront usage, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses
 amendements avec certains amendements auxquels elle demande le concours de
 cette chambre.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question
 de concours étant mise sur iccux, la chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
 chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements à ses amendements
 sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill
 (No. 93) intitulé : « Acte pour amender la charte de la cité de Montréal, 37 Vict.,
 ch. 51, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amende-
 ments sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le
 Bill (No. 111) intitulé : « Acte pour autoriser Joseph Dinham Molson et William
 Hastings Kerr, *és-qualité*, à vendre un certain immeuble affecté de substitution, »
 informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements
 sans amendement.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Fraser de Berry*, du comité des Ordres Permanents et Bills
 Privés, auquel a été référé le Bill (No. 90) intitulé : « Acte pour amender le cha-
 pitre 71 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant la profession médi-
 cale, et la vente des médicaments, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en
 entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Fraser de Berry*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 71) intitulé : « Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Gingras*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Fraser de Berry*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 101) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie des quais de Sorel, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Fraser de Berry*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No 102) intitulé : « Acte passé pour incorporer la compagnie du pont St. Laurent, » (The St. Lawrence bridge company), fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Fraser de Berry*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 60) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie d'emprunt des propriétaires fonciers du Canada, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Roy*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 22 Février 1875.

SÉANCE DE 3 HEURES, P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,

Gingras,
Panel,
Proulx,
Ross,
Roy,
Wood.

La pétition suivante est lue et reçue :

De Michel Mathieu, écr., avocat, de Sorel, demandant de l'aide pour lui permettre de continuer la publication de la « Revue Légale. »

L'Honorable *Orateur* informe la chambre qu'il a reçu une lettre de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, l'informant de son désir de proroger la session demain à 2 heures P. M., si l'état des affaires publiques le permet.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est

Ordonné, Que le comité spécial auquel a été renvoyé le Bill (F) reçoive instruction de faire rapport.

L'Honorable M. *Fraser de Berry*, du comité des Ordres Permanents e Privés, présente son onzième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
Ce 22 Février 1875.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son onzième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle :

D'un certain nombre de membres de l'église presbytérienne du Canada en rapport avec l'église d'Ecosse, demandant la passation des Bills Nos. 30, 32 et 34 ;

Des habitants du canton de Frampton, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de St. Isidore, comté de Dorchester, demandant un aide de \$500 pour l'amélioration d'une route ;

Des habitants de la paroisse de St. Edouard, canton de Frampton, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de la paroisse de Ste. Marguerite, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

De certains propriétaires de lots de grève dans le fleuve St. Laurent et la rivière Richelieu, vis-à-vis la ville de Sorel, demandant un certain amendement à « l'acte incorporant la compagnie des quais de Sorel »

Des habitants du canton de Buckland, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des habitants de Humphreyville, paroisse de St. Malachie, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des habitants de St. Malachie, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des habitants de St. Léon de Standon, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour certains chemins ;

D'un certain nombre de membres de l'église presbytérienne du Canada, demandant la passation des Bills Nos. 30, 32 et 34 ;

De la « Kirk Session » de l'église St. Paul en rapport avec l'église d'Ecosse, demandant la passation des Bills Nos. 30, 32 et 34 ;

De la « Kirk Session » de l'église St. Gabriel en rapport avec l'église d'Ecosse, demandant la passation des Bills Nos. 30, 32 et 34 ;

Des syndics de l'église St. Gabriel, demandant la passation des Bills Nos. 30, 32 et 34 ;

D'un certain nombre de membres de l'église presbytérienne du Canada en rapport avec l'église d'Ecosse, demandant la passation des Bills Nos. 30, 32 et 34 ;

Du conseil municipal de St. Edouard de Frampton, demandant un octroi de \$300 piastres pour l'achat de grains de semence ;

De Michel Mathieu, écrivain, avocat, de Sorel, demandant de l'aide pour lui permettre de continuer la publication de la « Revue Légale. »

Votre comité, après avoir examiné en entier la requête suivante, a trouvé que les avis requis par la 49ème règle n'avaient pas été donnés :

Du « Quebec Frontier Railway Company, » demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Néanmoins, votre comité recommande, dans ce cas, la suspension de la 49ème règle, vu qu'il pourra comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout humblement soumis

JOHN FRASER DE BERRY
Président *pro-tem*,

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 86) intitulé : « Acte pour valider certains actes notariés, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Roy*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 127) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte des chemins de fer de Québec, 32 Vict., chap. 51, et pour autres fins, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, au long, maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois au long.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 114) intitulé : « Acte pour amender et étendre l'article 2175 du code civil concernant le cadastre, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois:

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 106) intitulé : « Acte pour amender l'acte concernant l'érection et la division des paroisses, la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières, et les assemblées de fabrique (S. R. B. C., ch. 18,) et pour détacher un certain territoire de la mission du lac des Deux-Montagnes et l'annexer à la paroisse du patronage Saint-Joseph pour les fins civiles, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable *M. Ross*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable *M. Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable *M. Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable *M. Fraser de Berry*, de la part du comité fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 71) intitulé : « Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 60) intitulé : « Acte pour incorporer « la compagnie d'emprunt des propriétaires fonciers du Canada, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 102) intitulé : « Acte passé pour incorporer la compagnie du pont St. Laurent, » (The Saint-Lawrence bridge company), informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Fraser de Berry, la chambre s'ajourne à ce soir, à 7½ heures P. M.

Lundi, 22 Février 1875.

SEANCE DE 7½ HEURES, P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable Félix Hyacinthe Le Maire, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,
Boucherville, de
Dionne,
Dostaler,*

*Fraser,
Gingras,
Ross,
Roy.*

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que, lorsque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à 10 heures A. M.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 86) intitulé : « Acte pour valider certains actes notariés, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 106) intitulé : « Acte pour amender l'acte concernant l'érection et la division des paroisses, la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières, et les assemblées de fabrique (S. R. B. C., ch. 18.) et pour détacher un certain territoire de la mission du lac des Deux-Montagnes et l'annexer à la paroisse du patronage Saint-Joseph pour les fins civiles, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Roy, la chambre s'ajourne à demain, à 10 heures A. M.

Mardi, 23 Février 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Boucherville, de
Dostaler,
Fraser,
Gingras,*

*Panel,
Proulx,
Roy.*

A deux heures de l'après-midi, Son Excellence l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable Orateur dit :

« Gentilhomme huissier de la verge noire, rendez-vous à la chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle du Conseil Législatif, »

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la Couronne en Chancellerie lit les titres des Bills à être passés séparément comme suit :

Acte pour annexer l'Isle Vaudry, dans la rivière l'Assomption, à la paroisse de Saint-Paul l'Ermite.

Acte concernant l'Eglise Méthodiste du Canada.

Acte pour incorporer le Club Métropolitain de Montréal.

Acte pour amender de nouveau le code municipal.

Acte amendant l'acte 12 Victoria, chapitre 143.

Acte pour rendre saisissable une partie des salaires des officiers et employés publics.

Acte pour amender le chapitre 76 des Status Refondus du Canada, concernant la pratique de la médecine et de la chirurgie et l'étude de l'anatomie, en ce qui a rapport à la nomination d'un inspecteur d'anatomie.

Acte autorisant le barreau de la Province de Québec à admettre Thomas Thaddée Nesbitt, Bachelier-en-Droit, au nombre de ses membres.

Acte concernant l'élection des membres de l'Assemblée Législative de la province de Québec.

Acte pour incorporer la cité de Hull.

Acte amendant les actes relatifs à la compagnie du chemin de fer de Québec et Gosford, qui sera à l'avenir nommée « la compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean. »

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses de Sherbrooke, des townships de l'Est et Kennebec (32 Vict. c. 57).

Acte incorporant « La compagnie de l'Hôtel Russell. »

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer des Laurentides.

Acte concernant les ventes, cessions et transports volontaires des rentes constituées représentant les droits seigneuriaux, créés en vertu des cadastres seigneuriaux et la signification des dites ventes, cessions et transports.

Acte pour établir de meilleures dispositions relativement à la décision des élections contestées des membres de l'Assemblée Législative de la province de Québec.

Acte pour annexer une partie de la municipalité de Saint Lambert, dans le comté de Chambly, à la municipalité de la paroisse de Longueuil, dans le même comté, pour toutes fins municipales et scolaires.

Acte pour amender l'article 718 du Code Municipal.

Acte pour amender les articles 945 et 1336 du code civil au sujet des substitutions et de la communauté entre époux.

Acte pour incorporer le collège de Lévis.

Acte incorporant la Société de Bienfaisance Mutuelle du Sacré-Cœur de Jésus, de la ville de Lévis.

Acte pour amender l'acte intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie manufacturière de fer et d'acier d'Ottawa, limitée. »

Acte pour amender de nouveau l'acte passé le vingt-quatrième jour de décembre mil huit cent soixante et dix, intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire. »

Acte incorporant « La compagnie de Gaz de Sherbrooke. »

Acte pour amender le chapitre 53 de la 36ème Victoria, intitulé : « Acte pour incorporer la corporation de la ville de Lachine. »

Acte incorporant « l'Institut de Hervey. »

Acte pour amender l'acte vingt-sept Victoria, chapitre vingt-quatre, intitulé : « Acte pour ériger le village de Beauharnois en ville. »

Acte pour incorporer la « Compagnie Canadienne de Viande et de produits alimentaires, limitée. »

Acte autorisant le Barreau du Bas-Canada, province de Québec, à admettre James Cruickshank à la pratique de la profession de procureur et d'avocat.

Acte pour amender « l'acte d'incorporation des directeurs du fond destiné aux veuves et aux orphelins des ministres du synode de l'église presbytérienne du Canada, en rapport avec l'église d'Ecosse, et ses amendements. »

Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'Association Pharmaceutique de la province de Québec, et pour régler la vente des poisons.

Acte concernant l'union de certaines églises presbytériennes y mentionnées.

Acte pour permettre au Lord évêque de Montréal, du consentement du « ministre et des marguilliers de l'église de la Trinité, » Montréal, d'emprunter une somme d'agent, et d'hypothéquer à cette fin la propriété de la dite église.

Acte pour amender l'acte intitulé : « Acte pour incorporer le bureau d'administration des biens temporels de l'église presbytérienne du Canada, en rapport avec l'église d'Ecosse. »

Acte pour amender le chapitre dix-neuf des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant les terrains possédés par des congrégations religieuses.

Acte pour incorporer la « compagnie d'Assurance Atlantique de Montréal. »

Acte pour mettre le ministre et les marguilliers de l'église St. Jean de la paroisse de Saint-Jean l'Évangéliste, dans le diocèse de Montréal, en possession d'un certain bien-fonds avec pouvoir de le vendre et d'en appliquer le prix au paiement d'autres terrains, ou à la construction d'une nouvelle église.

Acte amendant l'acte 35 Vict., ch. 27, intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction de la Pointe-Lévis et l'Anse des Sauvages. »

Acte pour incorporer la « Eastern Township Land and Improvement Company », (« La Compagnie des Terres et d'améliorations des Cantons de l'Est. »)

Acte pour incorporer la société de Québec pour prévenir les cruautés contre les animaux.

Acte autorisant George Benson Hall à faire certains ouvrages sur la rivière Chaudière et à exiger des droits de péage de ceux qui en feront usage.

Acte pour incorporer « La compagnie Manufacturière de Sherbrooke. »

Acte pour autoriser Charles Côté à construire des piliers et des estacades flottantes sur la rivière Bécancour. »

Acte pour incorporer « l'Hospice des Sœurs de la Charité de Rimouski. »

Acte pour autoriser Dame Marie Louise Panet, veuve Arthur Lamothe, à vendre certaines propriétés qui sont substituées à ses enfants.

Acte pour incorporer la « Windsor Hotel Company of Montreal, » (limitée.)

Acte pour amender l'acte intitulé : « Acte pour incorporer l'Hôpital-Général du district de Richelieu. »

Acte pour remédier à certaines informalités dans des titres de ventes d'immeubles donnés par Philip Vibert, ex-shérif de Gaspé.

Acte pour donner effet immédiat à la proclamation érigeant la ville de Saint-Henri.

Acte pour autoriser le retrait du plan particulier et du livre de renvoi du lot No. soixante-et-un de la paroisse de Montréal.

Acte pour incorporer l'église Baptiste de la rue Sainte-Catherine à Montréal.

Acte pour autoriser Dame Nancy P. Parsons, épouse de William S. Hunter, à vendre un certain bien-fonds et à-en disposer.

Acte pour changer le nom de John Brown, de la cité de Montréal, commis-voyageur, en celui de John Stevenson Brown.

Acte pour amender l'article 69 du code de procédure civile, relativement à l'assignation de certains défendeurs.

Acte pour mieux définir et étendre certains pouvoirs concernant la municipalité de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec.

Acte pour incorporer « La compagnie d'Emprunt des Propriétaires Fonciers du Canada. »

Acte pour autoriser la corporation du village d'Hochelaga, à faire un emprunt, et autres fins.

Acte pour incorporer la société appelée l'Union Saint-Joseph de Saint-François de Sales.

Acte pour annexer une partie du canton de Broughton à la paroisse de Saint-Victor de Tring.

Acte pour amender le chapitre 18 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada.

Acte pour rendre valides certains actes et documents exécutés dans le district de Gaspé.

Acte pour incorporer l'hospice de la Maternité de Montréal.

Acte relatif aux avis et déclarations à être donnés aux registrateurs.

Acte pour amender l'acte intitulé : Acte incorporant la compagnie d'omni-bus et de transport de Montréal.

Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec.

Acte pour diviser le comté de Bonaventure en deux divisions d'enregistrement.

Acte pour incorporer la municipalité du village d'Outre-Mont.

Acte pour amender l'acte qui incorpore la Congrégation des Catholiques de Québec, parlant la langue anglaise.

Acte pour constituer la paroisse de Sainte-Pudentienne en municipalité pour les fins municipales, scolaires et électorales.

Acte ré-incorporant la compagnie des Mines de Mégantic, et lui continuant tous les droits de propriété et autres qu'elle possédait auparavant, en vertu des dispositions de l'acte 18 Vict., chap. 49, qui est maintenant expiré.

Acte pour incorporer « la compagnie de Terrains et de Manufacture de Saint-Pierre, » (Saint-Pierre Land and Manufacturing Company.)

Acte pour autoriser les exécuteurs testamentaires de Stanley C. Bagg, écuyer, ci-devant de la cité de Montréal, à vendre, échanger, aliéner et transporter certains biens-fonds, grevés d'une substitution dans le dit testament, et à placer les produits de la vente des dites propriétés.

Acte pour amender de nouveau « l'Acte des chemins de fer de Québec, 1869.»

Acte pour amender « l'Acte d'incorporation des compagnies à fonds social.»

Acte pour incorporer la compagnie de l'académie de musique de Montréal.

Acte pour valider certains actes notariés.

Acte pour mieux régulariser les inhumations.

Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, et les divers actes qui l'amendent.

Acte pour changer le nom du chef-lieu du district de Bedford de Nelsonville en celui de Sweetsburg.

Acte pour amender le chapitre 71 des statuts refondus pour le Bas Canada, concernant la profession médicale, et la vente des médicaments.

Acte pour incorporer l'Institut National des beaux-arts, sciences, arts, métiers et industries.

Acte pour amender la charte de la cité de Montréal, 37 Vict., ch. 51.

Acte pour incorporer l'Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal.

Acte concernant la ligne de division entre les provinces de Québec et d'Ontario.

Acte pour incorporer la compagnie des Quais de Sorel.

Acte pour incorporer la compagnie du pont St. Laurent, (the St. Lawrence Bridge Company.)

Acte pour encourager les Canadiens des Etats-Unis, les immigrants européens et les habitants de la province, à se fixer sur les terres incultes de la Couronne.

Acte pour amender le chapitre 68 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les compagnies d'Assurance Mutuelle.

Acte pour remédier à certaines illégalités et irrégularités commises dans les bureaux des shérifs des districts d'Ottawa et de Rimouski et dans les bureaux d'enregistrement des comtés de Bonaventure et d'Ottawa, et du deuxième district d'enregistrement du comté de Rimouski.

Acte pour amender l'acte concernant l'érection et la division des paroisses, la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières, et les assemblées de fabrique (S. R. B. C., ch., 18,) et pour détacher un certain territoire de la mission du Lac des Deux-Montagnes et l'annexer à la paroisse du Patronage Saint-Joseph pour les fins civiles.

Acte pour partager la division d'enregistrement de Montréal en trois divisions d'enregistrement.

Acte pour amender la loi concernant la qualification des jurés dans le comté de Bonaventure.

Acte pour autoriser Joseph Dinham Molson et William Hastings Kerr, ès-qualité, à vendre un certain immeuble affecté de substitution.

Acte pour amender et étendre l'article 2175 du code civil concernant le Cadastre.

Acte pour amender la loi concernant la procédure civile dans les cours supérieure et de circuit sur la manière de rendre jugement et d'ajourner la cour.

Acte pour pourvoir à l'octroi d'un subside additionnel à certaines compagnies de chemin de fer, et pour d'autres fins.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés.

Acte pour encourager la fabrication du sucre de betterave dans la province de Québec.

Acte pour amender de nouveau l'acte des chemins de fer de Québec, 32 Vict., chap. 51, et pour autres fins.

Acte pour amender de nouveau l'Acte des Licences de Québec, (34 Vict., chap. 2,) et les actes qui l'amendent.

La sanction royale est prononcée sur ces Bills par le greffier de cette chambre, comme suit :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur sanctionne ces Bills.

Alors l'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, et a présenté à son Excellence, pour qu'elle veuille y donner sa sanction, un Bill intitulé : « Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour les années fiscales expirant le trente de juin mil huit cent soixante et quinze et le trente de juin mil huit cent soixante et seize et pour d'autres fins du ressort du service public. »

A ce Bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill.

Après quoi il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de clore la quatrième session du second Parlement de la Province de Québec par le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

C'est un plaisir pour moi de vous féliciter au nom de Notre Gracieuse Souveraine, des travaux importants que vous avez accomplis durant cette session.

Le concours que vous avez donné aux différents projets de loi qui vous ont été soumis, et surtout à ceux qui doivent empêcher la corruption dans les élections, favoriser la construction des chemins de fer, et encourager la colonisation, rencontrera, j'en suis persuadé, l'approbation générale.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous remercie de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides.

Honorables Messieurs et Mesdemoiselles,

Cette session étant la quatrième du deuxième Parlement dont le terme expire bientôt, je fais des vœux pour que la modération et l'harmonie règnent dans les prochaines élections, comme elles ont régné dans vos délibérations.

Je vous prie d'agréer mes meilleurs souhaits pour votre bonheur et celui de vos familles.

Alors l'Honorable Orateur de cette chambre dit :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

C'est la volonté et le désir de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur que ce Parlement Provincial soit prorogé à jeudi, le premier jour d'avril prochain, pour être ici tenu, et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé à jeudi, le premier jour d'avril prochain.

INDEX

DU

HUITIÈME VOLUME.

38 VICTORIA, 1874-75.

ADRESSES :

A Son Excellence le Gouverneur-Général :

- 1.—Le priant d'exercer en faveur du condamné Ambroise Lépine, la royale prérogative de miséricorde, en lui octroyant grâce et pardon ; résolution proposée, 32. Adoptée, comité chargé de préparer une adresse, chambre en comité, adresse rapportée, lue, 33. Lue 2^{de} fois et adoptée unanimement, grossoyée et signée par l'orateur, 34.

A Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur :

- 1.—En réponse au discours du Trône, proposée, 7. Comité chargé de la préparer, adresse rapportée, lue, adoptée, grossoyée, signée par l'orateur, à être présentée par les membres qui sont conseillers exécutifs, 8. Rapport de la réponse, réponse, ordre de l'imprimer, 10.
- 2.—Pour warrant en faveur du greffier pour \$15.000.00 proposée ; adoptée, à être présentée par les membres qui sont conseillers exécutifs, 25.
- 3.—Demandant de mettre devant cette chambre un extrait de certains rapports et notes d'arpentages ; proposée, adoptée, à être présentée par les membres qui sont conseillers exécutifs, 28.
- 4.—Le priant de transmettre à Son Excellence le Gouverneur-Général l'adresse votée par cette chambre en faveur du condamné Ambroise Lépine ; proposée, adoptée, à être présentée par les membres qui sont conseillers exécutifs, 34.

- 5.—Le priant de faire mettre devant cette chambre le rapport ou les rapports faits par ordre du Gouvernement sur les défalcatons du greffe de Montréal par le ci-devant greffier, M. Monk ; proposée, adoptée, à être présentée par les membres qui sont conseillers exécutifs, 62.
- 6.—Pour warrant en faveur du greffier pour \$10,000.00 ; proposée, 62. Adoptée, à être présentée par les membres qui sont conseillers exécutifs, 63.

AJOURNEMENTS :

A loisir, 8, 33, 64, 66, 72, 73, 78, 81, 82, 90, 91, 99, 105, 106, 109, 116, 122, 128, 129, 130, 131, 135, 136, 137, 143, 147, 153, 155, 159.

Spéciaux, 9, 25, 28, 62, 103, 161.

ALLAN : Sir Hugh, *et al.*, de Montréal, Pétition de, 60 et 68.

ARCHER : Robert “ “ “ , 29 et 36.

ASILE : de la Providence de Laprairie, Sœurs de l', Pétition des, 10 et 15.

“ “ “ “ Montréal, “ “ “ “ , 10 et 15.

“ “ “ “ “ “ “ “ , 10 et 15.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE : Membres de l', se rendent à la barre du Conseil Législatif, 1, 162.

“ “ Messages de l', et à l', (voir Messages.)

AYOTTE : Charles *et al.*, de St. Jean de Matha, Pétition de, 23 et 29.

BBAGG : Dame Catherine M. *et al.*, de Montréal, Pétition de, 31 et 39.

BANCROFT : Revd Charles, D. D., et L. L. D., *et al.*, de Montréal, Pétition du, 50 et 57.

BANNATYNE : Dugald J. *et al.*, de Montréal, Pétition de, 53 et 60.

BAPTISTE : de la rue Ste. Catherine, à Montréal, Pétition de l'église, 9 et 15.

BARREAU : de la Province de Québec, Pétition du, 41 et 48.

BATISCAN : Habitants de, “ des, 43 et 50.

BEAUCE : Conseil Municipal du Comté de, “ du, 78 et 89.

BEAUHARNOIS : “ “ de, “ “, 29 et 36.

“ Habitants de la ville de, “ des, 39 et 44.

BELLECHASSE, DAAQUAM ET ROUX : Habitants des Cantons de, Pétition des, 31 et 40.

BENOIT : P. B., de St. Hubert *et al.*, Pétition de, 5 et 13.

BÉTOURNAY : Pierre, Maire, *et al.*, de St. Lambert, Pétition de, 12 et 18.

BIBLIOTHÉCAIRE : Rapport du, présenté, 6.

BIBLIOTHÈQUE : Comité de la, (voir comités.)

BILL : Retiré, 128.

BILLS :

A—Présenté par l'Honorable M. de Boucherville, intitulé : « Acte concernant l'agriculture. » Lu la première fois *pro formâ*, 3.

B—Présenté par l'Honorable M. Fraser, intitulé : « Acte pour valider certaines ventes de meubles de succession. » Lu 1ère fois, 18. Seconde lecture remise, 30, 38, 49. Lu seconde fois et renvoyé à un comité spécial, 51. Rapporté sans amendement, 68. Lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 72.

C—Présenté par l'Honorable M. Archambeault, intitulé : « Acte pour annexer l'Isle Vaudry, dans la rivière l'Assomption à la paroisse de Saint Paul l'Ermite. » Lu 1ère fois, 26. 2de lecture remise, 34 38, 51. 58ème règle suspendue, 57. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 55. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 62. Agréé, 95. Sanctionné, 162.

D—Présenté par l'Honorable M. Ferrier, intitulé : « Acte concernant l'église Méthodiste du Canada. » Lu 1ère fois, 27. 2de lecture remise, 30. Lu 2de fois, 58ème règle suspendue, renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 34. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 38. Rapporté avec amendements, 58. Amendements lus deux fois et agréés, l'Assemblée en est informée, 69. Sanctionné, 162.

E—Présenté par l'Honorable M. Starnes, intitulé : « Acte pour incorporer le club Métropolitain de Montréal. » Lu 1ère fois, 47. Lu 2de fois, 58ème règle suspendue, et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 51. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 55. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et agréés, et l'Assemblée en est informée, 82. Sanctionné, 162.

F—Présenté par l'Honorable M. Beaudry, intitulé : « Acte pour déclarer l'existence de l'édit du Roi Louis XV, de 1743, enregistré au Conseil Supérieur, comme loi de cette province. » Lu 1ère fois, 42. 2de lecture remise, 55. Renvoyé à un comité spécial, 63. Ordre donné au comité de faire rapport, 157.

- G—Présenté par l'Honorable M. *Fraser*, intitulé : « Acte pour valider certains testaments. » Lu 1ère fois, 42. 2de lecture remise, 51, 62, 69, 90.
- H—Présenté par l'Honorable M. *Fraser*, intitulé : « Acte pour valider certains actes notariés. » Lu 1ère fois, 49. 2de lecture remise, 57. Motion pour 2de lecture, motion en amendement. Bill lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 69. Chambre en comité, Bill rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, 73. Bill lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 77.
- I—Présenté par l'Honorable M. *Beaubien*, intitulé : « Acte pour amender de nouveau le code municipal. » Lu 1ère fois, 81. 2de lecture remise, 85. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 90. Chambre en comité, rapport de progrès, 99. Chambre de nouveau en comité, Bill rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 105. Agréé, 140. Sanctionné, 162.
- J—Présenté par l'Honorable M. *Archambeault*, intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte concernant le département de l'agriculture et des travaux publics. » (32 Vict., ch. 51.) Lu 1ère fois, 120. Retiré, 128.
- Bill No. 2.—Intitulé : « Acte amendant l'acte 12 Victoria, chapitre 143. » Reçu et lu première fois, 55. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 63. Rapporté avec amendements, amendements lus 2de fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 79. Amendements agréés et Bill rapporté, 110. Sanctionné, 162.
- Bill No. 3.—Intitulé : « Acte pour rendre saisissable une partie des salaires des officiers et employés publics. » Reçu et lu 1ère fois, 56. Motion pour seconde lecture, motion en amendement, Bill lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 66. Chambre en comité, Bill rapporté avec amendements, amendements lus 2 fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 72. Amendements agréés et Bill rapporté, 107. Sanctionné, 162.
- Bill No. 6.—Intitulé : « Acte pour amender le chapitre 76 des Statuts Refondus du Canada, concernant la pratique de la médecine et de la chirurgie et l'étude de l'anatomie, en ce qui a rapport à la nomination d'un inspecteur d'anatomie. » Reçu et lu 1ère fois, 56. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 66. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, 72. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 73. Sanctionné, 162.
- Bill No. 7.—Intitulé : « Acte autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre Thomas Thaddée Nesbitt, Bachelier-en-Droit, au nombre de ses membres. » Reçu et lu 1ère fois, 52. 58ème règle suspendue, 57. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 58. Rapporté sans amendement, 61. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 62. Sanctionné, 162.
- Bill No. 8.—Intitulé : « Acte concernant l'élection des membres de l'Assemblée Législative de la Province de Québec. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 69

-
- Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, 71. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 72. Sanctionné, 163.
- Bill No. 9.—Intitulé : « Acte pour incorporer la cité de Hull. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 74. 58ème règle suspendue, 77. Rapporté avec amendements, amendements lus 2 fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 79. Amendements agréés et Bill rapporté, 110. Sanctionné, 163.
- Bill No. 10.—Intitulé : « Acte amendant les actes relatifs à la compagnie des chemins de fer de Québec et Gosford, qui sera à l'avenir nommée « la compagnie du chemin de fer de Québec et du lac St. Jean. » Reçu et lu 1ère fois, 102. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 106. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 113. Sanctionné, 163.
- Bill No. 11.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses de Sherbrooke, des townships de l'Est et Kennebec (32 Vict., ch. 57.) » Reçu et lu 1ère fois, 95. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 100. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 113. Sanctionné, 163.
- Bill No. 12.—Intitulé : « Acte incorporant « la compagnie de l'Hôtel Russell. » Reçu et lu 1ère fois, 70. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 74. Rapporté avec amendements, amendements lus 1ère fois, 84. Amendements lus 2de fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 90. Amendements agréés et Bill rapporté, 110. Sanctionné, 163.
- Bill No. 13.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer des Laurentides. » Reçu et lu 1ère fois, 70. Lu 2de fois, 73. Renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 74. Rapporté avec amendements, amendements lus 2 fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 82. Amendements agréés et Bill rapporté, 107. Sanctionné, 163.
- Bill No. 14.—Intitulé : « Acte concernant les ventes, cessions et transports volontaires des rentes constituées représentant les droits seigneuriaux, créés en vertu des cadastres seigneuriaux, et la signification des dites ventes, cessions et transports. » Reçu et lu 1ère fois, 102. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 105. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, 109. Bill amendé, lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 115. Amendements agréés et Bill rapporté, 140. Sanctionné, 163.
- Bill No. 15.—Intitulé : « Acte pour établir de meilleures dispositions relativement à la décision des élections contestées des membres de l'Assemblée Législative de la province de Québec. » Reçu et lu 1ère fois, 75. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 78. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, 82. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 83. Sanctionné, 163.
- Bill No. 16.—Intitulé : « Acte pour annexer une certaine partie de la municipalité de St. Lambert, dans le comté de Chambly, à la municipalité de la

- paroisse de Longueuil, dans le même comté, pour toutes fins municipales et scolaires.» Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 101. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill amendé de nouveau, lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 112. Amendements agréés et Bill rapporté, 125. Sanctionné, 163.
- Bill No. 17.—Intitulé : « Acte pour amender l'article 718 du code municipal. » Reçu et lu 1ère fois, 116. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 121. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 128. Sanctionné, 163.
- Bill No. 18.—Intitulé : « Acte pour amender les articles 945 et 1336 du code civil au sujet des substitutions et de la communauté entre époux. » Reçu et lu 1ère fois, 47. 2de lecture remise, 51, 58. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 63. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 66. Sanctionné, 163.
- Bill No. 19.—Intitulé : « Acte pour incorporer le collège de Lévis. » Reçu et lu 1ère fois, 52. 2de lecture remise, 58. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 63. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 68. Sanctionné, 163.
- Bill No. 20.—Intitulé : « Acte incorporant la Société de Bienfaisance Mutuelle du Sacré-Cœur de Jésus, de la ville de Lévis. » Reçu et lu 1ère fois, 88. Lu 2de fois, 93. Renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 94. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 98. Sanctionné, 163.
- Bill No. 22.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte intitulé : Acte pour incorporer la compagnie manufacturière de fer et d'acier d'Ottawa, limitée. » Reçu et lu 1ère fois, 56. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 58. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 65. Sanctionné, 163.
- Bill No. 23.—Intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte passé le vingt-quatrième jour de décembre mil huit cent soixante et dix, intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire. » Reçu et lu 1ère fois, 70. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 73. Rapporté avec amendements, amendements lus 2 fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, 79. Passé et renvoyé à l'Assemblée, 80. Amendements agréés et Bill rapporté, 140. Sanctionné, 163.
- Bill No. 24.—Intitulé : « Acte incorporant « La compagnie de gaz de Sherbrooke. » Reçu et lu 1ère fois, 70. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 73. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 80. Sanctionné, 163.
- Bill No. 25.—Intitulé : « Acte pour amender le chapitre 53 de la 36ème Victoria, intitulé : « Acte pour incorporer la corporation de la ville de La

chine.» Reçu et lu 1ère fois, 41ème et 58ème règles suspendues, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 134. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 146. Sanctionné, 163.

Bill No. 26.—Intitulé : « Acte incorporant « l'Institut de Hervey. » Reçu et lu 1ère fois, 52. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 55. Rapporté sans amendement, motion pour que le Bill soit amendé, Bill lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 61. Sanctionné, 163.

Bill No. 27.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte vingt-sept Victoria, chapitre vingt-quatre, intitulé : « Acte pour ériger le village de Beauharnois en ville. » Reçu et lu 1ère fois, 88. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 93. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 104. Sanctionné, 163.

Bill No. 28.—Intitulé : « Acte pour incorporer la « compagnie canadienne de viande et de produits alimentaires, (limitée). » Reçu et lu 1ère fois, 87. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 93. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé, 98. L'Assemblée en est informée, 99. Sanctionné, 163.

Bill No. 29.—Intitulé : « Acte autorisant le Barreau du Bas-Canada, province de Québec, à admettre James Cruickshank à la pratique de la profession de procureur et d'avocat. » Reçu et lu 1ère fois, 70. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 74. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 80. Amendements agréés et Bill rapporté, 107. Sanctionné, 163.

Bill No. 30.—Intitulé : « Acte pour amender « l'acte d'incorporation des directeurs du fonds destiné aux veuves et aux orphelins des ministres du synode de l'église presbytérienne du Canada, en rapport avec l'église d'Écosse, » et ses amendements. » Reçu et lu 1ère fois, 95. Lu 2de fois, et 58ème règle suspendue, renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 100. Rapport que le préambule n'a pas été prouvé, 114. Motion que le rapport soit adopté, motion en amendement que le Bill soit de nouveau renvoyé au comité avec instruction de le reconsidérer, motion en amendement adoptée, 115. Bill rapporté avec amendements, amendements lus 2 fois et adoptés, l'Honorable M. Fraser produit une protestation, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 138. Amendements agréés et Bill rapporté, 155. Sanctionné, 163.

Bill No. 31.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'Association Pharmaceutique de la province de Québec, et pour régler la vente des poisons. » Reçu et lu 1ère fois, 70. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 74. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, 80. 3ème lecture remise, 85. Bill amendé de nouveau, lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 89. Amendements agréés et Bill rapporté, 110. Sanctionné, 163.

- Bill No. 32.—Intitulé : « Acte concernant l'union de certaines églises presbytériennes y mentionnées. » Reçu et lu 1^{ère} fois, 87. Lu 2^{de} fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 93. Rapport que le préambule n'a pas été prouvé, motion que le rapport soit adopté, motion en amendement que le Bill soit de nouveau renvoyé au comité avec instruction de le reconsidérer, motion en amendement adoptée, 114. Bill rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, l'Honorable M. *Fraser* produit une protestation, Bill lu 3^{ème} fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 138. Amendements agréés et Bill rapporté, 155. Sanctionné, 163.
- Bill No. 33.—Intitulé : « Acte pour permettre au Lord évêque de Montréal, du consentement du « ministre et des marguilliers de l'église de la Trinité, » Montréal, d'emprunter une somme d'argent, et d'hypothéquer à cette fin la propriété de la dite église. » Reçu et lu 1^{ère} fois, 41^{ème} et 58^{ème} règles suspendues, lu 2^{de} fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 134. Rapporté sans amendement, lu 3^{ème} fois, passé et l'Assemblée en est informée, 146. Sanctionné, 163.
- Bill No. 34.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte intitulé : « Acte pour incorporer le bureau d'administration des biens temporels de l'église presbytérienne du Canada, en rapport avec l'église d'Ecosse. » Reçu et lu 1^{ère} fois, 86. Lu 2^{de} fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 91. Rapport que le préambule n'a pas été prouvé, motion que le rapport soit adopté, motion en amendement que le Bill soit de nouveau renvoyé au comité avec instruction de le reconsidérer, motion en amendement adoptée, 114. Bill rapporté sans amendement, l'Honorable M. *Fraser* produit une protestation, 138. Bill lu 3^{ème} fois, passé et l'Assemblée en est informée, 139. Sanctionné, 163.
- Bill No. 35.—Intitulé : « Acte pour amender le chapitre dix-neuf des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les terrains possédés par des congrégations religieuses. » Reçu et lu 1^{ère} fois, 124. Lu 2^{de} fois et renvoyé à un comité général, 131. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, 135. Bill amendé, lu 3^{ème} fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 140. Amendements agréés et Bill rapporté, 153. Sanctionné, 163.
- Bill No. 36.—Intitulé : « Acte pour incorporer la « Compagnie d'Assurance Atlantique de Montréal. » Reçu et lu 1^{ère} fois, 88. Lu 2^{de} fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 94. Rapporté sans amendement, lu 3^{ème} fois, passé et l'Assemblée en est informée, 99. Sanctionné, 163.
- Bill No. 37.—Intitulé : Acte pour mettre le ministre et les marguilliers de l'église St-Jean de la paroisse de Saint-Jean l'Evangeliste, dans le diocèse de Montréal, en possession d'un certain bien-fonds avec pouvoir de le vendre et d'en appliquer le prix au paiement d'autres terrains, ou à la construction d'une nouvelle église. » Reçu et lu 1^{ère} fois, 41^{ème} règle suspendue, lu 2^{de} fois, 58^{ème} règle suspendue, renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 101. Rapporté sans amendement, lu 3^{ème} fois, passé et l'Assemblée en est informée, 104. Sanctionné, 164.

-
- Bill No. 38.—Intitulé : « Acte amendant l'acte 35 Vict., chap. 27, intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction de la Pointe-Lévis et l'Anse des Sauvages. » Reçu et lu 1ère fois, 103. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 107. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, 112. Passé et l'Assemblée en est informée, 113. Sanctionné, 164.
- Bill No. 39.—Intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie des terres et d'améliorations des cantons de l'est. » Reçu et lu 1ère fois, 88. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 94. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 104. Sanctionné, 164.
- Bill No. 40.—Intitulé : « Acte pour incorporer la société de Québec pour prévenir les cruautés contre les animaux. » Reçu et lu 1ère fois, 86. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 92. Rapporté avec amendements, amendements lus 2 fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 106. Amendements agréés et Bill rapporté, 118. Sanctionné, 164.
- Bill No. 41.—Intitulé : « Acte autorisant George Benson Hall à faire certains ouvrages sur la rivière Chaudière et à exiger des droits de péage de ceux qui en feront usage. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème et 58ème réglés suspendues, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 141. Rapporté avec amendements, amendements lus 2 fois et adoptés, 147. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 148. Amendements agréés avec amendements et Bill rapporté, amendements aux amendements lus 2 fois et adoptés, et l'Assemblée en est informée, 155. Sanctionné, 164.
- Bill No. 42.—Intitulé : « Acte pour incorporer « La Compagnie Manufacturière de Sherbrooke. » Reçu et lu 1ère fois, 86. Lu 2de fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 91. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 97. Sanctionné, 164.
- Bill No. 43.—Intitulé : « Acte pour autoriser Charles Côté à construire des piliers et des estacades flottantes sur la rivière Bécancour. » Reçu et lu 1ère fois, 81. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 85. Rapporté avec amendements, 97. Amendements lus 2 fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 98. Amendements agréés et Bill rapporté, 110. Sanctionné, 164.
- Bill No. 44.—Intitulé : « Acte pour incorporer « l'Hospice des Sœurs de la Charité de Rimouski. » Reçu et lu 1ère fois, 81. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 85. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 99. Sanctionné, 164.
- Bill No. 45.—Intitulé : « Acte pour autoriser Dame Marie Louise Panet, veuve Arthur Lamothe, à vendre certaines propriétés qui sont substituées à ses enfants. » Reçu et lu 1ère fois, 86. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 91. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 96. Sanctionné, 164.

- Bill No. 46.—Intitulé : « Acte pour incorporer la « Windsor Hotel Company of Montreal, (limitée.) » Reçu, 86. Lu 1ère fois, 87. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, porté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 97. Sanctionné, 164.
- Bill No. 48.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte intitulé : « Acte pour incorporer l'Hôpital-Général du district de Richelieu. » Reçu et lu 1ère fois, 87. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 93. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 98. Sanctionné, 164.
- Bill No. 50.—Intitulé : « Acte pour remédier à certaines informalités dans des titres de vente d'immeubles donnés par Philip Vibert, ex-shérif de Gaspé. » Reçu et lu 1ère fois, 56. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 58. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 64. Sanctionné, 164.
- Bill No. 52.—Intitulé : « Acte pour donner effet immédiat à la proclamation érigeant la ville de Saint-Henri. » Reçu et lu 1ère fois, 80. 41ème règle suspendue, lu 2de fois, renvoyé à un comité général, chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 81. Sanctionné, 164.
- Bill No. 53.—Intitulé : « Acte pour autoriser le retrait du plan particulier et du livre de renvoi du lot No. soixante-et-un de la paroisse de Montréal. » Reçu et lu 1ère fois, 87. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 92. Rapporté sans amendement, 96. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 97. Sanctionné, 164.
- Bill No. 54.—Intitulé : « Acte pour incorporer l'Eglise Baptiste de la rue Sainte-Catherine à Montréal. » Reçu et lu 1ère fois, 87. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 92. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée 99. Sanctionné, 164.
- Bill No. 56.—Intitulé : « Acte pour autoriser Dame Nancy P. Parsons, épouse de William S. Hunter, à vendre un certain bien-fonds et à en disposer. » Reçu et lu 1ère fois, 82. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 86. Rapporté avec amendements, amendements lus 2 fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 113. Amendements agréés et Bill rapporté, 135. Sanctionné, 164.
- Bill No. 57.—Intitulé : « Acte pour changer le nom de John Brown, de la cité de Montréal, commis-voyageur, en celui de John Stevenson Brown. » Reçu et lu 1ère fois, 102. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 105. Rapporté sans amendement, 113. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 114. Sanctionné, 164.
- Bill No. 58.—Intitulé : « Acte pour amender l'article 69 du code de procédure civile, relativement à l'assignation de certains défendeurs. » Reçu et lu 1ère fois, 70. 2de lecture remise, 78. Lu 2de fois et renvoyé à un

- comité général, 86. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 91. Sanctionné, 164.
- Bill No. 59.—Intitulé : « Acte pour mieux définir et étendre certains pouvoirs concernant la municipalité de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème et 58ème règles suspendues, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 133. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 146. Sanctionné, 164.
- Bill No. 60.—Intitulé : « Acte pour incorporer « La Compagnie d'Emprunt des Propriétaires Fonciers du Canada. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème et 58ème règles, suspendues, lu 2de fois 132. Renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 133. Rapporté avec amendements, 156. Amendements lus 2 fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 157. Amendements agréés et Bill rapporté, 161. Sanctionné, 164.
- Bill No. 61.—Intitulé : « Acte pour autoriser la corporation du village d'Hochelaga, à faire un emprunt, et autres fins. » Reçu et lu 1ère fois, 116. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 121. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 139. Sanctionné, 164.
- Bill No. 62.—Intitulé : « Acte pour incorporer la société appelée l'Union Saint-Joseph de Saint-François de Sales. » Reçu et lu 1ère fois, 95. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 100. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 126. Sanctionné, 164.
- Bill No. 63.—Intitulé : « Acte pour annexer une partie du canton de Broughton à la paroisse de Saint-Victor de Triug. » Reçu et lu 1ère fois, 87. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 92. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 97. Sanctionné, 164.
- Bill No. 65.—Intitulé : « Acte pour amender le chapitre 18 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada. » Reçu et lu 1ère fois, 56. 2de lecture remise, 59. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 64. Chambre en comité, Bill rapporté avec amendements, amendements lus 2 fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 67. Amendements agréés et Bill rapporté, 71. Sanctionné, 164.
- Bill No. 66.—Intitulé : « Acte pour rendre valides certains actes et documents exécutés dans le district de Gaspé. » Reçu et lu 1ère fois, 81. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 85. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 90. Sanctionné, 164.
- Bill No. 68.—Intitulé : « Acte pour incorporer l'hospice de la maternité de Montréal. » Reçu et lu 1ère fois, 102. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 106. Rapporté sans amendements, 112. Bill amendé, lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 120. Amendements agréés et Bill rapporté, 143. Sanctionné, 164.

-
- Bill No. 69.—Intitulé : « Acte relatif aux avis et déclarations à être donnés aux registrateurs. » Reçu, 102. Lu 1ère fois, 103. Lu 2de fois, 107. Lu 3ème fois, passé, 108. L'Assemblée en est informée, 109. Sanctionné, 164.
- Bill No. 70.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte intitulé : « Acte incorporant la compagnie d'omnibus et de transport de Montréal. » Reçu et lu 1ère fois, 100. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 105. Rapporté avec amendements, 119. Amendements lus 2 fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 120. Amendements agréés et Bill rapporté, 135. Sanctionné, 164.
- Bill No. 71.—Intitulé : « Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème et 58ème règles suspendues, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 153. Rapporté avec amendements, amendements lus 2 fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 156. Amendements agréés et Bill rapporté, 161. Sanctionné, 164.
- Bill No. 72.—Intitulé : Acte pour diviser le comté de Bonaventure en deux divisions d'enregistrement. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 133. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 136. Sanctionné, 164.
- Bill No. 73.—Intitulé : « Acte pour incorporer la municipalité du village d'Outremont. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème et 58ème règles suspendues, 143. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 144. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 151. Sanctionné, 164.
- Bill No. 74.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte qui incorpore la Congrégation des Catholiques de Québec, parlant la langue anglaise. » Reçu et lu 1ère fois, 125. Lu 2de fois, 58 règle suspendue, renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 131. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 142. Sanctionné, 165.
- Bill No. 75.—Intitulé : « Acte pour constituer la paroisse de Ste. Pudentienne en municipalité pour les fins municipales, scolaires et électorales. » Reçu et lu 1ère fois, 101. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 115. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé, 126. L'Assemblée en est informée, 127. Sanctionné, 165.
- Bill No. 77.—Intitulé : « Acte ré-incorporant la compagnie des mines de Mégantic, et lui continuant tous les droits de propriété et autres, qu'elle possédait auparavant, en vertu des dispositions de l'acte 18 Vict., chap. 49, qui est maintenant expiré. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème et 58ème règles suspendues, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 124. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 127. Sanctionné, 165.

-
- Bill No. 79.—Intitulé : « Acte pour incorporer « la compagnie de terrains et de manufactures de Saint-Pierre, » (Saint-Pierre Land and Manufacturing Company.) » Reçu et lu 1ère fois, 116. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 121. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 151. Sanctionné, 165.
- Bill No. 80.—Intitulé : « Acte pour autoriser les exécuteurs testamentaires de Stanley C. Bagg, écuyer, ci-devant de la cité de Montréal, à vendre, échanger, aliéner et transporter certains biens-fonds, grevés d'une substitution dans le dit testament, et à placer les produits de la vente des dites propriétés. » Reçu, 116. Lu 1ère fois, 117. Lu 2de fois, 58ème règle suspendue, renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 121. Rapporté avec amendements, 127. Amendements lus 2 fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 128. Amendements agréés et Bill rapporté, 143. Sanctionné, 165.
- Bill No. 83.—Intitulé : « Acte pour amender de nouveau « l'Acte des chemins de fer de Québec, 1869. » Reçu et lu 1ère fois, 102. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 106. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 109. Sanctionné, 165.
- Bill No. 84.—Intitulé : « Acte pour amender « l'Acte d'incorporation des compagnies à fonds social. » Reçu et lu 1ère fois, 107. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 110. Chambre en comité, Bill rapporté avec amendements, amendements lus 2 fois et adoptés, 116. Lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 120. Amendements agréés et Bill rapporté, 143. Sanctionné, 165.
- Bill No. 85.—Intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie de l'académie de musique de Montréal. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème et 58ème règles suspendues, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 125. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 127. Sanctionné, 165.
- Bill No. 86.—Intitulé : « Acte pour valider certains actes notariés. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé à un comité général, chambre en comité, Bill rapporté avec amendements, amendements lus 2 fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 159. Amendements agréés et Bill rapporté, 162. Sanctionné, 165.
- Bill No. 87.—Intitulé : « Acte pour mieux régulariser les inhumations. » Reçu et lu 1ère fois, 117. Lu 2de fois, 121. Renvoyé à un comité général, 122. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 129. Sanctionné, 165.
- Bill No. 88.—Intitulé : « Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, et les divers actes qui l'amendent. » Reçu et lu 1ère fois, 132. Lu 2de fois, 58ème règle suspendue, renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 136. Rapporté avec amendements, amendements lus 2 fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 145. Amendements agréés et Bill rapporté, 153. Sanctionné, 165.

- Bill No. 89.—Intitulé : « Acte pour changer le nom du chef-lieu du district de Bedford de Nelsonville en celui de Sweetsburg. » Reçu et lu 1ère fois 140. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 116. Rapporté avec recommandation qu'il soit considéré comme Bill public, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 128. Sanctionné, 165.
- Bill No. 90.—Intitulé : « Acte pour amender le chapitre 71 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant la profession médicale, et la vente des médicaments. » Reçu et lu 1ère fois, 107. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 109. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé, 155. L'Assemblée en est informée, 156. Sanctionné, 165.
- Bill No. 92.—Intitulé : « Acte pour incorporer l'Institut National des beaux-arts, sciences, arts, métiers et industries. » Reçu et lu 1ère fois, 101. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 115. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 127. Sanctionné, 165.
- Bill No. 93.—Intitulé : « Acte pour amender la charte de la cité de Montréal, 37 Vict., ch. 51. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème et 58ème règles suspendues, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 134. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, 144. Bill renvoyé de nouveau au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, rapporté sans autre amendement, motion pour 3ème lecture, motion en amendement, débats, débats ajournés, 147. Reprise des débats, motion en amendement retirée, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 150. Amendements agréés et Bill rapporté, 155. Sanctionné, 165.
- Bill No. 98.—Intitulé : « Acte pour incorporer l'association chrétienne des Jeunes femmes de Montréal. » Reçu et lu 1ère fois, 117. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 122. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 146. Sanctionné, 165.
- Bill No. 99.—Intitulé : « Acte concernant la ligne de division entre les provinces de Québec et d'Ontario. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 132. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 136. Sanctionné, 165.
- Bill No. 101.—Intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie des quais de Sorel. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème et 58ème règles suspendues, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 152. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 156. Sanctionné, 165.
- Bill No. 102.—Intitulé « Acte pour incorporer la compagnie du pont St. Laurent (the St. Lawrence Bridge Company.) » Reçu et lu 1ère fois, 41ème et 58ème règles suspendues, lu 2de fois, 154. Renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 155. Rapporté avec amendements, amendements lus 2 fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 156. Amendements agréés et Bill rapporté, 161. Sanctionné, 165.

- Bill No. 103.—Intitulé : « Acte pour encourager les Canadiens des Etats-Unis, les immigrants européens et les habitants de la province, à se fixer sur les terres incultes de la Couronne. » Reçu et lu 1ère fois, 117. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 122. Sanctionné, 165.
- Bill No. 104.—Intitulé : « Acte pour amender le chapitre 68 des Statuts Refondus pour le Bas Canada, concernant les compagnies d'assurance mutuelle. » Reçu et lu 1ère fois, 117. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 122. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 129. Sanctionné, 165.
- Bill No. 105.—Intitulé : « Acte pour remédier à certaines illégalités et irrégularités commises dans les bureaux des shérifs des districts d'Ottawa et de Rimouski et dans les bureaux d'enregistrement des comtés de Bonaventure et d'Ottawa, et du deuxième district d'enregistrement du comté de Rimouski. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 133. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 137. Sanctionné. 165.
- Bill No. 106.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte concernant l'érection et la division des paroisses, la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières, et les assemblées de fabrique (S. R. B. C., ch. 18.) et pour détacher un certain territoire de la mission du lac des Deux-Montagnes et l'annexer à la paroisse du patronage de Saint-Joseph pour les fins civiles. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé à un comité général, chambre en comité, Bill rapporté avec amendements, 160. Amendements lus 2 fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 161. Amendements agréés et Bill rapporté, 162. Sanctionné, 165.
- Bill No. 108.—Intitulé : « Acte pour détacher du comté de Terrebonne, la partie de la paroisse de Sainte-Monique située dans ce comté, et l'annexer au comté des Deux-Montagnes, pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 132. Rapport que le préambule n'a pas été prouvé, 152.
- Bill No. 109.—Intitulé : « Acte pour partager la division d'enregistrement de Montréal en trois divisions d'enregistrement. » Reçu et lu 1ère fois, 117. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 123. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé 129. L'Assemblée en est informée, 130. Sanctionné, 165.
- Bill No. 110.—Intitulé : « Acte pour amender la loi concernant la qualification des jurés dans le comté de Bonaventure. » Reçu, 124. Lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 125. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 131. Sanctionné, 165.
- Bill No. 111.—Intitulé : « Acte pour autoriser Joseph Dinham Molson et William Hastings Kerr, *ès-qualité*, à vendre un certain immeuble, affecté de

- substitution.» Reçu, 117. Lu 1ère fois, 118. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 123. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 150. Amendements agréés et Bill rapporté, 155. Sanctionné, 165.
- Bill No. 114.—Intitulé : « Acte pour amender et étendre l'article 2175 du Code Civil concernant le Cadastre. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 160. Sanctionné, 165.
- Bill No. 115.—Intitulé : « Acte pour amender la loi concernant la procédure civile dans les cours supérieure et de circuit sur la manière de rendre jugement et d'ajourner la cour. » Reçu et lu 1ère fois, 118. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 124. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 130. Sanctionné, 165.
- Bill No. 117.—Intitulé : « Acte pour amender le chapitre 65 des statuts refondus du Canada, concernant les compagnies à fonds social pour fournir le gaz et l'eau aux cités, villes ou villages. » Reçu et lu 1ère fois, 141. 2de lecture remise, 142.
- Bill No. 121.—Intitulé : « Acte pour pourvoir à l'octroi d'un subside additionnel à certaines compagnies de chemin de fer, et pour d'autres fins. » Reçu et lu 1ère fois, 124. Lu 2de fois, 41ème règle suspendue, 130. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 131. Sanctionné, 166.
- Bill No. 122.—Intitulé : « Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés. » Reçu et lu 1ère fois, 118. Lu 2de fois, 123. Renvoyé à un comité-général, 124. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 130. Sanctionné, 166.
- Bill No. 123.—Intitulé : « Acte pour autoriser le tracé et l'entretien d'un chemin d'hiver entre les villes de Sorel et Berthier. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème et 58ème règles suspendues, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 143. Rapport que le préambule n'a pas été prouvé, 151.
- Bill No. 124.—Intitulé : « Acte pour encourager la fabrication du sucre de betterave dans la province de Québec. » Reçu et lu 1ère fois, 118. Lu 2de fois, 41ème règle suspendue, Bill amendé, lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 123. Amendement agréé et Bill rapporté, 147. Sanctionné, 166.
- Bill No. 125.—Intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'Acte des Licences de Québec, (34 Vict., ch. 2.) et les actes qui l'amendent. » Reçu et lu 1ère fois, 141. Lu 2de fois, 41ème règle suspendue, 142. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 143. Sanctionné, 166.
- Bill No. 126.—Intitulé : « Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement Civil, pour les années fiscales expirant le trente de juin mil huit

cent-soixante-et-quinze et le trente de juin mil huit cent-soixante-et-seize, et pour d'autres fins du ressort du service public.» Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois, lu 3ème fois et reporté à l'Assemblée, 154. Sanctionné, 166.

Bill No. 127.—Intitulé : «Acte pour amender de nouveau l'acte des chemins de fer de Québec, 32 Vict., ch. 51, et pour autres fins.» Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois, 159. Lu 3ème fois passé et l'Assemblée en est informée, 160. Sanctionné, 166.

BILLS PRIVÉS : Terme prolongé pour recevoir les Pétitions pour, 22, 32, 47.

“ “ “ “ “ “ “, 22, 32, 47.

“ “ “ “ “ “ “ rapports de comités sur, 22, 32, 47.

BISAILLON : J. *et al.*, de Beauharnois, Pétition de, 31 et 40.

BISHOP'S COLLEGE : Faculté Médicale de l'Université de, Pétition de la, 10 et 15

“ “ “ “ “ “ “ 41 et 48.

BLANDFORD : Habitants du canton de, Pétition des, 41 et 48.

BON-PASTEUR : de Montréal, Dames du, Pétition des, 5 et 12.

“ “ “ Sœurs du, Rue Fullum, Pétition des, 67 et 75.

“ Québec, Dames du, Pétition des, 5 et 13.

BRASSARD : Cyrille *et al.*, de Wendover et Simpson, Pétition de, 48 et 53.

BROUGHTON : Habitants du canton de, Pétition des, 30 et 39.

BROWN : Dame Philo. D., *et al.*, de Montréal, Pétition de, 47 et 53.

“ John, de Montréal, Pétition de, 30 et 39.

BUCKLAND : Habitants du canton de, Pétition des, 59 et 68.

“ “ “ “ “ 126 et 145.

BURNS : Revd Robert F., D. D., *et al.*, de Montréal, Pétition du, 119 et 138.

CAMPBELL : Robert *et al.*, de Montréal, Pétition de, 5 et 13.

“ “ “ “ “ 119 et 138.

CAP-DE-LA-MAGDELEINE : Conseil Municipal de la paroisse du, Pétition du, 24 et 29.

CARON : Adolphe P., écrivain, M. P., *et al.*, Pétition d', 35 et 41.

CHAMBLY : Corporation du collège de, Pétition de la, 71 et 79.

“ Curé et des notables de la paroisse de St. Joseph de, Pétition du, 57 et 65.

CHAMBRE DE COMMERCE : de Québec, Pétition de la, 28 et 36.

CHAMPLAIN : Conseil municipal du Comté de, Pétition du, 31 et 40.

CHARLAND : Révd, curé de Beauharnois, Pétition du, 5 et 13.

CARRIER : C. S., *et al.*, de Montréal, Pétition de, 57 et 65.

CHICOUTIMI : Conseil Municipal du Canton No. 2 de, Pétition du, 9 et 15.

CHURCH : Charles *et al.*, du Canton de Durham, Pétition de, 48 et 53.

CLIFTON-EST : Habitants de, *et al.*, Pétition des, 29 et 36.

CLIFTON : Habitants du Canton de, Pétition des, 43 et 50.

COCHRANE : L'Honorable Matthew H., de Compton, Pétition de, 31 et 40.

COMITÉS NOMMÉS :

1—*Des privilèges :*

Pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil et les privilèges du parlement, 4.

2—*Des contingents :*

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 18.

2nd " " " " " 21.

3ème " " " et lu, 48. Considération remise, 49, 51.

Adopté, moins la dernière clause dont la considération est remise, 62. Dernière clause adoptée, 78.

3—*Des Ordres Permanents et Bills Privés :*

1er rapport présenté, reçu et lu, 21. Adopté, 22.

2nd " " " " 26. " 27.

3ème " " " " 36. " 38.

4ème " " " " 44. " 46.

5ème " " " " 53. " 54.

6ème " " " " 60. " 61.

7ème " " " " 75. " 77.

8ème " " " " 83. " 84.

9ème " " " " 111. " 112.

Instruction à ce comité de reconsidérer le Bill No. 34, 114.

Instruction à ce comité de reconsidérer le Bill No. 32, 114.

Instruction à ce comité de reconsidérer le Bill No. 30, 115.

10ème rapport présenté, reçu, lu et adopté, 145.

11ème " " " 157. Reçu et lu, 158. Adopté, 159.

4.—*Des Impressions :*

Pour surveiller les impressions du Conseil Législatif, 11.

Comité conjoint des impressions, l'Assemblée en est informée, 16.

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 46.

2nd " " " et lu, 139. Adopté, 140.

- 5.—Spécial pour assister l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque et faire partie du comité conjoint de la Bibliothèque, 11. L'Assemblée en est informée, 16.
1er rapport présenté, reçu et lu, 94. Adopté, 95.
- 6.—Pour s'enquérir et faire rapport de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées, 11.
- 7.—Spécial auquel est renvoyé le Bill (B) intitulé : « Acte pour valider certaines ventes de meubles de succession, » 51. Rapporté sans amendement, 68.
- 8.—Spécial auquel est renvoyé le Bill (F) intitulé : « Acte pour déclarer l'existence de l'Edit du Roi Louis XV, de 1743, enregistré au Conseil Supérieur, comme loi de cette Province, » 63. Instruction de faire rapport, 157.

COOK : Revd John, D. D., *et al.*, de Québec, Pétition du, 119.

COTEAU-DU-LAC : Supérieure de l'Asile de la Providence du, Pétition de la, 24 et 30.

CÔTÉ : Charles, des Trois-Rivières, Pétition de, 29 et 36.

CRUICKSHANK : James, avocat, de l'Etat de Michigan, Pétition de, 19 et 26.

DAAQUAM, ROUX ET BELLECHASSE : Habitants des Cantons de, Pétition des, 31 et 40.

DAIGNEAULT : Révd. J. C., *et al.*, du township Brassard, Pétition du, 24 et 29.

DAMES : de l'Hospice St. Julien de St. Ferdinand d'Halifax, Pétition des, 9 et 15.

DARLING : Wm., *et al.*, de Montréal, Pétition de, 5 et 13.
" " " " " " , 119 et 138.

DAWES : Andrew J., *et al.*, de Lachine, Pétition de, 119 et 138.

DÉZIEL : Révd. J. D., de Lévis, Pétition du, 19 et 26.

DICK : G. L., N. P., *et al.*, du comté de Montmorency, Pétition de, 20 et 26.

DITCHFIELD : Habitants du Canton de, Pétition des, 14 et 20.

DRAPEAU : Stanislas, d'Ottawa, Pétition de, 31 et 40.

DUDSWELL : Conseil Municipal du Canton de, Pétition du, 48 et 53.

DUFRESNE : Louis *et al.*, de St. Maurice, Pétition de, 24 et 29.

DUNCAN : James *et al.*, du Canton d'Upton, Pétition de, 57 et 65.

DUPUIS : Révd A., de Ste. Elizabeth, Pétition du, 24 et 29.

- F** **FAUCHER** : N. C., Ecr., grand connétable de Québec, Pétition de, 91 et 108.
- FAUCHER** : Révd. M. *et al.*, de Shenley, Pétition de, 35 et 42.
- FERRIER** : l'Honorable M., substitué à l'Honorable M. *Hale* comme membre du comité spécial sur le Bill (F), 69.
- FINLAY** : Corporation de l'asile, de Québec, Pétition de la, 31 et 39.
- Foss** : Samuel J., *et al.*, de Sherbrooke, Pétition de, 31 et 40.
- FRAMPTON** : Habitants du canton de, Pétition des, 108 et 119.
- FRONTIÈRE** : de Québec, Compagnie du chemin de fer de la, Pétition de la, 43 et 50.

- G** **GAZ** : Compagnie des consommateurs de, de Montréal, Pétition de la, 39 et 44.
- GILMOUR** : John *et al.*, de Québec, Pétition de, 29 et 36.
- GOUVERNEUR-GÉNÉRAL** : Adresse au, (Voir Adresses.)
- GOUVERNEUR-LIEUTENANT** : Se rend et requiert la présence de l'Assemblée, 1, 162. Ouvre la session par un gracieux discours aux deux chambres, 1. L'Orateur fait rapport du discours, il est lu et la considération en est remise, 3. L'impression en est ordonnée, 4. Pris en considération, résolution pour adresse en réponse, 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème paragraphes lus et adoptés unanimement, 7. Comité nommé pour préparer une adresse basée sur cette résolution, chambre en comité, adresse rapportée, lue, adoptée unanimement, ordre de la grossoyer, à être signée par l'orateur et présentée par les membres qui sont conseillers exécutifs, 8. Voir adresses. Rapport de la réponse, réponse, ordre de l'imprimer, 10.
 Sanctionne certains Bills, 162, 163, 164, 165, 166.
 " le Bill des subsides, 166. Clot la session par un gracieux discours aux deux chambres, 166.
 Adresses au. Voir adresses.
 Messages du. Voir messages.
 Proclamations du. Voir proclamations.

- GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE** : Lit les titres des Bills à être sanctionnés, 162.
- GREFFIER DU CONSEIL LÉGISLATIF** : Rapport par l'orateur des dépenses et déboursés du, renvoyé au comité des contingents, 13.

- H** **HALE** : L'Honorable Edward, exempté d'assister aux séances jusqu'à la fin de la session, 69.
- HALL** : G. B. *et al.*, de Québec, Pétition de, 57 et 65.
- HALL** : George Benson, de Québec, Pétition de, 29 et 36.

-
- HALL : George *et al.*, de Québec, Pétition de, 43 et 51.
- HAMEL : Revd. T. E., du Séminaire de Québec, Pétition du, 24 et 30.
- HART : George E., des Trois-Rivières, Pétition de, 19 et 26.
- HARTLEY : Wm. *et al.*, de Montréal, Pétition de, 23 et 29.
- HAYCOCK : Edward *et al.*, d'Ottawa, Pétition d', 12 et 18.
- HEARN : M. A. *et al.*, de Québec, Pétition de, 48 et 53.
- HERVEY : Eliza M. *et al.*, de Montréal, Pétition d', 17 et 24.
- HICKSON : Joseph, de Montréal, *et al.*, Pétition de, 53 et 60.
- HOCHELAGA : Corporation du village d', Pétition de la, 43 et 50.
- HONORAIRES : Sur le Bill (E) remis, 104.
- HUDON : Ephrem, fils, de Montréal, Pétition d', 31 et 39.
- HULL : Habitants du village de, Pétition des, 10 et 15.
- HUMPHREYVILLE : Habitants de, paroisse de St. Malachie, Pétition des, 126 et 144.

INSTITUT-CANADIEN : de Québec, Pétition de l', 19 et 26.

“ FRASER, de Montréal, Pétition de l', 59 et 68.

INSTRUCTION : au comité des Ordres Permanents et Bills Privés de reconsidérer le Bill No. 34, 114.

INSTRUCTION : au comité des Ordres Permanents et Bills Privés de reconsidérer le Bill No. 32, 114.

INSTRUCTION : au comité des Ordres Permanents et Bills Privés de reconsidérer le Bill No. 30, 115.

INSTRUCTION : au comité spécial sur le Bill (F) de faire rapport, 157.

JEMMERAIS : de Varennes, Directrice de l'Hospice de, Pétition de la, 29 et 36.

JENKINS : Révd. John, D. D., *et al.*, de Montréal, Pétition du, 119 et 137.

JERSEY : Habitants du Canton de, Pétition des, 35 et 42.

JOHNSTON : John L., *et al.*, de Sherbrooke, Pétition de, 28 et 36.

JOLIETTE : Supérieure de l'Hospice de la ville de, Pétition de la, 24 et 29.

- L**ABADIE : Joseph *et al.*, de Lévis, Pétition de, 25 et 31.
- LABERGE : Révd. T. *et al.*, de l'Ancienne-Lorette, Pétition du, 53 et 60.
- LACHINE : Habitants de la ville de, Pétition des, 14 et 20.
- LACOSTE : A., de Montréal, avocat de l'Institut Fraser, Pétition d', 59 et 68.
- LANTHÉ : Joseph *et al.*, de Mont-Carmel, Pétition de, 24 et 29.
- LANÉ : John *et al.*, de Québec, Pétition de, 60 et 68.
- LANGÉVIN : Habitants du canton de, Pétition des, 59 et 68.
- LANG : Révd. Gavin *et al.*, de Montréal, Pétition du, 47 et 53.
- “ “ “ “ 100.
- LAURENTIDES : Compagnie du chemin de fer des, Pétition de la, 10 et 15.
- LEPROHON : J. A., *et al.*, de Ste. Emmélie de l'Energie, Pétition de, 43 et 50.
- LIGHT : A. L., *et al.*, de Québec, Pétition de, 43 et 50.
- LORANGER : Révd. C., de Lanoraie, Pétition du, 10 et 15.

- M**AILLOUX : Habitants du canton, Pétition des, 31 et 40.
- MARSDEN : W., M. D., *et al.*, de Québec, Pétition de, 31 et 40.
- MASSON : Corporation du Collège, Pétition de la, 50 et 57.
- MATHIEU : M., de Sorel, Pétition de, 152 et 157.
- MAYRAND : Pierre, de Nicolet, Pétition de, 31 et 40.
- MÉDECINE ET DE CHIRURGIE : de Montréal, Ecole de, Pétition de l', 24 et 29.
- “ “ “ “ “ “ “ “ 24 et 29.
- MELBOURNE : Habitants du canton de, Pétition des, 48 et 53.

MESSAGES :

De Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur :

- 1.—Transmettant le rapport de l'Imprimeur de la Reine, 18.
- 2.—Informant le Conseil Législatif qu'il a transmis à Son Excellence le Gouverneur-Général l'adresse priant Son Excellence d'exercer la prérogative royale de pardon en faveur d'Ambroise Lépine, 42.
- 3.—Informant l'Orateur de son intention de proroger la session, si l'état des affaires publiques le permet, 157.

De l'Assemblée Législative :

- 1.—Concernant l'administration de la bibliothèque du Parlement, et informant le Conseil de la nomination de certains membres pour agir comme membres du comité conjoint de la bibliothèque, 14.
- 2.—Pour la nomination d'un comité conjoint pour surveiller les impressions de la Législature et donnant les noms de certains membres pour agir comme membres de ce comité au nom de l'Assemblée Législative, 14.
- 3.—Prie le Conseil Législatif de permettre aux Honorables MM. *Archambeault, Starnes, Ross et Ferrier* de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial des Tanneries, 23.
Avec Bills. Voir Bills.

A l'Assemblée Législative :

- 1.—Communiquant les noms de certains membres pour agir comme membres du comité conjoint de la bibliothèque, 16.
- 2.—Communiquant les noms de certains membres pour agir comme membres du comité conjoint des Impressions, 16.
- 3.—Permettant aux Honorables MM. *Archambeault, Starnes, Ross et Ferrier* de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial des Tanneries, s'ils le jugent à propos, 25.
Avec Bills. Voir Bills.

MÉTHODISTE : du Canada, Conférence générale de l'église, Pétition de la, 5 et 12.

MILLIER : Révd. H., de Sorel, Pétition du, 24 et 29.

“ “ “ “ 24 et 29.

“ “ “ “ 24 et 29.

“ “ “ “ 31 et 40.

MISSISQUOI ET NOIRE : Compagnie du chemin de fer des Rivières, Pétition de la, 6 et 13.

MOLSON : Dame Anne *et al.*, de Montréal, Pétition de, 39 et 44.

MOLSON : Joseph D., de Montréal, Pétition de, 67 et 77.

MONTCALM : Habitants du comté de, Pétition des, 35 et 42.

MONT-CARMEL : Habitants de la paroisse de Notre-Dame du, Pétition des, 31 et 40.

MONTPLAISIR : Hypolite, Maire *et al.*, du Cap-de-la-Magdeleine, Pétition d', 24 et 30.

MONTRÉAL, CHAMBLY ET SOREL : Compagnie du chemin de fer de, Pétition de la, 12 et 17.

MONTRÉAL : Chambre de Commerce de, Pétition de la, 75 et 83.

- MONTRÉAL : Chemin de fer à passagers de la cité de, compagnie du, Pétition de la, 30 et 39.
- MONTRÉAL : Chemin de fer à passagers de la cité de, compagnie du, Pétition de la, 39 et 44.
- MONTRÉAL : Citoyens de, Pétition des, 41 et 48.
- MONTRÉAL : " " " " , 68 et 75.
- MONTRÉAL : " " " " , 68 et 75.
- MONTRÉAL : " " la cité de, Pétition des, 83 et 96.
- MONTRÉAL : " " " " " , 96 et 108.
- MONTRÉAL : " " " " " , 96 et 108.
- MONTRÉAL : Corporation de la cité de " de la, 65 et 77.
- MONTRÉAL : Habitants de la cité de, " des, 89 et 103.
- MONTRÉAL : Monseigneur de, *et al.*, Pétition de, 9 et 15.
- MONTRÉAL : " l'Evêque de, *et al.*, Pétition de, 17 et 25,
- MONTRÉAL : " " , " " " , 59 et 68.
- MOORE : David *et al.*, de Hull, Pétition de, 31 et 39.

MCCARTHY : D. & J. *et al.*, de Sorel, Pétition de, 135 et 145.

MACDOUGALL : D. Lorn *et al.*, de la côte Ste. Catherine, de Montréal, Pétition de, 29 et 36.

McGILL : Faculté Médicale de l'Université, de Montréal, Pétition de la, 30 et 39

McMULLIN : Edwin *et al.*, de Montréal, Pétition d', 48 et 53.

McVITTIE : Henry *et al.*, de Montréal, " de, 35 et 42.

NESBITT : Thomas T., de Québec, Pétition de, 6 et 13.

NICOLET : Conseil Municipal du comté de, Pétition du, 41 et 48.

NORMAN : Francis *et al.*, de Pierreville, Pétition de, 31 et 40.

NUMISMATIQUE ET D'ARCHÉOLOGIE : de Montréal, Pétition de la société de, 17 et 24.

BLATS : de Montréal, Révérends Pères, Pétition des, 9 et 15.

- OMNIBUS : et de transport de Montréal, compagnie des, Pétition de la, 41 et 48.
- ORDRE DU JOUR : suspendu, 104.
- ORDRES DU JOUR : continués, 30, 34, 38, 49, 51, 57, 58, 59, 62, 69, 78, 90, 142.
- ORPHELINAT : des garçons de Québec, Dames de l', Pétition des, 10 et 15.
- ORPHELINAT : protestant de Montréal, officières de l', Pétition des, 17 et 24.
- ORPHELINS : Catholiques de Montréal, Dames de l'Asile des, Pétition des, 12 et 18.
- OUVERTURE : de la 4ème session du 2nd Parlement, 1.
- P**ANET : Dame Marie Louise, de Montréal, Pétition de, 19 et 26.
- PARSONS : Dame Nancy P. *et al.*, de Stanstead, Pétition de, 29 et 36.
- PÉTITIONS : pour Bills Privés, terme prolongé pour recevoir les, 22, 32, 47.
- PÉTITIONS : (Voir liste alphabétique des pétitionnaires.)
- PHARMACIENS : de la province de Québec, Pétition des, 17 et 24.
- POTVIN : Xavier *et al.*, du comté d'Outaouais, Pétition de, 31 et 40.
- PRESBYTÉRIENNE : du Canada, modérateurs de l'Assemblée Générale de l'Eglise, Pétition des, 5 et 13.
- PROCLAMATIONS : pour la convocation du parlement provincial, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII.
- PROROGATION : de la 4ème session du 2nd parlement, 167.
- PROTESTATIONS : produites et déposées, 138, enregistrées, 148 et 149.
- PROTESTANT HOME : de Québec, Dames du, Pétition des, 19 et 26.
- PROULX : Révd. M. G. *et al.*, de St. Cyrille de Wendover, Pétition du, 48 et 53.
- Q**UÉBEC : citoyens de, Pétition des, 15 et 20.
- QUÉBEC : Comité d'Administration de l'orphelinat protestant des filles de, Pétition du, 15 et 20.
- QUÉBEC : Commissaires protestants du bureau des écoles de, Pétition des, 35 et 42.
- QUÉBEC : Corporation de la cité de, Pétition de la, 19 et 26.
- QUÉBEC ET DU LAC SAINT-JEAN : compagnie du chemin de fer de, Pétition de la, 9 et 15.
- QUÉBEC : Evêque Anglican *et al.*, de, Pétition de l', 15 et 20.

QUÉBEC : Evêque Anglican *et al.*, de, Pétition de l', 78 et 89.

QUÉBEC : Officières de l'Hospice de St. Joseph de la Maternité de, Pétition des, 19 et 26.

QUÉBEC : Préfet et du Conseil Municipal du Comté de, Pétition du, 12 et 18.

QUÉBEC : Professeurs de l'École Normale Laval de, Pétition des, 35 et 42.

RRANKIN : John *et al.*, de Montréal, Pétition de, 23 et 29.

RAPPORTS : de Comités sur Bills Privés, terme prolongé pour recevoir les, 22, 32, 47.

RAPPORTS : de comité, (Voir comités.)

RAPPORTS : des affaires de sociétés. (Voir liste alphabétique des Sociétés.)

RAPPORTS : Municipaux, présentés, 10.

RÈGLES SUSPENDUES : 41ème, 74, 81, 101, 123, 124, 125, 133, 134, 141, 142, 143, 152, 153, 154, 159, 160.
47ème, 77.
58ème, 34, 51, 57, 77, 101, 121, 124, 125, 131, 132, 133, 134, 136, 141, 143, 152, 153, 154.

RÉSOLUTIONS : Pour adresses. (Voir adresses.)

RICHARD : L'Honorable Louis, présente une commission l'appelant au Conseil Législatif, il est introduit, sa commission est lue, 4. Il prête serment et signe sa déclaration de qualification, 5.

RIMOUSKI : Evêque *et al.*, de, Pétition de l', 12 et 18.

“ Sœurs de la charité de, Pétition des, 15 et 20.

RITCHIE : Wm., notaire, de Sherbrooke, *et al.*, Pétition de, 19 et 26.

ROBILLARD : U. J., M. P., *et al.*, de Beauharnois, Pétition d', 31 et 40.

RODIER : C. S. *et al.*; de Montréal, Pétition de, 29 et 36.

ROSE : William, *et al.*, de Montréal, Pétition de, 43 et 50.

ROUSSELOT : Révd. V. de Montréal, Pétition du, 5 et 13.

“ “ “ “ “ 5 et 13.

“ “ “ “ “ 5 et 13.

ROUX, BELLECHASSE ET DAAQUAM : Habitants des Cantons de, Pétition des, 31 et 40.

SSACRÉ COEUR DE JÉSUS : de Québec, Dames Directrices de l'Hôpital du, Pétition des, 17 et 24.

-
- SAUNDERS : Daniel, de Lawrence *et al.*, Pétition de, 20 et 26.
- SÉANCES : 2 par jour, jusqu'à la fin de la session, 128.
- SÉNÉCAL : L. A. *et al.*, de Sorel, Pétition de, 43 et 50.
- SEWELL : E. W. *et al.*, de Québec, Pétition d', 10 et 16.
- SHARPLES : L'Honorable John, présente une commission l'appelant au Conseil Législatif, il est introduit, sa commission est lue, 2. Il prête serment et signe sa déclaration de qualification, 3.
- SHENLEY : Conseil Municipal de, Pétition du, 20 et 26.
- “ “ “ du Canton de, Pétition du, 14 et 20.
- “ “ “ “ “ “ “ 35 et 42.
- “ “ “ “ “ “ “ 35 et 42.
- SHERBROOKE : des townships de l'Est et Kennebec, compagnie du chemin de fer de, Pétition de la, 14 et 20.
- “ Evêque de, *et al.*, Pétition de l', 14 et 20.
- “ “ de la ville de, Pétition de l', 14 et 20.
- “ Habitants de, Pétition des, 31 et 40.
- SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE : de Montréal, Dames de la, Pétition des, 9 et 15.
- SOCIÉTÉ CATHOLIQUE : romaine des Dames charitables de Québec, Pétition de la, 14 et 20.
- SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE : de Montréal, Pétition de la, 12 et 17.
- SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE : de Montréal, Conseil de la, Pétition du, 12 et 17.
- SOCIÉTÉ HISTORIQUE : de Montréal, Pétition de la, 50 et 57.
- SŒURS : de la charité de l'Hôpital-Général de Montréal, rapport des affaires des, 15.
- “ de la charité de Rimouski, Pétition des, 9 et 15.
- “ de l'hospice de Stc. Croix de Ste. Marie de Monnoir, Pétition des, 5 et 13.
- STANDON : Habitants du Canton de, Pétition des, 59 et 68.
- STEPHENS : Romeo H. *et al.*, de Montréal, Pétition de, 5 et 12.
- SYLVESTRE : Alexis *et al.*, de St. Jean de Matha, Pétition d', 23 et 29.
- STE. ADÈLE : Habitants de, Pétition des, 43 et 50.

- STE. AGATHE DES MONTS : de Beresford, Habitants de, Pétition des, 43 et 50.
- ST. BENOIT : citoyens de la paroisse de, Pétitions des, 29 et 36.
- STE. BRIGITTE : de Québec, Syndics de l'asile de, Pétition des, 41 et 48.
- ST. DAMIEN : Habitants de, Pétition des, 31 et 40.
- ST. EDOUARD : Canton de Frampton, Habitants de la paroisse de, Pétition des, 108 et 119.
- ST. EDOUARD DE FRAMPTON : Conseil Municipal de, Pétition du, 137 et 152.
- STE. GENEVIÈVE : Habitants de, Pétition des, 43 et 50.
- STE. GERMAINE : du lac Etchemin, Habitants de, Pétition des, 59 et 68.
- ST. HIPPOLYTE : Habitants de, Pétition des, 35 et 42.
- ST. HYACINTHE : Filles de la charité de l'Hôtel-Dieu de, Pétition des, 17 et 24.
- “ : “ “ l'ouvroir de Ste. Geneviève, Pétition des, 17 et 24.
- “ : Sœurs de la charité de la ville de, Pétition des, 17 et 24.
- ST. ISIDORE : Habitants de, Pétition des, 108 et 119.
- ST. JEAN : Canton de Buckland, Habitants de la concession de, Pétition des, 59 et 68
- “ DE MATHA : Habitants de, Pétition des, 39 et 44.
- ST. JEAN : Sœurs de la charité de la ville de, Pétition des, 10 et 16.
- “ “ “ “ “ 10 et 16.
- ST. JÉRÔME : Habitants de, Pétition des, 41 et 48.
- ST. JOSEPH DE MONTRÉAL : curé et des notables de la paroisse de, Pétition du, 15 et 20.
- STE. JULIENNE : comté de Chicoutimi, Habitants de, Pétition des, 9 et 15.
- ST. LÉON DE STANDON : Habitants de, Pétition des, 126 et 144.
- ST. LUC : Habitants de, Pétition des, 31 et 40.
- ST. MALACHIE : Habitants de, Pétition des, 59 et 68.
- “ “ “ “ 59 et 68.
- “ “ “ “ 126 et 144.
- STE. MARGUERITE : Habitants de la paroisse de, 108 et 119
- ST. MAURICE : “ “ “ 43 et 51.
- STE. MONIQUE : “ “ “ 35 et 41.

STE. MONIQUE ET ST. ZÉPHIRIN DE COURVAL : Habitants de, Pétition des, 67 et 75.

ST. PAULIN : Sœurs de l'Assomption de la Ste. Vierge de, Pétition des, 35 et 42.

ST. PAUL L'ERMITE : Habitants de la paroisse de, Pétition des, 15 et 20.

ST. PROSPER : Habitants de, Pétition des, 31 et 40.

“ “ “ “ 35 et 42.

STE. PUDENTIENNE : de Roxton, Habitants de, Pétition des, 10 et 16.

ST. SAUVEUR : de Québec, conseil municipal de, Pétition du, 17 et 24.

“ “ Habitants de, Pétition des, 41 et 43.

ST. ZÉPHIRIN DE COURVAL ET STE. MONIQUE : Habitants de, Pétition des, 67 et 75.

“ “ : Habitants de, *et al.*, Pétition des, 31 et 40.

TROIS-RIVIÈRES : citoyens de la cité de, Pétition des, 83 et 96.

“ “ “ “ “ 96 et 108.

“ “ conseil de la corporation de la cité de, Pétition du, 52 et 60.

“ “ Habitants de la cité des, Pétition des, 31 et 40.

“ “ Habitants de la ville de, Pétition des, 74 et 79.

UNION ST. HENRI : des Tanneries des Rollands, rapport des affaires de l', 20.

“ ST. JOSEPH : de Farnham, rapport des affaires de l', 55.

“ ST. PIERRE : du village de Bienville, rapport des affaires de l', 55.

WAKEHAM : George, de Québec, Pétition de, 19 et 26.

WOODS : Révd. E. *et al.*, de Québec, Pétition du, 19 et 26.

ERRATA ET ADDENDA.

Page 32ème, retranchez la dernière ligne.

“ 51ème, ligne 31ème, retranchez le mot « par » et insérez le mot « de. »

“ 70ème, ligne 37ème, retranchez les mots « la signification de certaines actions » et insérez les mots « l'assignation de certains défendeurs. »

Page 78ème, lignes 4ème et 5ème, retranchez les mots « la signification de certaines actions » et insérez les mots « l'assignation de certains défendeurs. »

Page 78ème, ligne 7ème, retranchez le mot « demain » et insérez les mots « lundi prochain. »

Page 85ème, dernière ligne, retranchez le mot « demain. »

“ 86ème, lignes 8ème et 9ème, retranchez les mots « la signification de certaines actions » et insérez les mots « l'assignation de certains défendeurs. »

Page 86ème, après la ligne 35ème, insérez les mots : « Sur motion de l'Honorable M. Bryson, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain. »

Page 90ème, dans l'avant-dernière et la dernière lignes, retranchez les mots « la signification de certaines actions » et insérez les mots « l'assignation de certains défendeurs. »

Page 124ème, ligne 14ème, retranchez le mot « aide » et insérez le mot « subsid. »

Page 130ème, ligne 36ème, retranchez le mot « aide » et insérez le mot « subsid. »

Page 133ème, ligne 3ème, retranchez le mot « le » et insérez le mot « un. »

“ “ “ 16ème, retranchez le mot « le » et insérez le mot « un. »